

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

2025/2029





ÉDITORIAL

Tout ce qui touche les habitants du territoire de Villefranche Beaujolais Saône au quotidien nous concerne, à commencer par leur santé et leur qualité de vie. Dès le début de ce mandat, la Communauté d'agglomération a marqué sa volonté d'agir dans ce domaine en créant une délégation de Vice-présidente à la petite enfance, aux services aux habitants, et à l'accès aux soins, portée par Catherine Rabourdin.

Pourquoi un tel engagement alors que la santé est avant tout une compétence de l'État ? Ne l'oublions pas, nous avons été élus en pleine pandémie de covid 19. Il y avait urgence à se mobiliser pour agir. Sans hésitation, notre Communauté d'agglomération a alors transformé son palais omnisport de l'Escale à Arnas en centre de vaccination couvrant tout le nord du département du Rhône. Plus de 200 000 personnes ont ainsi été vaccinées et protégées contre la maladie.

L'enseignement majeur de cette expérience, c'est la mobilisation des compétences des professionnels de santé et de l'ensemble des acteurs locaux à l'échelle de tout un territoire et notre conviction qu'il y a nécessité à amplifier la dynamique collective que nous avons initiée. De là est née l'idée d'un contrat local de santé portée par la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, avec l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté professionnelle territoriale de santé et l'ensemble des partenaires impliqués au quotidien pour prévenir et soigner.

Il s'agit du premier contrat local de santé pour notre territoire. Fruit de deux ans de travail et d'une large concertation, ce contrat de nouvelle génération fédère les acteurs et les partenaires du monde de la santé avec lesquels il a été coconstruit.

Un diagnostic quantitatif a été réalisé et indique que le territoire de la Communauté d'agglomération est en meilleure santé que la moyenne des territoires, que l'offre de soins y est plutôt bien organisée. Pour autant, il y a des points d'amélioration sur lesquels nous avons choisi de concentrer nos efforts dans le respect des missions de chacun. La santé mentale, la santé environnementale, la prévention, le bien vieillir, la répartition de l'offre de soins sur le territoire font partie de nos priorités et se déclinent en 25 actions que nous vous invitons à découvrir.

Ce nouveau contrat local de santé est un trait d'union entre l'ensemble des acteurs et partenaires de notre territoire que nous remercions pour leur confiance et leur engagement. Il est aussi un premier pas qui appellera un prolongement dans le cadre du dialogue qui est désormais ouvert.

Pascal Ronzière

Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| ÉDITORIAL..... | 3 |
| PRÉAMBULE..... | 7 |
| 1 - LES PRINCIPAUX ENJEUX DE SANTÉ DU TERRITOIRE..... | 8 |
| 1. Portrait du territoire et données socio-démographiques..... | 8 |
| a. Situation et cadre de vie..... | 8 |
| b. Données socio-démographiques..... | 11 |
| 2. La santé des habitants et l'offre de santé dans le territoire..... | 14 |
| a. L'état de santé de la population générale..... | 14 |
| b. La santé des publics fragiles..... | 16 |
| c. La santé environnementale..... | 19 |
| d. La démographie médicale et l'offre de soins..... | 20 |
| 3. Synthèse des principaux constats transversaux de santé du territoire..... | 24 |
| 4. La mise en place d'une politique de santé dans le territoire..... | 25 |
| 2 - LES AXES STRATÉGIQUES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ..... | 26 |
| 1. Prendre soin des professionnels des métiers de la santé et de l'accompagnement..... | 27 |
| a. Promouvoir les métiers de la santé dans leur diversité..... | 27 |
| b. Encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé..... | 27 |
| c. Encourager le développement de l'offre de formation des métiers du sanitaire et du médico-social..... | 27 |
| 2. Prévenir et accompagner la perte d'autonomie et le vieillissement..... | 28 |
| a. Un territoire qui promeut le bien vieillir et l'autonomie des personnes..... | 28 |
| b. Un territoire qui soutient les aidants..... | 28 |
| 3. Agir pour un environnement favorable à la santé..... | 29 |
| a. Adapter l'urbanisme aux enjeux de santé..... | 29 |
| b. Agir sur les problématiques environnementales en lien avec la santé..... | 29 |
| 4. Promouvoir la santé mentale..... | 30 |
| a. Former les acteurs de proximité aux enjeux de santé mentale et aux gestes de premiers secours..... | 30 |
| b. Sensibiliser le public aux enjeux de santé mentale..... | 30 |
| c. Consolider le réseau et promouvoir les nouvelles pratiques en santé mentale..... | 30 |
| 5. Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière de santé..... | 31 |
| a. Contribuer à la promotion des actions de prévention et de dépistage pour les publics les plus éloignés..... | 31 |
| b. Améliorer la mobilité des habitants pour un meilleur accès aux soins..... | 31 |
| c. Former les habitants au numérique pour améliorer l'accès aux droits et aux soins..... | 31 |
| 6. Animer le réseau territorial de santé et enrichir le partenariat local..... | 32 |
| a. Créer une communauté des acteurs de la santé du territoire et l'animer..... | 32 |

| | |
|--|-----------|
| 3 - LES DISPOSITIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE | 33 |
| TITRE 1 : CHAMPS DU CONTRAT | 34 |
| Article 1 : Parties signataires | 34 |
| Article 2 : Périmètre d'application : territoire et population | 34 |
| TITRE 2 : OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES | 34 |
| Article 3 : Objectifs et axes stratégiques | 34 |
| Article 4 : Engagements des signataires | 35 |
| Article 5 : Les instances de gouvernance | 35 |
| Article 6 : Partenaires | 36 |
| TITRE 3 : DURÉE, SUIVI ET RÉVISION DU CONTRAT | 36 |
| Article 7 : Durée du contrat | 36 |
| Article 8 : Révision du contrat | 36 |
| Article 9 : Suivi et évaluation du contrat | 36 |
| SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2025/2029 | 37 |
| REMERCIEMENTS | 38 |
| ANNEXE : Fiches opérationnelles d'actions du Contrat Local de Santé | 39 |



PRÉAMBULE

Le Contrat Local de Santé (CLS) a été créé par la loi Hôpital, patients, santé et territoires du 21 juillet 2009. L'article L.1434-17 du Code de la santé publique dispose que la mise en œuvre du Projet Régional de Santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par les Agences Régionales de Santé, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

Bâti sur un diagnostic élaboré avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et plus d'une cinquantaine de partenaires, le Contrat Local de Santé de Villefranche Beaujolais Saône repose sur 5 axes stratégiques déclinés en 25 actions. Il a été approuvé par délibération du Conseil communautaire le 22 janvier 2025.

Clef de voûte du partenariat local, ce contrat a pour objectif de soutenir des dynamiques de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux, et de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- l'accès des personnes, notamment les plus fragiles, aux soins, aux services, à la prévention et à la promotion de la santé,
- la promotion du droit commun et le respect des droits des usagers du système de santé.

01



LES PRINCIPAUX ENJEUX DE SANTÉ DU TERRITOIRE

1 PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

a. Situation et cadre de vie

L'EPCI le plus densément peuplé du département

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône se situe au nord du département du Rhône, à 30 kilomètres de Lyon, sur l'axe Lyon - Paris. Au carrefour des Régions Bourgogne et Auvergne Rhône-Alpes, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône jouit d'une localisation stratégique entre les Pierres dorées, les Monts du Beaujolais, la Saône et la plaine de l'Ain, à proximité d'accès de la Métropole de Lyon.



18

COMMUNES



167

KM²
DE SUPERFICIE

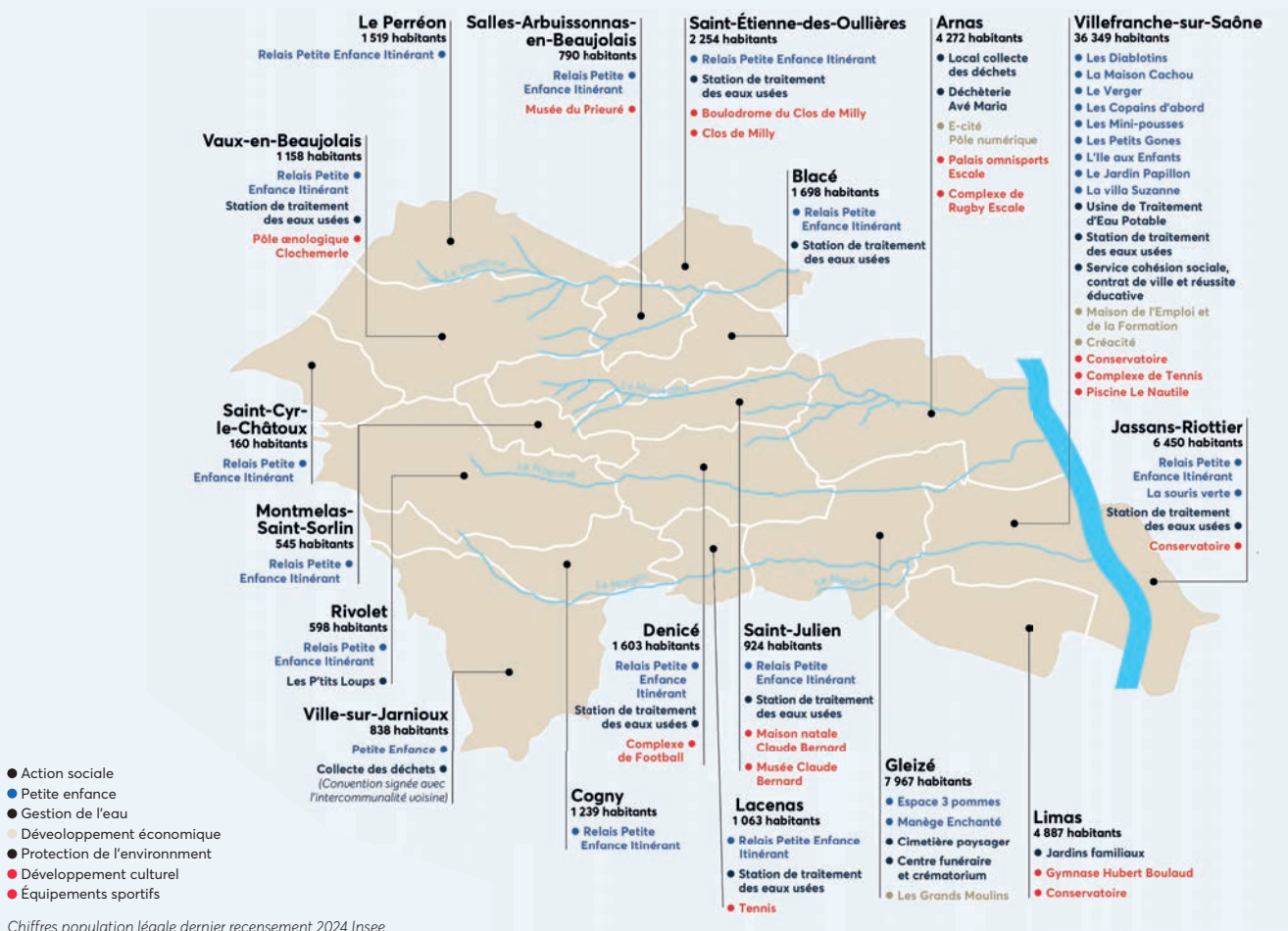
72 707

HABITANTS

Créée en 2014, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône compte 18 communes et 72707 habitants, sur un territoire de 162 km², et représente l'établissement de coopération intercommunale (EPCI) le plus densément peuplé à l'échelle du Rhône. Territoire attractif, elle offre l'ensemble des services à sa population, et aux habitants des territoires voisins. Dans le domaine de la santé, par exemple, le Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône (Hôpitaux Nord-Ouest) est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Mâcon Nord Beaujolais Dombes et rayonne sur tout le nord du département, dans un bassin de vie de plus de 160 000 habitants.

18 Communes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Des équipements installés sur tout le territoire



Chiffres population légale dernier recensement 2024 Insee

Un territoire interconnecté entre ruralité et polarité urbaine

Le territoire allie ruralité et polarité urbaine avec plus de 82% de la population qui est concentrée dans une commune urbaine, Villefranche-sur-Saône (plus de 36 000 habitants) et 4 communes péri-urbaines : Arnas, Gleizé, Limas et Jassans-Riottier dans l'Ain. Le territoire se compose également d'une commune centre-bourg, Saint-Etienne-des-Oullières et de 12 autres communes à dominante rurale. Le territoire compte également 3 Quartiers Politique de la Ville, Belleroche, Beligny et Le Gare, situés à Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas, pour le quartier de Belleroche, et où vivent plus de 9 000 habitants.



La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est desservie par deux sorties de l'autoroute A6 au nord et au sud. Elle possède également une gare ferroviaire (la plus importante du Rhône avec 8 000 passagers qui y transitent chaque jour) et routière qui la relie à Lyon et Mâcon grâce à des liaisons toutes les 10 à 30 minutes en période de pointe. La Communauté d'agglomération est aussi à proximité de deux gares TGV (Lyon Part-Dieu et Mâcon-Loché). Un port de commerce sur la Saône positionne aussi la collectivité sur la carte fluviale avec plus de 1 500 passages et 1,8 millions de tonnes qui y transitent.

Le territoire se distingue par la mobilité de sa population et les échanges notamment avec la Métropole de Lyon : accueil de nouveaux résidents et déplacements quotidiens pour le travail.



Écoparc Beau Parc :
un nouvel élan pour
l'économie et l'habitat
durable

Une économie dynamique

Economiquement, le territoire est marqué par une tradition commerciale et une histoire industrielle et ouvrière forte.

Plusieurs zones d'activités économiques et deux pépinières d'entreprises accueillent des entreprises, sur le territoire. Un projet ambitieux de création d'une nouvelle zone économique et d'habitat, l'Écoparc Beau Parc, permettra d'accroître les capacités d'accueil économique, de désengorger la zone urbaine et de renforcer l'attractivité économique. La viticulture occupe une place importante dans les communes à dominante rurale et joue un rôle structurant dans les paysages du territoire.

Le territoire de la Communauté d'agglomération comptabilise **plus de 10 000 établissements actifs** dont 3 230 établissements employeurs avec un rythme annuel de création de 1 608 établissements en 2023. Ces établissements employeurs relèvent à 41% du secteur des services, à 25% du secteur du commerce, à 12% de la construction/BTP et à 8% de l'industrie.

Le territoire recense 32 100 emplois, le premier employeur de la Communauté d'agglomération étant le Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône/ Gleizé (Hôpitaux Nord-Ouest). Le taux de chômage est de 5,4% (inférieur à celui du Rhône : 6,4%) mais n'est pas homogène dans

tout le territoire, avec un taux plus fort dans les 3 Quartiers Politiques de la Ville.

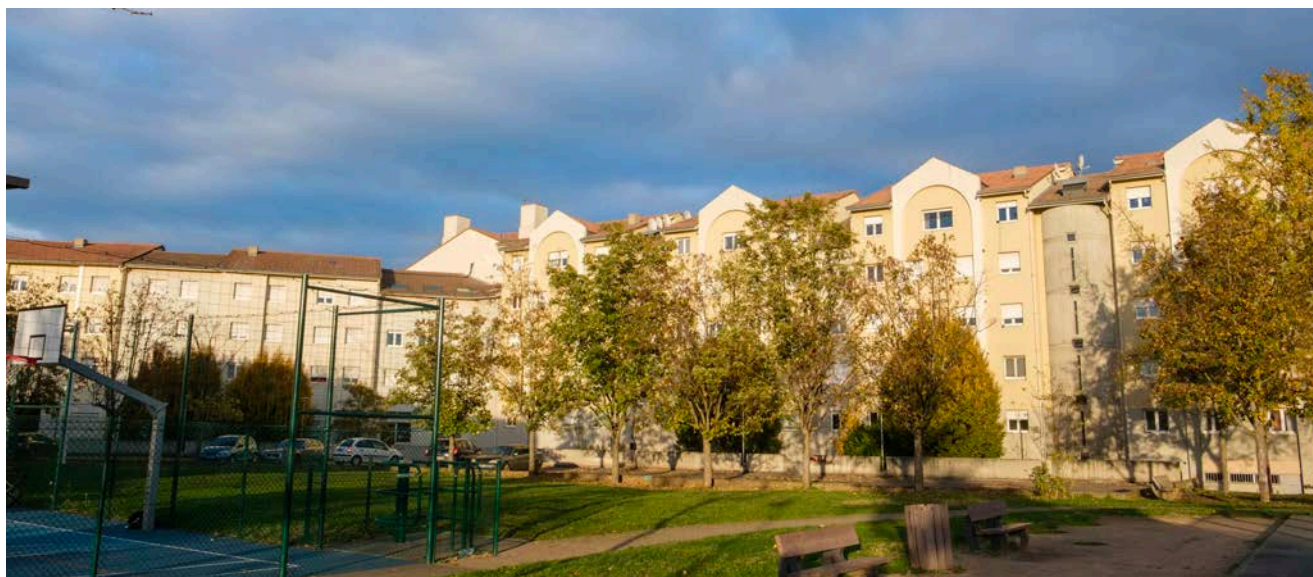
Le profil socio-professionnel de la Communauté d'agglomération montre la dominance de 3 catégories professionnelles : les employés, les professions intermédiaires et les ouvriers. Lorsque ce profil est comparé au profil départemental et national, la Communauté d'agglomération se rapproche davantage de la moyenne nationale que de celle du département du Rhône avec la métropole. En effet, le département du Rhône comprend, avec la métropole, davantage de cadres ainsi que de professions intermédiaires et moins d'ouvriers.

Entre 2008 et 2018, il est à noter une baisse du nombre d'agriculteurs (-42,8%) et d'ouvriers (-12,9%) et à l'inverse une hausse du nombre d'artisans, de commerçants, de chefs d'entreprises (+31,4%), des cadres (+28,3%) et des professions intermédiaires (+8,4%).

Fort d'une situation géographique avantageuse, le territoire connaît un dynamisme économique important et une forte attractivité, grâce aussi à des paysages et un cadre de vie préservés, avec notamment l'obtention du label « Géoparc mondial UNESCO » pour le Beaujolais.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION





b. Données socio-démographiques

Une vitalité démographique

En 2022, le nombre d'habitants de la Communauté d'agglomération s'élevait à **72 707 habitants dont 49,8% résident à Villefranche-sur-Saône**. Le territoire connaît une vitalité démographique avec un taux de natalité supérieur à celui du Rhône et de la Région.

L'évolution démographique est positive dans l'ensemble des communes entre 2008 et 2018, à l'exclusion de Gleizé. En 2023, **le taux de natalité est supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale**, principalement tracté par le taux de natalité dans la polarité urbaine et périurbaine (Arnas, Gleizé et Limas). Certaines communes rurales se distinguent également par une évolution positive du nombre de naissances, sur la période 2008-2020, notamment Denicé, Montmelas-Saint-Sorlin, Saint-Julien et Saint-Etienne-des-Oullières.

La pyramide des âges de la Communauté d'agglomération se distingue de celle du département du Rhône incluant la Métropole, pour la population des 0-14 ans et celle des 60 à 74 ans qui sont plus importantes dans la Communauté d'agglomération. À l'inverse, la population de 15 à 29 ans est moindre comparée à la moyenne départementale et nationale.

3 Quartiers Politique de la Ville

Le territoire de la Communauté d'agglomération comporte 3 Quartiers Politique de la Ville (QPV) situés à Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas :

- **Belleroche** : 4 851 habitants, le quartier se situe à cheval sur les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas ;
- **Béligny** : 3 515 habitants, le quartier est situé à l'est de la commune de Villefranche-sur-Saône, de part et d'autre de l'autoroute A6 ;
- **Le Garet** : 917 habitants, le quartier est situé à l'est de la commune de Villefranche-sur-Saône.

Dans ces trois quartiers prioritaires, où se concentrent des populations ayant des ressources inférieures à 60% du revenu médian, la politique de la ville est mise en œuvre et vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire.

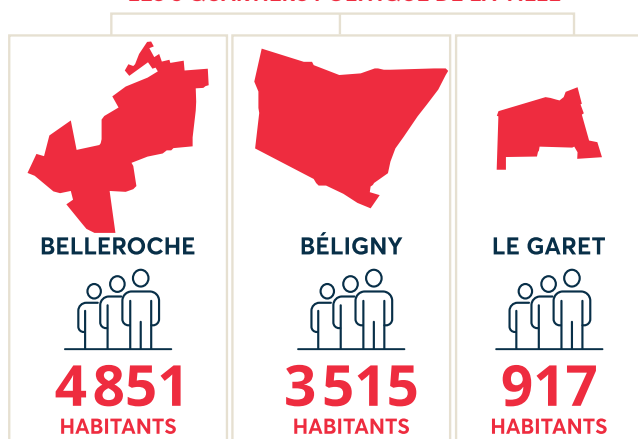
Les Quartiers Politique de la Ville (QPV) représentent 11,7% de la population totale de la Communauté d'agglomération. À l'échelle communale, cette part est plus importante dans la commune de Villefranche-sur-Saône où les QPV représentent 21,4% de la population (14,6% de la population de la commune de Gleizé et 8,2% de la population de la commune de Limas).

Par leur profil, les QPV représentent des quartiers avec une vulnérabilité socio-économique plus marquée dans le territoire avec un impact en matière de santé pour leurs habitants.

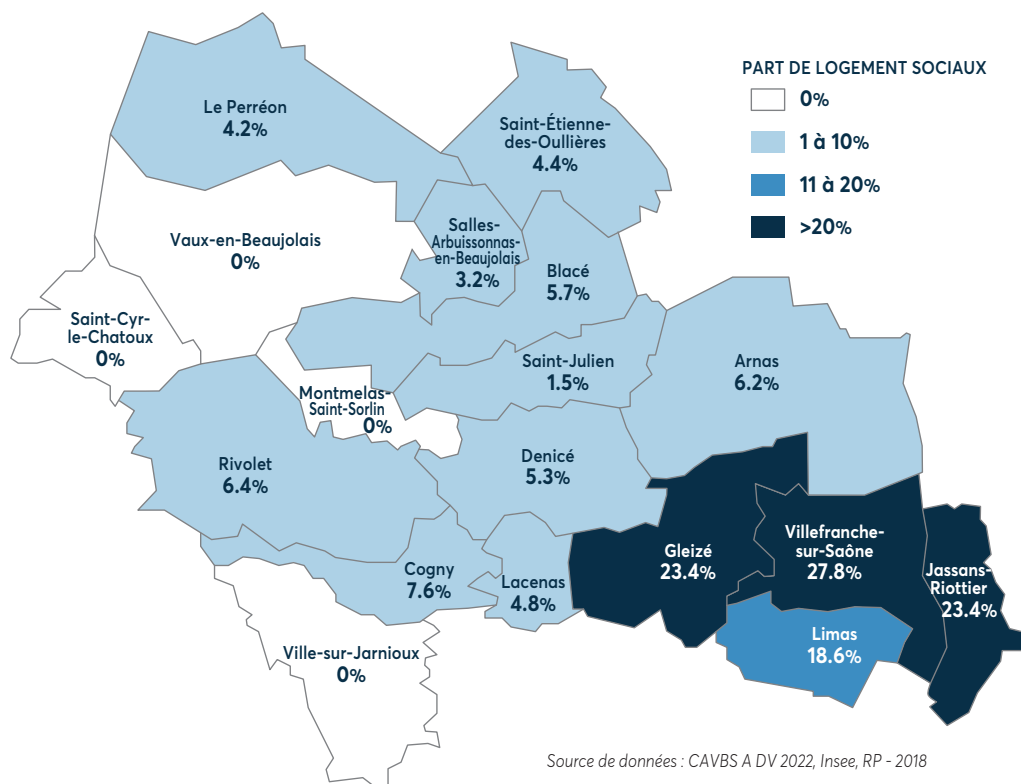
Un taux de logements sociaux important dans la polarité urbaine et les QPV

Le taux de locataires est plus important dans les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Jassans-Riottier et Montmelas-Saint-Sorlin qui possèdent plus d'un tiers de la population en location. Cela s'explique par un nombre plus important de logements sociaux (dans les 3 premières communes respectivement 27,8%, 23,4% et 23,4%).

LES 3 QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE



TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX



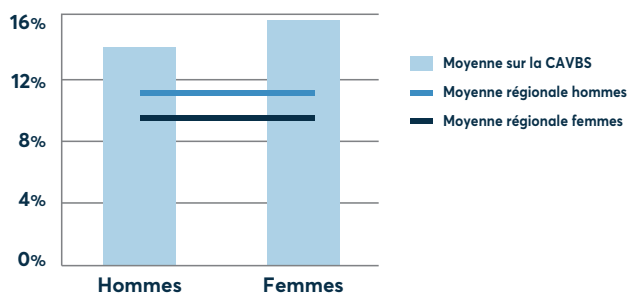
Un taux d'allocataires au chômage et aux prestations sociales supérieur à la moyenne départementale

Le taux de chômage de la Communauté d'agglomération est plus élevé que les moyennes départementale et régionale, avec un taux plus élevé dans la commune de Villefranche-sur-Saône ainsi que dans les communes limitrophes (Gleizé, Limas) et dans une moindre mesure sur les communes d'Arnas et de Jassans-Riottier. Ce taux est plus faible pour les villages de l'ouest de la Communauté d'agglomération. À Villefranche-sur-Saône et dans les communes limitrophes, le chômage atteint davantage les femmes que les hommes. Cette tendance apparaît plus nuancée pour les villages de l'ouest du territoire.

Concernant les allocations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), il apparaît une représentation importante d'allocataires isolés sans enfants (40%) tandis que les couples avec enfants représentent 39% des allocataires, les familles monoparentales 16% et les couples sans enfant 5%. Par comparaison avec les moyennes départementale, la Communauté d'agglomération compte davantage d'allocataires en couple avec enfants, en couple sans enfant et de familles monoparentales que dans le département. Au contraire, la part des allocataires isolés sans enfants dans la Communauté d'agglomération (40%) est inférieure à la moyenne départementale qui a une part de 50% d'allocataires isolés sans enfants.

Au même titre que le taux de chômage, le taux d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est supérieur à Villefranche-sur-Saône où près d'un quart de la population est allocataire. Au plan infra-territorial, ces taux sont très nettement supérieurs dans les 3 quartiers politiques de la ville.

AFFILIÉS BÉNÉFICIAIRES DE LA C2S SUR LA CAVBS EN 2022



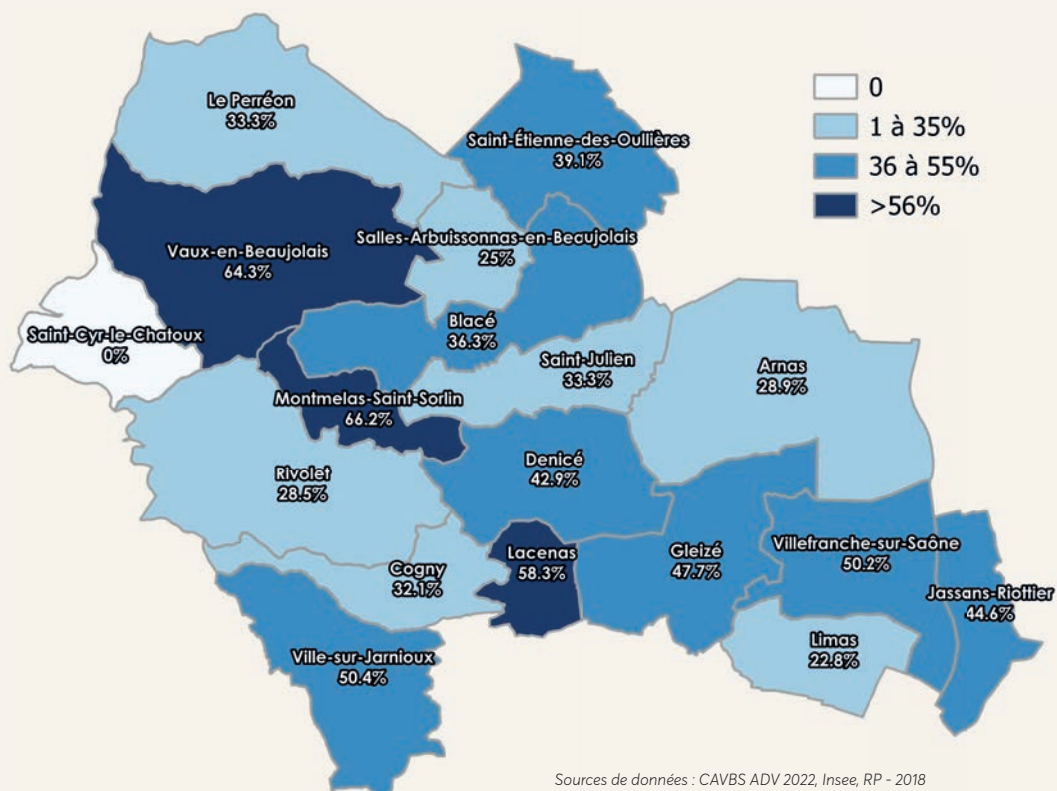
Enfin, la part moyenne des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) dans la Communauté d'agglomération (13,8% pour les hommes et de 15,9% pour les femmes) est supérieure aux moyennes régionales (10% pour les hommes et 11% pour les femmes).



Un vieillissement de la population hétérogène

Le vieillissement de la population est dans la moyenne du Rhône et de la France. 3 communes de la Communauté d'agglomération (Vaux-en-Beaujolais, Montmelas-Saint-Sorlin et Lacenas) ont un taux important de personnes de plus de 75 ans vivant seules (communes rurales) et 2 communes péri-urbaines (Gleizé et Jassans-Riottier) présentent un indice de vieillissement fort (nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans). Ces chiffres restent toutefois à nuancer, en raison de la présence d'EHPAD dans des communes rurales, par exemple dans la commune Montmelas-Saint-Sorlin, ce qui impacte significativement ce taux.

TAUX DE 75 ANS ET + VIVANTS SEULS





2 LA SANTÉ DES HABITANTS ET L'OFFRE DE SANTÉ DU TERRITOIRE

Les observations suivantes s'appuient sur un diagnostic local de santé qui a été élaboré entre octobre 2022 et juin 2023. Le recueil de données statistiques et quantitatives a permis de dresser des premiers constats qui ont ensuite été enrichis et précisés par des entretiens qualitatifs auprès de professionnels du territoire, selon une méthode en deux phases :

- Une première phase de diagnostic « quantitatif » de collecte et d'analyse de données :

- collecte de données au niveau communal et infra-communal (QPV) afin de comparer les tendances du territoire avec les niveaux départemental, régional et national : données socio-démographiques (INSEE), données d'hospitalisation (Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation (ATIH)), données concernant l'offre libérale (C@rtoSanté), données concernant les équipements de santé (personnes âgées, addictions, précarité) (Système d'Information Inter-régional en Santé (SIRSé)), données concernant les Quartiers Politique de la Ville (BAsE Locale d'Informations Statistiques En Santé (BALISES)) ;

- analyse, exploitation et représentation cartographique et graphique des données recueillies ;

- Une seconde phase de diagnostic « qualitatif » avec des entretiens auprès de 56 structures (112 professionnels du sanitaire, du social et du médicosocial interviewés seuls ou en collectif).

L'ensemble du travail a permis d'identifier les besoins propres au territoire de la Communauté d'agglomération et de définir les priorités d'actions formalisées dans les 5 axes stratégiques du Contrat Local de Santé.

a. L'état de santé de la population générale

La mise en perspective des données quantitatives et qualitatives a permis de mettre en exergue les principaux enseignements relatifs à l'état de santé de la population du territoire.

Si les constats sur les besoins en matière de santé concernent l'ensemble de la population de la Communauté d'agglomération, certains publics ont des besoins spécifiques ou particulièrement forts et seront au cœur des actions menées dans le cadre du présent Contrat Local de Santé. Les personnes précaires, notamment celles vivant dans les Quartiers Politique de la Ville et celles isolées en milieu rural, qui cumulent souvent des conditions de vie et de travail plus difficiles, avec un accès aux droits de santé et aux soins plus limité que le reste de la population, sont un public prioritaire.

Les personnes âgées isolées en perte d'autonomie ainsi que les jeunes représentent également des publics prioritaires du Contrat Local de Santé. Les problématiques de santé (isolement, problématique de santé mentale, sédentarité, accès à une alimentation saine, usages excessifs des écrans, etc.) qu'ils rencontrent ont été exacerbées par la crise du Covid-19 et ont été mises en lumière dans le débat public ces dernières années.

Un taux d'Affections Longue Durée (ALD) supérieur aux moyennes départementale et régionale

La répartition des bénéficiaires du dispositif d'Affections Longue Durée (ALD) dans la Communauté d'agglomération montre une différence entre les hommes et les femmes. En effet, même si les ALD représentées sont les mêmes, il apparaît que les taux de répartition diffèrent selon le sexe.

Aussi, les hommes sont davantage touchés par les maladies cardio-vasculaires et le diabète, tandis que les femmes sont davantage touchées par les tumeurs, les maladies psychiatriques et la maladie d'Alzheimer.

Le taux standardisé de bénéficiaires d'une ALD toutes causes est supérieur dans le territoire, comparativement à celui du Nouveau Rhône, de la Région et de la France. Le taux standardisé de bénéficiaires du dispositif ALD pour diabète et pour tumeur est, par ailleurs, supérieur

dans le territoire de la Communauté d'agglomération au taux départemental, régional et français.

Des motifs d'hospitalisation corrélés aux Affections Longues Durées

Les motifs d'hospitalisation en court séjour en médecine, chirurgie, obstétrique des habitants de la Communauté d'agglomération sont corrélés aux principales ALD dont ils souffrent.

Les maladies cardio-vasculaires sont le principal motif d'hospitalisation pour les hommes et les femmes. La deuxième cause d'hospitalisation concerne les séjours pour accouchement. Ce chiffre important peut être expliqué par la présence de deux maternités sur le territoire et leur attractivité qui s'étend au-delà du territoire de la Communauté d'agglomération. Les tumeurs sont la troisième cause d'hospitalisation pour les hommes et les femmes.

Parmi les autres ALD, le diabète, traité davantage en ambulatoire, et les maladies psychiatriques, orientées principalement vers un Centre Hospitalier Spécialisé, n'apparaissent pas dans les motifs d'hospitalisation en court séjour. Il est cependant à souligner **un taux standardisé de séjours hospitaliers pour tentative de suicide dans la Communauté d'agglomération supérieur à celui du département et de la Région.**

Des causes de décès différentes entre femmes et hommes

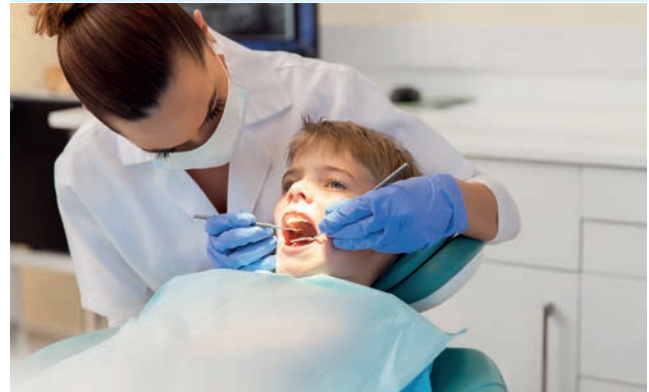
L'analyse des causes de décès parmi les habitants de la Communauté d'agglomération montre une différence entre hommes et femmes, les hommes étant plus sujets à des décès par tumeurs (35%), des décès prématurés avant 65 ans (26%) et des décès par maladies cardio-vasculaires (20%), tandis que les femmes sont davantage affectées par les maladies cardio-vasculaires et les tumeurs (respectivement 35% et 34%) et significativement moins touchées par les décès prématurés (16% chez les femmes contre 26% chez les hommes).

En comparant ces données aux moyennes régionales, il apparaît que les hommes du territoire sont davantage affectés par des décès par tumeurs, des décès prématurés et des décès par cancer du poumon. Les femmes sont quant à elles davantage affectées par des décès par tumeurs et des décès prématurés.



Une prévention encore insuffisante

Le public du territoire est peu réceptif aux messages de prévention dits classiques, notamment les publics les plus fragiles et éloignés du parcours de soins et de santé. Il ressort de l'analyse qualitative un besoin de prévention adaptée selon le public cible, régulière et réalisée en « aller vers ».



Un faible taux de prévention bucco-dentaire chez les enfants, adolescents et jeunes adultes : le nombre d'hommes et de femmes ayant bénéficié du programme M/T dents de l'Assurance Maladie (tous les 3 ans, un rendez-vous et, si besoin, des soins chez le dentiste pour les enfants dès l'âge de 3 ans et pour les jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans) est inférieur au niveau régional.

Les dépistages organisés du cancer :

- Le taux de **dépistage du cancer du col de l'utérus** est en dessous des moyennes régionales et des recommandations du Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC). 40% des femmes ne se font pas assez régulièrement dépister, alors même que, d'après les recommandations du CRCDC, 90% des cancers du col de l'utérus pourraient être évités grâce au dépistage et à la vaccination.

- Le **dépistage du cancer du sein**, cancer le plus fréquent chez la femme et également le plus connu, représente plus du tiers de l'ensemble des nouveaux cas de cancer chez la femme. Son dépistage sur le territoire de la Communauté d'agglomération est proche de la moyenne départementale.

- Le **dépistage du cancer colorectal** a le plus **faible taux de dépistage** (concerne les hommes et les femmes de 50 à 74 ans). Les professionnels notent une plus grande **difficulté d'accès au dépistage chez le public masculin** et notamment celui répondant en Quartier Politique de la Ville (QPV).

La couverture vaccinale pour la grippe est bonne dans le territoire, voire légèrement supérieure à la moyenne régionale.



Les maladies cardiovasculaires sont la principale cause d'hospitalisation.



Centre de vaccination : une mobilisation de tous

En mars 2021, face à une situation sanitaire critique, la Communauté d'Agglomération a pris l'initiative de proposer le complexe sportif intercommunal de l'Escale à Arnas comme centre de vaccination et d'intensifier ainsi la lutte contre la Covid-19 dans le Nord du département du Rhône.

L'ouverture du centre de vaccination de l'Escale a été le fruit d'un partenariat entre l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté d'Agglomération (avec l'appui logistique des communes de Villefranche, Arnas, Gleizé, Limas, et de la CCI Beaujolais), le SDMIS du Rhône (pilotage du centre de vaccination et vaccination par certains sapeurs-pompiers), l'Hôpital Nord-Ouest (gestion de la logistique des vaccins et de la prise de rendez-vous), ainsi que les médecins libéraux et médecins retraités.

Grâce à la mobilisation exemplaire de l'ensemble des acteurs, ce centre a ouvert ses portes en un temps record (moins d'une semaine) et a permis à plus de 200 000 personnes de se faire vacciner. Ce sont 56 personnes qui ont travaillé chaque jour au centre de vaccination (pompiers, médecins, personnels d'accueil et administratifs).

+ DE 
200 000
VACCINATIONS



b. La santé des publics fragiles du territoire

Le public enfant : des enjeux en termes de rythme de vie

Des difficultés récurrentes sont soulevées concernant le rythme de vie des enfants, en particulier la surconsommation d'écran. Il n'est pas rare de voir des enfants avec une consommation d'écrans de plusieurs heures par jour, sans accompagnement des parents. Cette consommation est problématique car elle influence notamment le sommeil, l'attention en classe ainsi que la motricité et l'activité physique des enfants.

Une hausse des notifications de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) concernant les troubles de la santé mentale / handicap mental, et notamment les Troubles du Spectre Autistique, est constatée et amène une demande accrue des familles dans les structures médico-sociales, avec des répercussions dans les établissements scolaires. Ce constat est partagé au niveau départemental et régional. Concernant la Communauté d'agglomération, il convient de le mettre en perspective du travail de dépistage et diagnostic réalisé par la plateforme "PCO TND" (Plateforme de Coordination et d'orientation pour les Troubles du Neurodéveloppement) développée par l'association AGIVR.



Les adolescents : des enjeux de prévention et de recours aux soins

Au même titre que pour les enfants, le public adolescent rencontre des difficultés en lien avec les rythmes de vie (consommation d'écrans, alimentation, hygiène bucco-dentaire et corporelle, etc.). Le harcèlement, de plus en plus fréquent avec l'usage des smartphones, et les conduites addictives (cannabis, alcool, etc.) qui se banalisent, sont également des éléments préoccupants. **Les besoins en matière d'information sur la santé sexuelle restent importants avec des jeunes peu informés** de ce sujet et, par pudeur ou timidité, n'osant pas en parler avec leur entourage proche ou leur famille. Ainsi, il est constaté une méconnaissance des risques liés aux Infections Sexuellement Transmissibles (IST) / Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), et ce malgré les sensibilisations effectuées en milieu scolaire.

Au-delà de l'aspect santé, ces difficultés ont également des effets négatifs sur le parcours scolaire et l'insertion des jeunes.

Face à ces constats pour le public enfants et adolescents, l'isolement social des familles monoparentales s'accroît et le besoin de temps collectifs entre parents est nécessaire.



Les personnes âgées : des enjeux multiples de prévention et d'accompagnement

Malgré leur âge inférieur à la moyenne du département, les seniors du territoire cumulent des difficultés soulignées par les professionnels de la gériatrie du territoire, et qui recourent les données quantitatives analysées.

Il ressort notamment **des difficultés des seniors à admettre leur perte d'autonomie ou leur maladie**, ce constat étant d'autant plus marqué lorsqu'il s'agit de la maladie psychique encore stigmatisée. Ce déni peut entraîner des comportements dangereux comme le non-recours à l'aide extérieure (aide à domicile, portage de repas, etc.) pouvant à terme entraîner des hospitalisations à la suite d'événements (chute, dénutrition, etc.). Les retours d'hospitalisation précipités, ne tenant pas compte du degré d'autonomie des seniors, entraînent des risques de ré-hospitalisation.

La prise en charge des personnes âgées à domicile dans le territoire, comme ailleurs dans le département, représente un enjeu de santé publique, pour les raisons précédemment évoquées d'autant que les métiers de l'aide et du soin à domicile peinent à recruter et doivent restreindre leurs interventions aux seniors les plus en besoin. A cela s'ajoutent un isolement plus marqué des personnes âgées, depuis la crise du Covid 19, et des problématiques de mobilité vers l'offre de soins.



L'offre adaptée pour les personnes âgées est variée dans de la Communauté d'agglomération, avec une offre en matière d'hébergement permanent (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et Résidences autonomie) répartie sur plusieurs communes du territoire et un regroupement plus important d'offres en zone urbaine.

L'offre adaptée pour les personnes âgées atteintes de la **maladie d'Alzheimer** est présente sur les communes de Villefranche-sur-Saône, Arnas et Montmelas-Saint-Sorlin qui disposent d'une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) au sein d'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le SPASAD de Villefranche-sur-Saône bénéficie, quant à lui, d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) pour les personnes atteintes d'Alzheimer.

Malgré une offre importante et variée, avec le vieillissement de la population, il manque des places en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). A cela s'ajoute une baisse d'autonomie des personnes âgées entrant en établissement, contraignant à des adaptations de la prise en charge avec un besoin d'étayage médical. Face à ces constats, **un parcours gérontologique innovant est actuellement expérimenté** dans le territoire pour faciliter le parcours de la personne âgée entre le domicile, l'EHPAD et l'hôpital. Cette expérimentation est copilotée par la filière gérontologique Rhône Nord et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Les aidants

L'aidance concerne un nombre croissant de personnes dans le territoire et représente un enjeu de santé publique, lorsque l'on considère les risques d'épuisement et de problèmes de santé qu'encourt la population des aidants. Avec le vieillissement de la population a un plan national tout comme celle du territoire de la Communauté d'agglomération, les aidants sont un public de plus en plus âgé et leur maintien en bonne santé est une priorité.

L'offre dédiée aux aidants est actuellement vaste et diversifiée avec des spécialisations en fonction de la maladie, du type de handicap ou encore du profil des aidants (jeunes aidants, conjoint, etc.). Cependant il apparaît que cette offre est peu lisible et ne favorise pas le parcours de l'aidant, en particulier pour l'aidant d'une personne âgée qui peut, en outre, être affectée d'une maladie chronique. Cela peut entraîner des ruptures de parcours et contribue à freiner le soutien qui peut être apporté aux aidants.

Public vivant avec un handicap

L'offre dédiée pour les personnes vivant avec un handicap se concentre dans les communes de Villefranche-sur-Saône et de Limas.

En ce qui concerne le public adulte, l'offre est variée et composée de services permettant un accompagnement en milieu ordinaire de vie (accueils de jour, Services d'Accompagnement à la Vie Sociale : SAVS, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés : SAMSAH) ainsi que des structures d'accompagnement en institution (foyers d'hébergement, Etablissements et Service d'Aide par le Travail : ESAT, des établissements d'accueil médicalisé).

Il existe également une Plateforme d'Accompagnement, d'Orientation, de Formation et d'Inclusion (PAOFIP) à Villefranche-sur-Saône. Cet établissement contribue à l'orientation professionnelle adaptée en tenant compte de l'état de santé et des aptitudes des personnes vivant avec un handicap.



La santé des habitants des Quartiers Politique de la Ville

La part de la population bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) dans les QPV est forte : 31,3% à Belleruche, 28,1% à Béliigny et 24,5% au Garet (8,4% dans le Rhône). Le nombre d'habitants souffrant d'affection longue durée et/ou de problématiques d'addiction y est également plus important que la moyenne départementale.

Dans les QPV, un manque de prévention est constaté chez l'ensemble du public (prévention bucco-dentaire, alimentation, cancers, santé des femmes, etc.), avec un recours préférentiel des habitants au curatif ou aux urgences. Les barrières culturelles et de langage peuvent conduire à un renoncement aux soins et à un nonaccès ou une incompréhension des messages de prévention.

En complément de ces constats, il est important d'évoquer la situation des femmes dans les QPV de la Communauté d'agglomération qui, comme dans les autres QPV ailleurs en France, se déclarent en moins bonne santé et renoncent plus facilement aux soins que le reste des habitants des unités urbaines environnantes. Ce public apparaît davantage isolé en comparaison des hommes (moins d'espace de sociabilisation, barrière de la langue, etc.).

Public Adultes en situation de précarité, Sans Domicile Fixe (SDF) et demandeur d'asile

Le public en situation de précarité fait face à des difficultés d'accès aux soins et aux droits, se traduisant généralement par un recours plus important aux urgences du Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône (Hôpitaux Nord-Ouest).

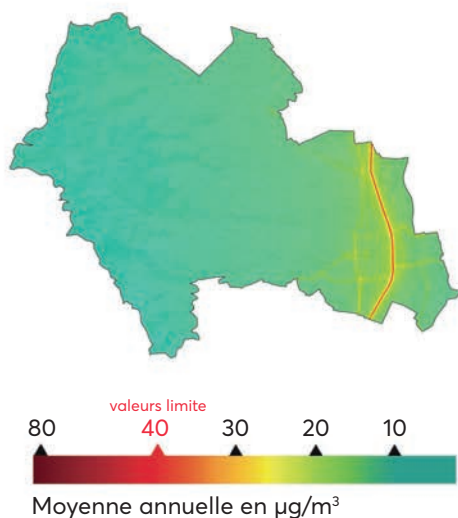
Le public SDF, quant à lui, accumule les difficultés somatiques et psychiques, recourt moins voire pas du tout aux soins préventifs et curatifs, et s'accommode plus facilement de la douleur. La stigmatisation dont il peut être victime entraîne des situations de renoncement aux soins.

Le public en demande d'asile, qui accumule des difficultés somatiques et psychiques en lien avec le vécu et le parcours migratoire, est accompagné, principalement par l'association ADOMA de Villefranche-sur-Saône qui peut assurer un suivi du parcours de soins.

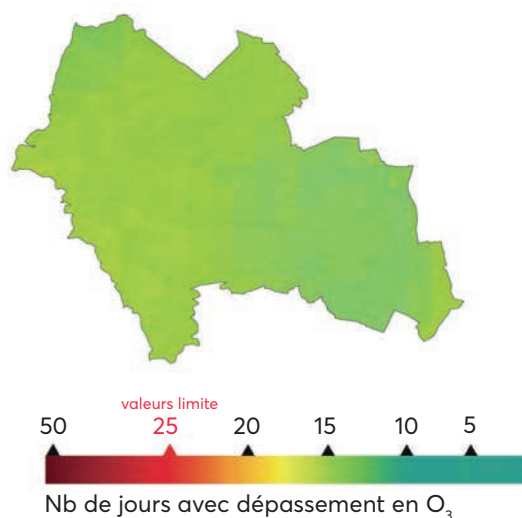
C. La santé environnementale

CARTOGRAPHIES ANNUELLES DE CONCENTRATIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR

Dioxyde d'azote - NO₂
Moyenne annuelle en µg/m³



Ozone - O₃
Nb de jours avec dépassement de 120 µg/m³ sur 8h



Des polluants de l'air inégalement répartis

Le territoire est soumis aux risques de pollution au dioxyde d'azote, à l'ozone et aux particules fines, de manière différente selon les polluants analysés :

Ainsi, le **dioxyde d'azote (NO₂)** a pour source principale le trafic routier et se concentre en particulier autour des principaux axes de transport situés à l'est du territoire. Une forte concentration est analysée le long de l'autoroute A6. Le NO₂ a des effets sur la santé respiratoire à court terme et à long terme ;

L'**ozone** se forme, quant à lui, dans les basses couches de l'atmosphère en période estivale, sous l'effet du rayonnement solaire et lorsque les températures sont élevées. La pollution à l'ozone affecte davantage les coteaux et les monts du Beaujolais. C'est un polluant qui irrite les yeux et l'appareil respiratoire, et qui a des effets sur la végétation et notamment sur la photosynthèse (baisse du rendement des cultures) ;

La pollution aux **particules PM10 et PM2.5** regroupe respectivement les particules de diamètre inférieur à 10 micro-grammes (µm) et inférieur à 2.5 µm. Cette pollution est émise par les combustions liées aux activités industrielles ou domestiques (chauffage) et par les transports ou l'agriculture. Cette pollution se retrouve en majeure partie le long des axes de transports à l'est du territoire et sur les coteaux. Ces deux pollutions ont des effets sur la santé respiratoire et, pour le PM2.5, des effets sur la santé cardiovasculaire.

Une population impactée par des nuisances sonores

L'exposition au bruit dans la Communauté d'agglomération est principalement liée aux axes routiers traversant le territoire et notamment à l'autoroute A6 et à la voie ferrée, toutes deux situées sur un axe nord-sud. La population impactée par l'exposition au bruit est en majorité celle résidant à l'est du territoire de la Communauté d'agglomération, notamment dans le QPV de Béligny. Il est estimé que **10% des habitants de la Communauté d'agglomération résident dans des zones dégradées ou très dégradées par les nuisances sonores.**



36 ERPV

36 Équipements Recevant des Populations Vulnérables se trouvent dans des zones dégradées par des nuisances sonores, 2 dans des zones hautement dégradées, sur les 180 recensés.

Des risques industriels et naturels mesurés

Le territoire de la Communauté d'agglomération compte **4 sites classés SEVESO**, dont 3 sites SEVESO seuil haut et 1 site SEVESO seuil bas.

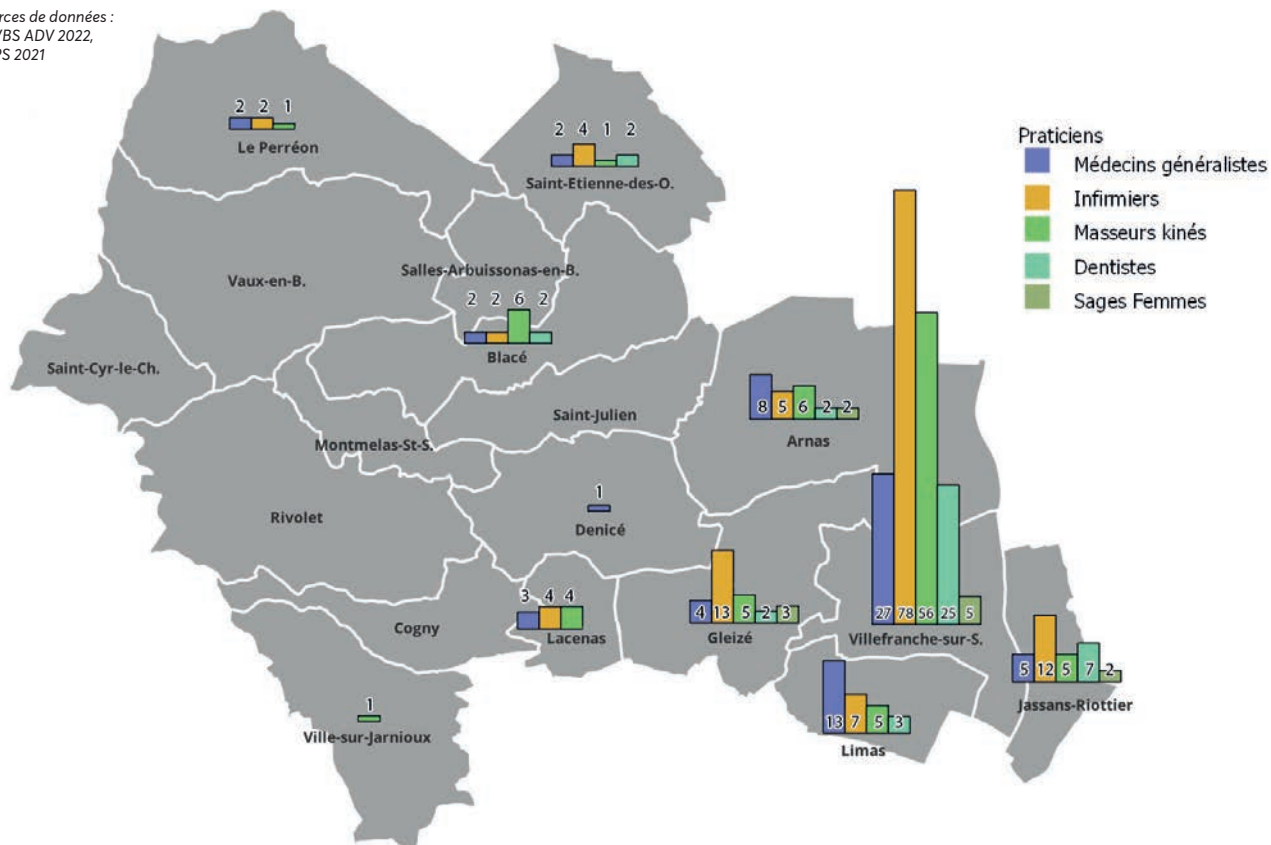
Les risques naturels impactant la Communauté d'agglomération sont essentiellement liés aux risques d'inondation. En effet, le territoire est traversé par la Saône ainsi que par plusieurs ruisseaux

et rivières qui se déversent dans cet affluent du Rhône : le Morgon, le Merloux, le Nizerand et le Marverand. Ces dernières puisent leurs sources dans les monts du beaujolais et traversent le territoire d'ouest en est.

d. La démographie médicale et l'offre de soins du territoire

NOMBRE DE PRATICIENS LIBÉRAUX PAR COMMUNES

Sources de données :
CAVBS ADV 2022,
FNPS 2021



Des professionnels de santé inégalement répartis

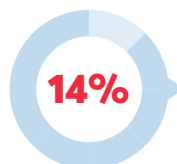
Par comparaison avec les moyennes départementale et nationale, le territoire de la Communauté d'agglomération paraît bien doté en termes d'offre médicale et présente une densité de médecins, infirmiers et dentistes supérieure aux moyennes. Cependant, ces données sont à mettre en perspective avec le bassin de patientèle, qui est plus large que celui du seul territoire. Des publics proviennent en effet du nord du Beaujolais, de l'ouest du département de l'Ain et de la vallée de l'Azergues.

En particulier, les médecins généralistes sont en nombre suffisant mais inégalement répartis sur le territoire avec **un manque de libéraux à l'est de Villefranche-sur-Saône et dans les communes en dehors de la polarité urbaine et périurbaine**. Des regroupements de libéraux ont été mis en place dans les communes urbaines et périurbaines et des centralités dans certains villages de la CAVBS, avec notamment la création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et de cabinets médicaux. C'est le cas, par exemple, dans le quartier de Belleroche, avec l'installation d'une MSP, qui outre le fait de proposer une offre de soins de premier recours, s'inscrit dans une démarche de médiation en santé et d'accès aux droits, en lien avec les acteurs sociaux du territoire et le Contrat de Ville.

Le territoire de la Communauté d'agglomération bénéficie d'une offre médicale bien dotée, avec une densité de professionnels de santé supérieure à la moyenne.

Toutefois, le territoire doit faire face aux enjeux de recrutement, notamment des médecins généralistes et des chirurgiens-dentistes. **14% des médecins généralistes du territoire a plus de 60 ans, soit un taux bien inférieur aux moyennes départementale (20%), régionales (24%) et nationales (31%) mais un faible taux de médecins a moins de 40 ans (seulement 19%) par rapport au taux du département (35%) et de la Région (23%).** Ces chiffres interrogent sur l'attractivité du territoire pour les jeunes médecins.

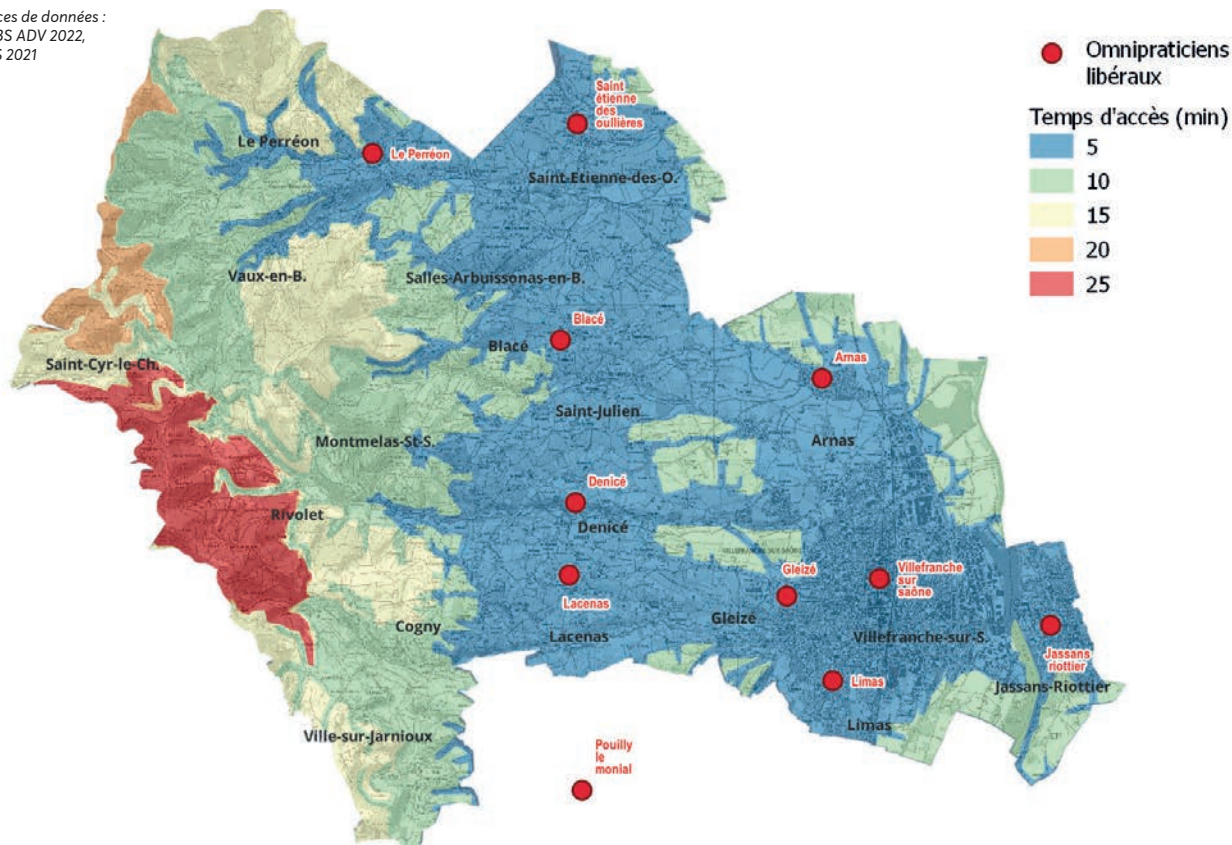
L'accès aux médecins généralistes demeure donc compliqué pour une partie de la population, y compris celle qui dispose d'un médecin traitant dans le territoire, malgré des actions mises en place par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Beaujolais Dombes.



14% des médecins généralistes du territoire ont plus de 60 ans

TEMPS D'ACCÈS AUX OMNIPRATICIENS LIBÉRAUX

Sources de données :
CAVBS ADV 2022,
FNPS 2021



La CPTS joue un rôle prépondérant dans le parcours de soins de premiers recours. Elle est **un partenaire clé des généralistes du territoire pour l'adressage et la fluidification du parcours des patients**, et un acteur clé du Service d'Accès aux Soins du Rhône (SAS 69) pour répondre à toute demande de soins urgents et non programmés 24h/24 et 7j/7.

Les questions d'accès aux soins se posent également en termes d'accessibilité et de temps de trajet pour accéder aux soins. Les difficultés de mobilité des habitants, pour diverses raisons (pas de transport en commun accessible, manque d'autonomie, pas de véhicule personnel, etc.) sont des freins à l'accès aux soins.



Communauté Professionnelle Territoriale de Santé - CPTS Beaujolais Dombes

La CPTS Beaujolais Dombes est une communauté de professionnels de santé libéraux, d'hospitaliers et de structures médicales sociales, rassemblée pour améliorer le parcours de santé des patients et la fluidité des soins entre l'hôpital et la ville, au plus près des spécificités de notre territoire. La plus grande CPTS (rapport nombre d'usagers couverts/taille du territoire) de la région Auvergne-Rhône-Alpes :



220 000
USAGERS



1300
KM²

1200
PROFESSIONNELS
DE SANTÉ

2
DÉPARTEMENTS
NORD RHÔNE
ET PLATEAU DE L'AIN



© HNO

LE GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE RHÔNE NORD BEAUJOLAIS DOMBES



7 établissements

8 filières de prise en charge

9 parcours de santé

4 800 professionnels

3 100 lits et places

○ établissement support du GHT

● établissements partie

▲ établissements partenaires

HNO : Hôpitaux Nord-Ouest



Polyclinique du Beaujolais

Établissement de santé privé pluridisciplinaire du groupe Ramsay Santé, la Polyclinique du Beaujolais, propose **un service hospitalier d'envergure**, avec une offre hospitalière complémentaire. Outre son service d'urgences fonctionnant 24h/24h 7 jours sur 7, elle offre des soins variés en chirurgie grâce à ses nombreuses spécialités, une prise en charge en médecine polyvalente dont la cancérologie, une maternité de niveau 1 tournée vers un accueil privilégié des futurs parents et **une approche personnalisée de l'accouchement**. La Polyclinique du Beaujolais développe des techniques innovantes pour permettre aux habitants de la région de bénéficier d'un accès aux nouvelles technologies. Certains praticiens de l'équipe médicale de la clinique ont installé leur cabinet de consultation à proximité de l'établissement, dans un bâtiment nouvellement construit qui abrite le Centre Médical LA PASSERELLE.

L'offre de soins pour le public à besoins spécifiques

Le territoire bénéficie d'une offre complète pour le public à besoins spécifiques :

- une offre adaptée et diversifiée pour les personnes âgées, le public en situation de précarité, le public en situation de handicap et les addictions ;
- une offre concernant les personnes âgées répartie sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération ;
- une offre centrée sur le pôle urbain de Villefranche-sur-Saône concernant le public en situation de précarité, le public en situation de handicap et les addictions.

D'une manière générale, **le territoire fait toutefois face à des difficultés d'accès aux soins, en particulier liées à des difficultés d'accès aux généralistes, une prise en charge compliquée pour les urgences et les soins non programmés**. Ces constats peuvent amener à des situations de non-recours aux soins.

La prise en charge de la santé mentale

Dans le territoire de la Communauté d'agglomération, la prise en charge psychiatrique repose essentiellement sur la psychiatrie publique, à savoir le **Centre Hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or** pour la partie Rhône du territoire et le Centre Psychothérapique de l'Ain pour la commune de Jassans-Riottier.

Il existe également une offre privée sur le territoire : le Centre Caladois de Psychiatrie Ambulatoire qui accueille en hôpital de jour des adultes avec des troubles psychiques et le Centre de Traitement du Stress et de l'Anxiété (CTSA) de Villefranche-sur-Saône qui accueille quant à lui, des patients enfants, adolescents ou adultes avec des troubles de l'anxiété.

Les délais d'attentes en pédopsychiatrie et en psychiatrie adulte publique sont actuellement de plusieurs mois. Face à ces longs délais, des renoncements aux soins sont constatés, et les limites de report sur l'offre avec une prise en charge restreinte et coûteuse pour certains habitants.

La prise en charge du handicap

L'offre dédiée aux personnes vivant avec un handicap est relativement complète et se situe dans les communes de Villefranche-sur-Saône et de Limas.

En ce qui concerne le public enfants-adolescents, l'offre est assez complète et comporte :

- une structure de prévention, dépistage et accompagnement précoce (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce : CAMSP),
- plusieurs services d'accompagnement en milieu ordinaire de vie (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile : SESSAD) apportant un soutien spécialisé dans les différents lieux de vie et d'activités du public : domicile, école, périscolaire, etc.
- des structures d'accompagnement en institution (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique : ITEP, Institut Médico-Educatif : IME).

Des besoins de prise en charge des addictions qui s'intensifient

Concernant les addictions, trois acteurs sont spécialisés dans ce domaine sur le territoire :

- le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Jonathan porté par l'association ARIA OPPELIA,
- l'Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) du Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône (Hôpitaux Nord-Ouest)
- la Maison des Adolescents (MDA) qui dispose d'une Consultation Jeune Consommateur (CJC) pour les jeunes de 12 à 25 ans



© HNO

Les Hôpitaux Nord-Ouest

Réunis par une direction commune, les hôpitaux de Beaujeu (69), Belleville-en-Beaujolais (69), Tarare-Grandris (69), Trévoux (01), Villefranche-sur-Saône (69) et les 10 Ehpad qui leur sont rattachés, composent les Hôpitaux Nord-Ouest. Ensemble, ils assurent le service public de santé pour les 320 000 habitants du territoire. Disposant en propre de leur statut juridique et financier, les hôpitaux Hôpitaux Nord-Ouest coopèrent au profit d'une organisation médicale coordonnée répondant aux besoins de santé. Ils développent des collaborations tant en matière de gestion de leurs ressources qu'en matière d'amélioration des soins et des prises en charge. L'ensemble des établissements des HNO appartient au Groupement Hospitalier Rhône Nord Beaujolais Dombes.



2230
LITS ET PLACES
SANITAIRES ET MÉDICO-
SOCIALES



270 000
CONSULTATIONS/AN



50 000
HOSPITALISATIONS/AN



3800
PROFESSIONNELS



384
PROFESSIONNELS
MÉDICAUX



3 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX CONSTATS TRANSVERSAUX DE SANTÉ DU TERRITOIRE

Le croisement des données quantitatives et qualitatives a permis d'identifier des constats transversaux concernant la santé des habitants du territoire, qui synthétisent et complètent les éléments précédemment fournis.

Une offre de soins adaptée mais inégalement répartie et accessible :

- un nombre suffisant de médecins généralistes ;
- un exercice coordonné qui se développe ;
- une CPTS très active notamment pour la fluidification des parcours ;
- une offre hospitalière publique et privée offrant une prise en charge complète ;

Avec toutefois

- des difficultés d'accès aux médecins généralistes inégalement répartis sur le territoire ;
- un renoncement aux soins multifactoriel (problème de mobilité, coûts, prise de rendez-vous, délais d'attente, etc.) touchant tout type de public ;
- une pression sur les urgences hospitalières avec une patientèle provenant de l'extérieur du territoire et une hausse des demandes ;
- des freins à la mobilité, avec une offre de transport dépendante des cars scolaires pour les communes rurales et une offre de transport à la demande sous-utilisée pour les rendez-vous médicaux ;
- un manque d'acteurs dédiés à la santé mentale avec une prise en charge reposant en grande partie sur la psychiatrie publique, une offre d'accueil limitée et peu d'offres libérales accessibles.

Des enjeux d'adaptation des parcours au public cible :

- une offre de prise en charge du vieillissement significative ;
- une offre de dépistage, de diagnostic et de prise en charge du handicap diversifiée et relativement complète à tous les âges ;
- des solutions de répit pour les aidants non professionnels ;
- une prise en charge spécialisée pour les adolescents en souffrance psychique (Maison des Adolescents).

Avec toutefois

- un besoin de développer des actions de prévention d'« aller-vers » ciblées par public bénéficiaire ;
- un isolement des personnes âgées à domicile qui s'aggrave ;
- des besoins du public enfants et adolescents qui s'intensifient, avec des problématiques de surconsommation d'écran, de harcèlement, d'addictions, etc. et des enjeux importants en matière de santé mentale ;
- une prévention à développer et adapter pour un meilleur taux de dépistage des principaux cancers ;
- un isolement des aidants non professionnels avec un risque de surmenage, des situations de conjugopathie et des solutions de répit à diversifier, coordonner et faire connaître.



4 LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE SANTÉ DANS LE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération exerce plusieurs missions telles que l'aménagement du territoire, le développement économique, l'habitat, la politique de la ville, la gestion de l'eau, la collecte et le traitement des déchets. Les enjeux de santé sont pris en compte dans le cadre d'une approche transversale à ses différents domaines de compétences.

La santé pour tous

Dans le cadre de son plan de mandat 2020-2026, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est volontairement engagé à encourager la prévention-santé et l'accès aux soins pour faire face aux enjeux de santé du territoire (augmentation et vieillissement de la population, non recours aux soins, démographie médicale, etc.).

Un engagement : la santé en transversalité

La politique de santé de la Communauté d'Agglomération, compétence non obligatoire, est mise en œuvre dans le cadre du présent Contrat Local de Santé, en transversalité avec les différentes autres politiques publiques qu'elle met en œuvre et en partenariat avec les acteurs santé du territoire et de la Région.

Une démarche partenariale

Ce contrat local de santé fixe les objectifs et moyens de prévention-santé et d'accès aux soins des habitants, à la ville comme à la campagne, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les acteurs de santé du territoire. La Communauté d'agglomération peut s'appuyer sur des établissements hospitaliers de référence (Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône, Centre Hospitalier de Saint-Cyr au Mont d'Or et Polyclinique du Beaujolais) et sur la mobilisation des professionnels de santé au sein notamment de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Cette approche est articulée avec les objectifs du plan de mandat en matière de petite enfance, de sport et de réduction des fractures territoriales.

La politique de santé de la Communauté d'agglomération s'intègre pleinement dans Projet Régional de Santé (PRS) pour 10 ans (2018-2028) de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.



02.

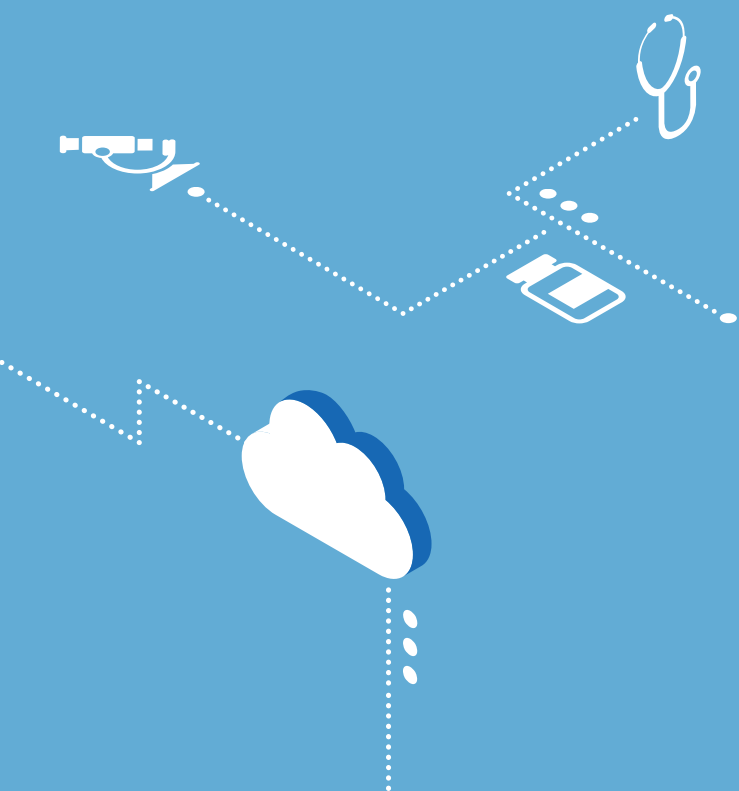


LES AXES STRATÉGIQUES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

“

Les grands enseignements du diagnostic de santé ont permis d'identifier les besoins prioritaires de santé du territoire et les axes stratégiques de santé à intégrer dans le Contrat Local de Santé pour y répondre. Les 5 axes stratégiques ainsi que l'axe transversal, définis collectivement de manière non hiérarchisée entre eux, sont détaillés ci-après.

- **AXE STRATÉGIQUE N°1**
Prendre soin des professionnels des métiers de la santé et de l'accompagnement
- **AXE STRATÉGIQUE N°2**
Prévenir et accompagner la perte d'autonomie et le vieillissement
- **AXE STRATÉGIQUE N°3**
Agir pour un environnement favorable à la santé
- **AXE STRATÉGIQUE N°4**
Promouvoir la santé mentale
- **AXE STRATÉGIQUE N°5**
Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- **AXE TRANSVERSAL**
Animer le réseau territorial de santé et enrichir le partenariat





A
X
E

1

PRENDRE SOIN DES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

La Communauté d'agglomération dispose d'une offre de santé diversifiée et centrée sur le pôle urbain et certains villages du Beaujolais. Globalement la densité moyenne de professionnels par habitant se situe dans la moyenne du département. Ces chiffres sont toutefois à nuancer car il existe un vieillissement des professionnels, en particulier parmi les médecins libéraux et les dentistes. De même, l'offre médicale libérale est actuellement inégalement répartie sur le territoire avec des manques à l'Est de Villefranche-sur-Saône et dans certaines communes.

Par ailleurs, certains métiers sont en tension sur le territoire et notamment dans le domaine hospitalier, de l'aide/soin à domicile, de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social et de la psychiatrie où les partenaires sont confrontés à une crise des vocations.

C'est pourquoi il est important pour le territoire de maintenir l'offre en présence et de la développer dans les espaces où les besoins sont les plus importants. Opérationnellement, cela se traduit par la promotion des métiers de la santé, l'accompagnement à l'installation de professionnels de santé sur le territoire ainsi que le développement d'une offre de formation permettant d'accueillir davantage d'étudiants du sanitaire, du médicosocial et du social.

OBJECTIFS

a. Promouvoir les métiers de la santé dans leur diversité

- ▶ Inclure les métiers de la santé, du prendre soin et de l'accompagnement dans les actions de promotion des métiers sur le territoire
- ▶ Proposer un parcours immersif pour promouvoir les métiers de la santé et du prendre soins, auprès des jeunes en fin de collège et fin de lycée
- ▶ Informer le grand public sur les métiers de la santé et du prendre soin

b. Encourager l'installation de nouveaux professionnels de santé

Accompagner l'installation de professionnels de santé en exercice coordonné (MSP, Centre de santé) à l'Est de Villefranche-sur-Saône

- ▶ Identifier des locaux pouvant servir à un exercice médical coordonné
- ▶ Accompagner la structuration d'un collectif de professionnels de santé en vue de la mise en place d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire / d'un Centre de Santé voire d'un lieu santé d'usage mixte (incluant un volet social, médicosocial, culturel et/ou artistique)

c. Encourager le développement de l'offre de formation des métiers du sanitaire et du médico-social

Engager une dynamique de co-construction en faveur de la relocalisation de l'Institut de Formation Sanitaire et de l'implantation d'autres structures de la formation et/ou l'innovation en santé, dans le projet Quartier Gare

- ▶ Impulser une dynamique d'implantation de structures de la formation et de l'innovation en santé, dans le projet de réaménagement quartier gare



AXE 2 PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE ET LE VIEILLISSEMENT

Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 25% de la population de la Communauté d'agglomération. La part des seniors dans la population générale s'accroît au fil des ans et entraîne des besoins médico-sociaux spécifiques tels que le maintien de l'autonomie, du lien social ou encore de l'accès aux droits.

Ce public est particulièrement à risque car il cumule les facteurs de vulnérabilité et ces derniers augmentent de manière exponentielle avec l'âge. Il est important de rappeler que la situation des seniors s'est dégradée depuis la pandémie de la Covid-19 et le confinement de 2020, cette période ayant amené davantage d'isolement. Ses effets sont encore perceptibles dans le quotidien des personnes âgées.

Cet axe concerne également tout le public empêché, en perte d'autonomie pour des raisons de handicap ou de maladie, et les aidants qui l'entourent. L'offre dédiée aux aidants est actuellement vaste et diversifiée avec des spécialisations en fonction de la maladie, du type de handicap ou encore du profil des aidants (jeunes aidants, conjoint, etc.). Cependant, il apparaît que cette offre est peu lisible, ne favorise pas le parcours de l'aidant, peut entraîner des ruptures de parcours et contribue à freiner le soutien qui peut être apporté aux aidants.

L'aidance concerne un nombre croissant de personnes dans le territoire et représente un enjeu de santé publique, lorsque l'on considère les risques d'épuisement et de problèmes de santé qu'encourt la population des aidants eux-même souvent agé(e)s de 60 ans et plus.. Le profil des aidants a également évolué avec une part de plus en plus importante d'aidants jeunes qui viennent en aide à leurs parents en situation d'handicap ou de perte d'autonomie.

Les enjeux de santé de ce public âgé, vivant avec un handicap, souffrant d'une maladie chronique, et de celui de leurs aidants se sont amplifiés avec la crise de la Covid 19. La pandémie a, en effet, amplifié l'isolement et les problématiques de santé du public âgé mais également de celui des personnes vivant avec un handicap.

OBJECTIFS

a. Un territoire qui promeut le bien vieillir et l'autonomie des personnes

Rendre accessible les informations utiles au quotidien pour les personnes âgées et celles vivant avec un handicap, et leur entourage :

- ▶ Promouvoir la plateforme numérique d'information pour les seniors et les professionnels du vieillissement de la filière gérontologique ;
- ▶ Diffuser l'information sur les services du territoire adaptés aux seniors et aux personnes vivant avec un handicap ;
- ▶ Promouvoir l'activité physique pour le public senior ;
- ▶ Proposer aux seniors et à leurs aidants (binômes aidants-aidés) des cycles d'activité physique adaptée.

Accompagner l'adaptation des logements au handicap ou à la baisse d'autonomie :

- ▶ Accompagner l'adaptation des logements des propriétaires occupants et locataires du parc privé afin de favoriser leur maintien à domicile ;
- ▶ Soutenir l'adaptation des logements du parc social et faciliter la mutation vers un logement adapté.

b. Un territoire qui soutient les aidants

Promouvoir et accompagner les dispositifs en faveur d'un parcours optimisé des aidants :

- ▶ Proposer un temps fort dédié à la thématique de l'aidance sous la forme d'un forum/salon, intégrant des stands et des conférences ;
- ▶ Répertoire l'offre dédiée à l'aide aux aidants et la diffuser auprès des aidants et des professionnels du territoire ;
- ▶ Promouvoir le développement de l'offre de répit sur le territoire.



AXE 3 AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

L'environnement joue un rôle majeur dans la santé des habitants. Une exposition chronique à un polluant ou la dégradation du cadre de vie peut provoquer des pathologies lourdes dans des populations fragiles. La santé environnementale vise à réduire les impacts liés aux conditions de vie et à la qualité des milieux sur la santé. Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche volontaire en faveur du développement durable.

A travers cet axe, le Contrat Local de Santé intervient dans différentes thématiques en lien avec l'environnement : l'aménagement du territoire, l'habitat, la qualité de l'air ainsi que les perturbateurs endocriniens.

Cet axe s'appuie sur un travail en transversalité entre différents services de la Communauté d'agglomération dont les actions portent sur des objectifs communs d'amélioration de la qualité environnementale.

OBJECTIFS

a. Adapter l'urbanisme aux enjeux de la santé

Préserver et développer la trame verte sur le territoire :

- ▶ Renforcer la trame verte dans l'espace public ;
- ▶ Inciter à la végétalisation du parc immobilier (neuf ou en réhabilitation) et des espaces publics.

Lutter contre l'habitat indigne en proposant des aides à la rénovation :

- ▶ Aider les propriétaires de logements indignes ou très dégradés à avoir accès à des aides à la rénovation ;

Adapter les logements à la transition énergétique en proposant des aides à la rénovation.

Accompagner l'adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie.

b. Agir sur les problématiques environnementales en lien avec la santé

Réduire la vitesse sur l'autoroute A6 dans la traversée de l'agglomération (Limas, Villefranche, Arnas).

Sensibiliser le public sur la qualité de l'air intérieur :

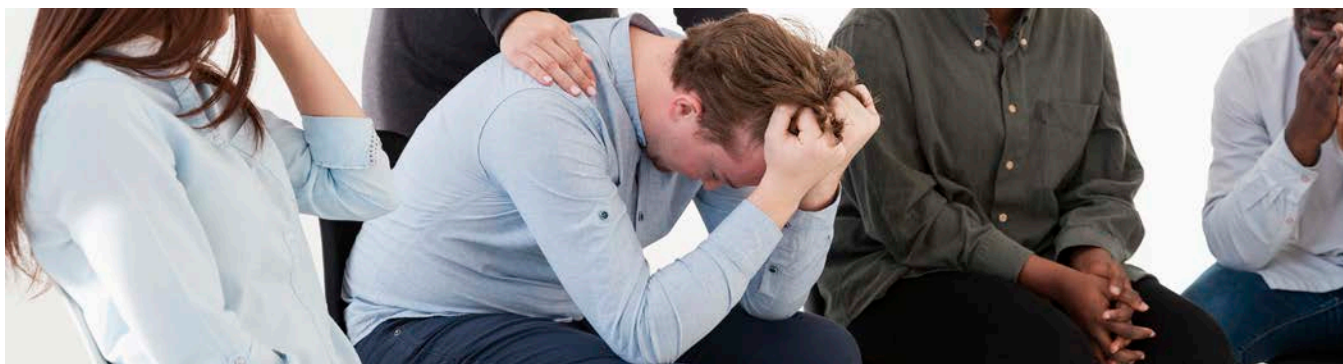
- ▶ Réaliser des ateliers de sensibilisation du public sur la qualité de l'air intérieur (mise en avant des bonnes pratiques, risques, etc.).

Accompagner les Equipements recevant du public (ERP) dans l'amélioration de la qualité de l'air intérieur :

- ▶ Améliorer la qualité de l'air intérieur des Etablissements Recevant du Public ;
- ▶ Améliorer de façon continue la qualité de l'air intérieur avec une priorité aux ERP accueillant un public vulnérable (exemple les crèches) ;
- ▶ Former les responsables d'ERP aux bonnes pratiques liées à la qualité de l'air intérieur.

Réaliser des ateliers de sensibilisation et de formation aux perturbateurs endocriniens à destination des professionnels et du grand public :

- ▶ Ateliers de sensibilisation et de formation auprès des professionnels travaillant dans des ERP et des parents sur les perturbateurs endocriniens ;
- ▶ Plan d'adaptation du fonctionnement des crèches pour limiter la présence de perturbateurs endocriniens.



AXE 4 PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale est une thématique importante qui a été soulevée par une grande partie des acteurs interrogés dans le cadre du diagnostic local de santé.

Diagnostiquées tardivement, ou non accompagnées, les difficultés de santé mentale peuvent conduire à une maladie psychique grave et invalidante. C'est pourquoi il est important dans cet axe de travailler en premier lieu sur la prévention et la promotion de la santé mentale, encore peu développées sur le territoire, pour tous, ainsi que sur la sensibilisation et la formation des professionnels en contact du public et du grand public.

Cela est d'autant plus nécessaire que les besoins augmentent, en particulier chez les jeunes, tandis que l'offre locale est restreinte et repose en grande partie sur la psychiatrie publique de secteur.

Ces constats, particulièrement prégnant dans le territoire, ont été amplifiés par la pandémie Covid-19, qui a provoqué une dégradation importante de la santé mentale des Français, et encore plus durement des populations les plus fragiles, dont les jeunes et les personnes âgées.

La crise a, en effet, accentué de façon aiguë les problèmes de santé mentale mais en a aussi provoqué de nouveaux. Les confinements successifs, la peur d'attraper le virus, le ralentissement de l'économie, la réduction de la vie sociale, la précarisation ou perte d'emploi et bien d'autres facteurs déterminants ont plongé une grande partie des Français dans un état émotionnel et psychologique fragilisé.

La promotion de la santé mentale est un enjeu de santé publique, qui concerne tous les habitants, à tout âge de leur vie. Elle doit être abordée de manière transversale, dans les parcours de vie, de santé et de soins de chacun.

OBJECTIFS

a. Former les acteurs de proximité aux enjeux de santé mentale et aux gestes de premiers secours

Développer des sensibilisations à la santé mentale et des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) :

- ▶ Développer les formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).

b. Sensibiliser le public aux enjeux de santé mentale

Favoriser la déstigmatisation de la santé mentale par la mise en œuvre d'actions lors des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM) :

- ▶ Mettre en place les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sur le territoire : conférences, portes ouvertes, cinés-débats ;

Améliorer la prévention et la prise en charge en santé mentale des jeunes :

- ▶ Former les professionnels de l'éducation à la santé mentale ;
- ▶ Sensibiliser les jeunes à la santé mentale ;
- ▶ Améliorer le parcours de santé et de soins des jeunes ayant des problématiques de santé mentale.

c. Consolider le réseau et promouvoir les nouvelles pratiques en santé mentale

Animer un réseau en santé mentale sur le territoire pouvant préfigurer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) :

- ▶ Préfigurer la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale sur la Communauté d'agglomération.



AXE 5 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DE SANTÉ

Cet axe vise à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé constatées dans le territoire de la Communauté d'agglomération. Ces inégalités peuvent être liées à l'isolement géographique, aux conditions de vie dégradées mais également aux infrastructures (réseaux de transports en commun, équipements de santé, etc.).

Des enjeux ont plus particulièrement été identifiés pour communes rurales et les Quartiers Politique de la Ville (QPV) de la Communauté d'agglomération.

Pour réduire ces inégalités, trois objectifs sont ciblés : la promotion des actions de prévention et des dépistages, l'amélioration des mobilités et l'accompagnement vers le numérique.

Ces actions doivent permettre d'améliorer la santé des habitants en réduisant les freins à l'accès aux soins et en garantissant une meilleure autonomie dans leurs démarches, ce de manière ciblée et adaptée au public bénéficiaire selon les actions.

OBJECTIFS

a. Contribuer à la promotion des actions de prévention et de dépistage pour les publics les plus éloignés

Coordonner un plan annuel/trimestriel des actions de prévention sur le territoire à destination de l'ensemble des habitants, en s'appuyant sur l'ensemble du réseau partenarial :

- ▶ Animer une dynamique territoriale de prévention santé :
 - Inventorier les actions de prévention sur le territoire ;
 - Relayer les informations via les outils de communication des partenaires du territoire.

Favoriser la diffusion de l'information au plus près des habitants et améliorer leur accès à la prévention :

- ▶ Déployer un programme d'initiatives de prévention au plus près des habitants ;
- ▶ Développer la médiation en santé.

Promouvoir les gestes et habitudes de la vie quotidienne favorables à la santé :

- ▶ Mettre en place des actions pour promouvoir les gestes et habitudes de la vie quotidienne favorables à la santé.

b. Améliorer la mobilité des habitants pour un meilleur accès aux soins

Permettre l'accès en transport en commun des structures de santé :

- ▶ Inventorier l'accessibilité des lieux de soins sur le territoire ;
- ▶ Aménager le réseau de transport en commun pour améliorer la desserte des structures de santé.

Développer l'offre de transport pour des besoins de santé des habitants :

- ▶ Développer l'offre en Transport A la Demande (TAD) en santé et travailler en lien avec les acteurs relais sur les communes ;
 - Amplifier la communication sur l'offre de transport à la demande du réseau Libellule pour des besoins de santé.
 - ▶ Développer un transport solidaire santé afin d'améliorer l'accès aux soins des habitants :
 - Réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place une offre de transport solidaire santé ;
 - Communiquer sur l'offre de transport solidaire santé nouvellement créée.

c. Former les habitants au numérique pour améliorer l'accès aux droits et aux soins (Mon Espace Santé etc.)

- ▶ Inventorier les formations et actions de sensibilisation existant déjà ;
- ▶ Déployer des formations au numérique dédiées à l'accès aux droits et aux soins auprès des habitants.



AXE TRANSVERSAL

ANIMER LE RÉSEAU TERRITORIAL DE SANTÉ ET ENRICHIR LE PARTENARIAT

Afin de dynamiser et de faire vivre le Contrat Local de Santé, cet axe vise à animer et développer le réseau des partenaires de santé du territoire. Cet axe montre la volonté des signataires de favoriser une culture commune par une meilleure interconnaissance des acteurs de la santé, des pouvoirs publics ainsi que des habitants.

Cette dynamique collective vise, à terme, à garantir un meilleur parcours de soin, de santé et de vie pour chaque habitant du territoire, grâce à une bonne connaissance de l'offre et à une communication facilitée.

Le réseau permet également de sortir les professionnels de l'isolement et d'améliorer leurs conditions de travail. Le fait d'être intégré dans une dynamique partenariale peut être aussi un élément d'attractivité pour les professionnels de la santé.

OBJECTIF

a. Créer une communauté des acteurs de la santé du territoire et l'animer

- ▶ Mettre en réseau les partenaires de la santé ;
- ▶ Réaliser un travail de cartographie des acteurs.



**LES DISPOSITIONS DU
CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS SAÔNE**

2025/2029



TITRE 1.

CHAMPS DU CONTRAT

Vu la Loi n° 2009-897 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration de février 2022 (article 122) portant sur l'obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les contrats locaux de santé (CLS) ;

Vu la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Considérant que le PRS Auvergne-Rhône-Alpes 2023-2028 a été arrêté le 31 octobre 2023 ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1 ;

Vu la délibération en Conseil Communautaire en date du 22/01/2025 ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage en date du 21/02/2025 ;
Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
Et

- L'État ;
- L'Éducation Nationale ;
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
- Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Le Département du Rhône ;
- Le Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône (Hôpitaux Nord Ouest) ;
- Le Centre Hospitalier Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ;
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Beaujolais Dombes ;
- La Polyclinique du Beaujolais.

Article 2. Périmètre d'application : territoire et population

Périmètre géographique

Le Contrat couvre l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône. Une attention particulière est portée au niveau infra-territoriale aux zones rurales et aux 3 quartiers politique de la Ville situés dans les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé et Limas.

Population

Le Contrat concerne tous les habitants de la Communauté d'agglomération. Selon le type d'action qui sera mené, le périmètre populationnel pourra être restreint.

TITRE 2.

OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Article 3. Objectifs et axes stratégiques

Le Contrat Local de Santé porte sur un champ d'intervention volontairement limité pour répondre à des problématiques identifiées comme prioritaires, en regard des différents éléments de diagnostic, et pour permettre une mise en œuvre rapide et efficiente des actions. Aussi, il n'a pas vocation à être exhaustif.

Les réflexions entre les signataires pour identifier les axes stratégiques prioritaires ont été conduites autour du partage des éléments de contexte mentionnés en partie 1 du présent contrat « Les principaux enjeux de santé du territoire », en identifiant les problématiques pour lesquelles le Contrat Local de Santé apportait une plus-value :

- Les problématiques non-couvertes par d'autres dispositifs ou démarches ou pour lesquelles des difficultés de parcours sont constatées ;
- Des actions déjà existantes et qui pourraient être amplifiées et/ou déployées sur le territoire ;
- Une action concertée des signataires utile à l'atteinte des objectifs fixés.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et ses partenaires pourront réfléchir à des actions dans d'autres thématiques, et éventuellement les mettre en œuvre au cours des prochaines années dans le cadre d'un avenant au présent Contrat Local de Santé ou de l'élaboration d'un prochain Contrat.

Compte tenu des éléments de diagnostic et des priorités validées, le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône se décline en cinq axes prioritaires :

- Prendre soin des professionnels des métiers de la santé et de l'accompagnement ;
- Prévenir et accompagner la perte d'autonomie et le vieillissement ;
- Agir pour un environnement favorable à la santé ;
- Promouvoir la santé mentale ;
- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé ;

Et un axe transversal :

- Animer le réseau territorial de santé et enrichir le partenariat.

Article 4. Engagements des signataires

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les programmes d'actions annuels, résultant des priorités et des objectifs généraux déterminés collectivement dans le présent Contrat Local de Santé, dans le respect des principes partagés.

Chaque signataire s'engage à participer à la réalisation des objectifs et des fiches actions définis dans ce Contrat Local de Santé, chacun dans son champ de compétence propre et de manière coordonnée. Pour cela, chaque signataire mobilise prioritairement les moyens dont il dispose en fonction de ses compétences, pour participer activement aux instances de gouvernance, et développer et soutenir les projets qui permettront de répondre aux objectifs fixés.

Afin de favoriser la cohérence et l'efficacité des projets conduits dans le cadre du Contrat Local de Santé, les signataires s'engagent à s'informer de tout élément impactant les priorités et les actions qui le composent.

Ainsi, toute action nouvelle en lien avec les priorités de ce contrat, menée et/ou financée par les signataires, concernant le territoire couvert par le Contrat Local de Santé, fera l'objet d'une information réciproque des parties.

De même, toute information concernant leurs appels à projets sera partagée en temps utile afin de favoriser les instructions conjointes et l'émergence de projets conformes aux objectifs du Contrat Local de Santé.

Enfin, les données d'observation quantitatives et qualitatives, dont ils disposent, seront partagées en fonction des besoins.

Un plan d'actions annuel sera établi au regard de ces priorités et objectifs afin de permettre une mise en œuvre progressive et adaptée du Contrat Local de Santé, en tenant compte des résultats obtenus et des évolutions observées.

Article 5. Les instances de gouvernance

La gouvernance du Contrat Local de Santé se décline en 3 niveaux, impliquant chacun des acteurs, le Comité de pilotage, le Comité technique et les groupes de travail.

Le Comité de pilotage (COPIL) :

Ses principales missions :

- réunir une fois par an les signataires du Contrat Local de Santé (représentants politiques et directions opérationnelles décisionnaires) ;
- valider les orientations stratégiques du Contrat Local de Santé, sur proposition du comité technique ;
- fixer les objectifs correspondant au périmètre du contrat et les modalités de coopération, pouvant faire l'objet d'avenants le cas échéant ;
- assurer le suivi de la programmation d'actions, en concertation avec le comité technique ;
- évaluer le contrat à son échéance.

Les Membres du Comité de pilotage :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ou son représentant ;
- La Préfète du Rhône ou son représentant ;
- La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) AURA ou son représentant ;
- La Directrice générale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Rhône ou son représentant ;
- Le Directeur académique du service de l'Éducation Nationale du Rhône ou son représentant ;
- Le Président du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes ou son représentant ;
- Le Président du Département du Rhône ou son représentant ;
- La Directrice générale des Hôpitaux Nord-Ouest ou son représentant ;
- La Directrice du Centre Hospitalier Saint-Cyr au Mont d'Or ou son représentant ;
- Le Directeur de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ou son représentant ;
- La Directrice générale de la Polyclinique du Beaujolais ou son représentant.

Le Comité technique (COTECH) :

Ses principales missions :

- Réunir 2 à 3 fois par an les membres techniques du Contrat Local de Santé (pilotes de chaque axe thématique et représentants techniques des signataires) ;
- veiller à la mise en œuvre et au suivi du plans d'action du Contrat Local de Santé et réaliser un soutien méthodologique.

Les Membres du Comité technique :

- Les référents techniques de chaque signataire ;
- Les référents de chaque axe stratégique.

Les groupes de travail :

- réunissent les acteurs de terrain partenaires impliqués dans la réalisation des fiches actions ;
- mettent en œuvre les actions du Contrat Local de Santé ;
- se rencontrent de manière régulière au cours de l'année.

Article 6. Partenaires

Les partenaires du Contrat Local de Santé sont les principaux acteurs locaux qui participent aux actions sans être signataires et financeurs du contrat.

TITRE 3. DURÉE, SUIVI ET RÉVISION DU CONTRAT

Article 7. Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 ans, à compter de sa signature.

Article 8. Révision du contrat

Le contrat peut être révisé par voie d'avenant signé et accepté par les parties déjà signataires, pour :

- toute modification, ajout, ou retrait d'action, hors ajustements mineurs ;
- une éventuelle évolution de la durée du contrat.

Toute autre modification non substantielle, et notamment concernant les ajustements mineurs des actions telles que des évolutions de moyens sans remise en cause de l'objectif initial, ni des instances de suivi et d'animation, peut être prise par décision du Comité de pilotage.

Article 9. Suivi et évaluation du contrat

Le Comité technique Contrat Local de Santé est chargé du suivi et de l'évaluation du contrat :

- pour l'évaluation du plan d'actions, il s'appuiera sur les indicateurs définis dans les fiches actions. Il présentera ainsi chaque année au Comité de pilotage un bilan relatif à la réalisation du programme d'actions ;
- pour l'évaluation de la démarche, il définira des indicateurs de processus et présentera un bilan annuel au Comité de pilotage.

LES SIGNATURES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2025/2029

Signé le 21 février 2025
À Arnas

11 signataires

| | |
|---|---|
|  | <p>M. Pascal Ronzière Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône</p> |
|  | <p>Mme Cécile Courrèges Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes</p> |
|  | <p>Mme Fabienne Buccio Préfète du Rhône</p> |
|  | <p>Mme Emmanuelle Lafoux Directrice générale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône</p> |
|  | <p>M. Jérôme Bourne Branchu Directeur académique des services de l'Education Nationale du Rhône</p> |
|  | <p>M. Fabrice Pannekoucke Président du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes</p> |
|  | <p>M. Christophe Guilloteau Président du Département du Rhône</p> |
|  | <p>Mme Marie-Pierre Bongiovanni-Vergez Directrice générale des Hôpitaux Nord-Ouest</p> |
|  | <p>Mme Anaïs Jehanno Directrice du Centre Hospitalier Saint-Cyr au Mont d'Or</p> |
|  | <p>Mme Nathalie Duplessy Présidente de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Beaujolais Dombes</p> |
|  | <p>Mme Sophie Janot Directrice générale de la Polyclinique du Beaujolais</p> |

REMERCIEMENTS

| | |
|---|--|
| ACOLEA | L'Escampette, Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) |
| ADOMA | GRIM 69 |
| AGIVR | L'Éscale Solidaire, Habitat et Humanisme |
| Résidences Hippocampe et le CEP - ARCAV | Habitat et Humanisme |
| Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS AURA) | INTERMED |
| Alliade | INICEA |
| AMASIE, SPASAD | ITINOVA |
| Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Rhône) | L'Aire Aérée |
| Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône (CPAM du Rhône) | Résidence seniors, Les Jardins d'Arcadie |
| CAP EMPLOI | Le MAS |
| Centre Caladois de Psychologie Ambulatoire (CCPA) | L'OASIS |
| Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) de Villefranche-sur-Saône | Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'Autonomie (MAIA) |
| Centre de Santé et de Prévention de Villefranche-sur-Saône (CDHS) | Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de Belleruche |
| Centre Hospitalier de Villefranche-sur-Saône (HNO) | Maison des Adolescents de Villefranche-sur-Saône (Centre Hospitalier Saint-Cyr au Mont d'Or) |
| Centre Hospitalier de Saint-Cyr au Mont d'Or | Maison du Rhône, Département du Rhône |
| Cités Éducatives Villefranche Gleizé Limas | Maison Médicale de Garde |
| Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) | ESAT MESSIDOR |
| Département du Rhône | Mille et Une |
| DOMITYS | Mission Locale |
| Education Nationale, Circonscription de Villefranche-sur-Saône | ODYNEO |
| EHPAD Château du Loup | OPAC du Rhône |
| EHPAD Courajod | OPPELIA ARIA |
| EHPAD Joseph Forest | Petits Frères des Pauvres |
| EHPAD La Clairière | Polyclinique du Beaujolais |
| EHPAD La Rose des Vents | PRESTA Ain Beaujolais |
| EHPAD Les Magnolias | Programme de Réussite Educative (PRE), Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| EHPAD Montaigne | Résidence L'Accueil |
| EHPAD Résidence Pierre de Beaujeu | Restos du cœur |
| EPNAK | Sauvegarde 69 |
| Equilibr'Emoi | TANDEM |
| La Calade CHRS CHU et Accueil de jour Villefranche et Alix, Foyer Notre Dame des Sans-abri FNDSA) | UNAFAM |

FICHES OPÉRATIONNELLES D' ACTIONS

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE

2025/2029



Rhône



TABLE DES MATIÈRES

AXE STRATÉGIQUE N°1

Prendre soin des professionnels des métiers de la santé et de l'accompagnement

| | |
|---|----|
| FICHE ACTION N°1 . Promouvoir les métiers de la santé dans leur diversité..... | 44 |
| FICHE ACTION N°2 . Accompagner l'installation de professionnels de santé en exercice coordonné (MSP, Centre de santé), en priorité à l'est de Villefranche-sur-Saône..... | 46 |
| FICHE ACTION N°3 . Engager une dynamique de co-construction en faveur de la relocalisation de l'Institut de Formation Sanitaire et de l'implantation d'autres structures de la formation et/ou l'innovation en santé, dans le projet Quartier Gare..... | 48 |

AXE STRATÉGIQUE N°2

Prévenir et accompagner la perte d'autonomie et le vieillissement

| | |
|---|----|
| FICHE ACTION N°4 . Organiser un événement grand public sur le thème de l'aide..... | 52 |
| FICHE ACTION N°5 . Rendre accessible les informations utiles au quotidien pour les personnes âgées et celles vivant avec un handicap, et leur entourage | 54 |
| FICHE ACTION N°6 . Proposer des cycles de sessions d'activité physique adaptée pour des personnes âgées | 56 |
| FICHE ACTION N°7 . Promouvoir et accompagner les dispositifs en faveur d'un parcours optimisé des aidants..... | 58 |
| FICHE ACTION N°8 . Accompagner l'adaptation des logements au handicap ou à la baisse d'autonomie..... | 60 |

AXE STRATÉGIQUE N°3

Agir pour un environnement favorable à la santé

| | |
|---|----|
| FICHE ACTION N°9 . Préserver et développer la trame verte sur le territoire..... | 64 |
| FICHE ACTION N°10 . Lutter contre l'habitat indigne en proposant des aides à la rénovation | 66 |
| FICHE ACTION N°11 . Réduire la vitesse sur l'autoroute A6 | 68 |
| FICHE ACTION N°12 . Sensibiliser le public à la qualité de l'air intérieur | 70 |
| FICHE ACTION N°13 . Accompagner les Établissements Recevant du Public (ERP) dans l'amélioration de la qualité de l'air intérieur..... | 72 |
| FICHE ACTION N°14 . Réaliser des ateliers de sensibilisation et de formation aux perturbateurs endocriniens à destination des professionnels et du grand public | 74 |

AXE STRATÉGIQUE N°4

Promouvoir la santé mentale

| | |
|---|----|
| FICHE ACTION N°15 . Développer des sensibilisations à la santé mentale et des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)..... | 78 |
| FICHE ACTION N°16 . Mettre en place les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sur le territoire | 80 |
| FICHE ACTION N°17 . Améliorer la prévention et la prise en charge en santé mentale des jeunes..... | 82 |
| FICHE ACTION N°18 . Animer un réseau en santé mentale sur le territoire pouvant préfigurer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) | 84 |

AXE STRATÉGIQUE N°5

Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

| | |
|---|-----|
| FICHE ACTION N°19 . Coordonner un plan annuel/trimestriel des actions de prévention sur le territoire à destination de l'ensemble des habitants, en s'appuyant sur l'ensemble du réseau partenarial | 88 |
| FICHE ACTION N°20 . Favoriser la diffusion de l'information au plus près des habitants et améliorer leur accès à la prévention | 90 |
| FICHE ACTION N°21 . Promouvoir les gestes et habitudes de la vie quotidienne favorables à la santé | 92 |
| FICHE ACTION N°22 . Permettre l'accès en transport en commun des structures de santé | 94 |
| FICHE ACTION N°23 . Développer l'offre de transport pour des besoins de santé des habitants..... | 96 |
| FICHE ACTION N°24 . Former les habitants au numérique pour améliorer l'accès aux droits et aux soins (Mon Espace Santé, etc.)..... | 100 |

AXE TRANSVERSAL

Animer le réseau territorial de santé et enrichir le partenariat

| | |
|--|-----|
| FICHE ACTION N°25 . Créer une communauté des acteurs de la santé du territoire et l'animer | 104 |
|--|-----|

AXE STRATÉGIQUE

N°1



**PRENDRE SOIN DES PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE LA SANTÉ
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT**



FICHE ACTION N°1

AXE STRATÉGIQUE N°1 . PRENDRE SOIN DES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

FICHE ACTION N°1 . Promouvoir les métiers de la santé dans leur diversité



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dispose d'une offre de santé diversifiée et centrée sur le pôle urbain et certains villages du Beaujolais. Globalement la densité moyenne de professionnels par habitants est située dans la moyenne du département, ces chiffres sont toutefois à nuancer car il est constaté un vieillissement des professionnels, en particulier en ce qui concerne les médecins libéraux et les dentistes.

Par ailleurs, certains métiers sont en tension sur le territoire et notamment dans le domaine hospitalier, de l'aide/soin à domicile, de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social et de la psychiatrie où les partenaires sont confrontés à une crise de vocation.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Certaines formations comme les formations médico-sociales n'existent pas sur le territoire de la Communauté d'agglomération mais se concentrent sur la Métropole de Lyon. Cela a pour effet de pénaliser l'installation de professionnels au niveau local car les étudiants choisissent généralement des lieux de stage à proximité de leur habitation.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | | |
|--|--|--|
| OBJECTIFS | ① Inclure les métiers de la santé, du prendre soin et de l'accompagnement dans les actions de promotion des métiers sur le territoire ② Proposer un parcours immersif pour promouvoir les métiers de la santé et du prendre soin, auprès des jeunes en fin de collège et fin de lycée ③ Informer le grand public sur les métiers de la santé et du prendre soin | |
| CALENDRIER | 2025-2029 | |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : CPAM, CPTS, HNO, Polyclinique du Beaujolais, AGIVR, ASSAD, CCI, MDEF, Mission Locale, France Travail, Département (pôle insertion), Éducation Nationale, GRETA CFA | |
| | Financeurs potentiels : France Travail | |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, étudiants et professionnels du sanitaire, du médicosocial et du social en formation continue (établissements, associations,...), Professionnels travaillant à l'Institut de Formation Sanitaire | |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants | |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action | |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : | |
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Villefranche-sur-Saône L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |

| | | | |
|--|--|---|----------------|
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 1 Inclure les métiers de la santé et du prendre soin dans les actions de promotion des métiers sur le territoire | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un état des lieux des métiers de la santé et du prendre soin et des formations à ces métiers sur le territoire (métiers en tension, taux de remplissage des formations,...) ▶ S'assurer de l'implication des métiers de la santé et du prendre soin dans les actions de promotion des métiers (salon de l'orientation, salon étudiants, forum des métiers...) ▶ Organiser des actions de promotion de ces métiers vers les publics demandeurs d'emploi ; <ul style="list-style-type: none"> • <i>Organisation d'un Forum des assistants maternels en juin 2024 et à 2 dates en 2025 (France travail et département)</i> • <i>Organiser un « job dating » (entretien de faire connaissance, brise-classe, casser les représentations) pour le recrutement dans les métiers de la petite enfance</i> • <i>Solliciter les partenaires exerçant dans les métiers en tension ciblés lors de l'état des lieux pour participer aux actions de promotion</i> ▶ Organiser un temps fort de promotion des métiers du prendre soin en 2025, avec la création d'un groupe de travail incluant les établissements de santé, France travail, IFSI, GRETA,... | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et partenaires de l'emploi, CPTS | 2024-2029 |
| | 2 Proposer un parcours immersif pour promouvoir les métiers de la santé et du prendre soin, auprès des jeunes en fin de collège et en fin de lycée | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place un groupe de travail incluant les collégiens / lycéens (représentants d'élèves), chefs d'établissements scolaires, établissements sanitaires et médicosociaux, France travail, IFSI, GRETA,...pour coconstruire des actions de sensibilisation d'un maximum de jeunes aux métiers du prendre soin par des actions dans les établissements scolaires, dans les établissements de santé et des actions numériques (réseaux sociaux, vidéos, réalité virtuelle, réalité augmentée...): ▶ Dans les établissements scolaires : venir avec des professionnels animer une session de présentation des métiers (priorité classe de 4^{ème} et 3^{ème} pour les collèges, et terminale pour les lycées) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dans les établissements de santé : visite de classes dans des établissements pour découvrir les métiers in situ (HNO, Polyclinique,...)</i> • <i>Actions numériques : les jeunes parlent aux jeunes, réalité virtuelle de France travail, contenus digital (vidéo, réseaux sociaux,...)</i> | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et Éducation Nationale | 2024-2029 |
| 3 Informer le public sur les métiers de la santé et du prendre soin | | | |
| Comment ? | Qui ? | Quand ? | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Diffuser de l'information sur les métiers en tension et nouveaux métiers de la santé et du prendre soin, dans les différents lieux d'accueil du public et dans les établissements scolaires du territoire ▶ Prévoir des conférences grand public et dans les établissements scolaires ▶ Développement de partenariat avec les instituts de formation médico-sociaux pour accueillir des étudiants et des personnes en reconversion professionnelle | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et Éducation Nationale | 2024-2029 | |
| LIVRABLES | Etat des lieux des métiers en tension sur le territoire, Participation de partenaires de la santé et de l'accompagnement aux actions de promotion, Etudiants orientés vers les instituts de formations sanitaires et sociales, Reconversions réalisées vers les métiers du soin et de l'accompagnement, Retour à l'emploi vers les métiers du soin et de l'accompagnement | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à une représentativité des différents secteurs en tension et des nouveaux métiers de santé tels que l'assistant médical ▶ Faire le lien avec les organismes de formation dédiés | | |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Évènements existants de forum dédiés à l'orientation et bien identifiés sur le territoire ▶ Appui des partenaires locaux (Mission Locale, France Travail) ▶ Appui de l'Éducation Nationale ▶ Ouverture en juin 2024 de la Villa des étudiants en santé gérée par la CPTS | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de jeunes informés ▶ Nombre d'établissements scolaires engagés dans l'action ▶ Nombre de professionnels du sanitaire et du médicosocial intervenant dans les établissements scolaires ▶ Évolution du nombre de demandes de stage dans les métiers de la santé et de l'accompagnement en tension sur le territoire | | |

FICHE ACTION N°2

AXE STRATÉGIQUE N°1 . PRENDRE SOIN DES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

FICHE ACTION N°2 . Accompagner l'installation de professionnels de santé en exercice coordonné (MSP, Centre de santé), en priorité à l'est de Villefranche-sur-Saône



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

L'offre médicale et paramédicale libérale est actuellement inégalement répartie sur le territoire avec des manques constatés à l'est de Villefranche-sur-Saône et notamment dans les quartiers situés entre la voie ferrée et l'autoroute A6.

Ce constat est vrai pour l'ensemble des professions libérales, les professionnels sont davantage installés à l'Ouest de la commune de Villefranche-sur-Saône que dans l'est. Ce fait est d'autant plus vrai pour les médecins généralistes dont la présence sur l'est de la commune a diminué ces dernières années (plus aucun médecin généraliste en 2024).

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Les disparités territoriales constatées impactent sur les inégalités sociales et territoriales de santé, en effet les quartiers situés à l'est de Villefranche-sur-Saône sont des quartiers plus populaires (notamment Béligny, Le Garet ainsi que Troussier) où se concentre un plus fort taux de population en situation de vulnérabilité. Cet éloignement des habitants de l'offre médicale et paramédicale a ainsi tendance à accroître les inégalités observées.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | <p>4 Identifier des locaux pouvant servir à un exercice médical coordonné</p> <p>5 Accompagner la structuration d'un collectif de professionnels de santé en vue de la mise en place d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire / d'un Centre de Santé voire d'un lieu santé d'usage mixte (incluant un volet social, médicosocial, culturel et/ou artistique)</p> |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : CPTS, Ville de Villefranche sur Saône, MSP Belleroche, URPS Médecins, associations, Département |
| | Financeurs potentiels : CPAM, ARS, Etat, Région, Département, Collectivité territoriale, Bailleurs sociaux |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | <p>Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Professionnels de santé et paramédicaux, et les habitants lors de la création d'un lieu santé d'usage mixte</p> |
| | <p>L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants</p> |
| | <p>Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action</p> |
| | <p>L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres :</p> |

| | | | | |
|--|--|--|---|----------------|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Villefranche-sur-Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | |
| MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE | ④ Identifier des locaux pouvant servir à un exercice médical coordonné | | | |
| | Comment ? | | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à identifier les locaux qui se libèrent et sont adaptés à un exercice médical et favoriser leur utilisation à cet usage ▶ Transmettre ces informations aux professionnels de santé ▶ Engager une réflexion sur le montant des loyers de ces locaux | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et CPTS | 2025-2029 |
| | ⑤ Accompagner la structuration d'un collectif de professionnels de santé en vue de la mise en place d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, d'un Centre de Santé ou d'un lieu santé d'usage mixte | | | |
| Comment ? | | Qui ? | Quand ? | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ En étroite collaboration avec la CPAM du Rhône et l'ARS AURA, accompagner la structuration d'un groupe de professionnels de santé en vue de monter un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire / d'un Centre de Santé voire d'un tiers lieu santé, en co-construction avec les partenaires et acteurs concernés (professionnels de santé, habitants, patients associations, CPAM, autres collectivités...) ▶ Travail en lien avec l'ARS pour répondre au cahier des charges régional ▶ Appui du collectif pour les demandes d'aides financières (aides à l'installation, etc.) | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et CPTS | 2024-2029 | |
| LIVRABLES | Locaux identifiés permettant un exercice médical, Formation de collectifs de professionnels de santé, Création de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ou de Centre de Santé (ou lieu Santé d'usage mixte) | | | |
| POINTS DE VIGILANCE | ▶ Veiller à ce qu'un projet de santé soit réalisé en parallèle au projet d'installation pour éviter d'avoir un projet immobilier vide sans équipe médicale | | | |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lien avec les structures d'exercice regroupé existantes sur le territoire (MSP Belleruche, MSP du Bourg, MSP Gleizé-Epinay, MSP des Grillons) ▶ Lien avec les instituts de formation sanitaires pour mobiliser des étudiants en stage sur la MSP | | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de locaux identifiés pour l'accueil de structure d'exercice coordonné ▶ Liens avec des professionnels de santé porteurs de projets d'exercice regroupé ▶ Impact sur la densité de professionnels de santé à l'est de Villefranche-sur-Saône | | | |

FICHE ACTION N°3

AXE STRATÉGIQUE N°1 . PRENDRE SOIN DES PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

FICHE ACTION N°3 . Engager une dynamique de co-construction en faveur de la relocalisation de l'Institut de Formation Sanitaire et de l'implantation d'autres structures de la formation et/ou l'innovation en santé, dans le projet Quartier Gare

CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

L'Institut de Formation Sanitaire est actuellement situé au sein des locaux des Hôpitaux Nord-Ouest sur le plateau d'Ouilly à Gleizé. Il accueille les personnes souhaitant devenir infirmier ou aide-soignant et propose également de la formation continue. Chaque année, cet institut forme plus de 230 étudiants aux métiers paramédicaux par l'intermédiaire de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS). En prévision du développement de l'Institut de Formation Sanitaire, un besoin de locaux plus vastes et en proximité avec la gare de Villefranche-sur-Saône est actuellement étudié.

Dans le cadre du projet de réaménagement du Quartier Gare de Villefranche-sur-Saône, la Communauté d'agglomération souhaite faire de ce quartier un pôle d'activités tertiaires et de services disposant notamment d'une offre de formation aux métiers de la santé et du prendre soin et d'innovation dans ces domaines. La relocalisation de l'Institut de Formation Sanitaire est envisagée dans le cadre de ce projet ce qui lui permettra d'augmenter sa capacité d'accueil et de faciliter les flux d'étudiants en étant situé à proximité directe de la gare SNCF. Plus globalement, le projet gare pourrait inclure des structures en lien avec la formation et l'innovation en santé.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | ① Impulser une dynamique d'implantation de structures de la formation et de l'innovation en santé, dans le projet de réaménagement quartier gare |
| CALENDRIER | 2025-2030/35 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : HNO, IFSI, ARS, Ville de Villefranche-sur-Saône, CPTS, CPAM |
| | Financeurs potentiels : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Ville de Villefranche-sur-Saône |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Etudiants et professionnels sanitaires, médicosociaux et sociaux en formation continue / Professionnels travaillant à l'Institut de Formation Sanitaire, entreprises et associations œuvrant dans l'innovation en santé |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : |

| | | | |
|-----------------------------------|--|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Villefranche-sur-Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input type="checkbox"/> Villages <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE | ⑥ Impulser une dynamique d'implantation de structures de la formation et de l'innovation en santé, dans le projet de réaménagement quartier gare | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer un groupe de travail transversal pour définir les besoins de l'IFSI et d'autres structures qui pourraient être accueillies dans le quartier ▶ Soutenir et accompagner l'Institut de Formation Sanitaire de l'Hôpital Nord-Ouest dans l'aménagement de son nouveau site au sein du Quartier Gare ▶ Engager la réflexion de construction de nouveaux locaux ou de réhabilitation d'anciens locaux (voire d'occupation temporaire de locaux inoccupés) permettant d'élargir l'offre de formation continue ainsi que de pouvoir accueillir davantage d'étudiants au sein de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS). | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et CPTS | 2025-2030/35 |
| LIVRABLES | Impulser une dynamique d'implantation de structures de la formation et de l'innovation en santé, dans le projet de réaménagement du quartier de la gare | | |
| POINTS DE VIGILANCE | ▶ Veiller au maintien de la cohérence du projet en lien avec les évolutions possibles d'ici la réalisation du projet Quartier gare (évolution des quotas des étudiants en formation, nouvelles formations intégrées à l'offre de formation, etc.) | | |
| LEVIERS | ▶ Liens existants entre la Communauté d'agglomération et les Hôpitaux Nord-Ouest, formalisés notamment dans le cadre du Contrat Local de Santé | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evolution du nombre d'étudiants au sein de l'Institut de Formation Sanitaire ▶ Evolution du nombre de personnes ayant réalisé une formation continue au sein de l'Institut de Formation Sanitaire ▶ Impact de la nouvelle localisation de l'Institut de Formation Sanitaire sur l'aire d'attractivité | | |

AXE STRATÉGIQUE

N°2



**PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER
LA PERTE D'AUTONOMIE
ET LE VIEILLISSEMENT**



FICHE ACTION N°4

AXE STRATÉGIQUE N°2 . PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE ET LE VIEILLISSEMENT

FICHE ACTION N°4 . Organiser un événement grand public sur le thème de l'aïdance



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

L'offre dédiée aux aidants est actuellement vaste et diversifiée avec des spécialisations en fonction de la maladie, du type de handicap ou encore du profil des aidants (jeunes aidants, conjoint, etc.). Cependant il apparaît que cette offre est peu lisible et ne favorise pas le parcours de l'aidant, en particulier pour l'aidant d'une personne âgée qui peut, en outre, être affectée d'une maladie chronique. Cela peut entraîner des ruptures de parcours et contribue à freiner le soutien qui peut être apporté aux aidants.

L'aïdance concerne un nombre croissant de personnes sur le territoire et représente un enjeu de santé publique, lorsque l'on considère les risques d'épuisement et de problèmes de santé qu'encourt la population des aidants. Avec le vieillissement de la population nationale tout comme de celle du territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, les aidants sont un public de plus en plus âgé et leur maintien en bonne santé est une priorité. Le Diagnostic Local de Santé relève un besoin pour ce public, notamment celui des aidants non professionnels, d'informations sur les structures / aides mobilisables, et d'amélioration du parcours de l'aidant.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Les personnes âgées et notamment celles isolées et en situation de précarité sont plus marquées par les inégalités sociales et territoriales de santé. Cela se répercute sur de nombreux domaines tels que la mobilité pour l'accès aux soins, l'isolement social et familial, les difficultés d'accès aux soins du fait de la diminution des rendez-vous médicaux à domicile ou encore les difficultés de financer des places en EHPAD. A terme, ces facteurs amènent une fragilisation du public et une accentuation de leur vulnérabilité.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | ① Proposer un temps fort dédié à la thématique de l'aïdance sous la forme d'un forum/salon, intégrant des stands et des conférences, au cours du dernier trimestre 2025 |
| CALENDRIER | 2025 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : AGIVR, HNO, Polyclinique du Beaujolais, AMASIE, ASSAD, Aire Aérée CCAS, Département, Résidences autonomie, EHPAD, Services de portage de repas, CPTS, Filière Gériatologique Rhône Nord, Gérontopôle AURA, acteurs du handicap, associations de patients, personnes concernées, aidants Financeurs potentiels : Département du Rhône, Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, partenaires financiers privés |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes d'une affection longue durée / maladie invalidante, et leurs familles, aidants non professionnels, professionnels et associations de la gérontologie, du handicap et du parcours patients |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : |

| | | | | |
|-----------------------------------|---|--|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input type="checkbox"/> Villages <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | |
| MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE | 7 Proposer un temps fort dédié à la thématique de l'aidance sous la forme d'un forum/salon, intégrant des stands et des conférences, au cours du dernier trimestre 2025 | | | |
| | Comment ? Créer un forum des aidants, à destination des aidants et de leurs proches aidés, avec différentes thématiques (santé, sport, culture, social, hébergement, etc.), intégrant des stands et des conférences, au cours du dernier trimestre 2025 : ▶ Créer un groupe de travail avec les partenaires de la gérontologie et les personnes concernées (personnes âgées ou leurs représentants, aidants, associations), pour coconstruire l'organisation et le programme du forum (forum et thématique des conférences) et réfléchir à des outils d'évaluation ▶ Organiser la communication autour de la journée (mails, affichage, journal, etc.) ▶ Proposer une rencontre-bilan de la journée Si le forum rencontre un succès et suscite l'engouement des partenaires, il sera envisageable de réitérer l'action. | Qui ? Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | Quand ? 2025 | |
| LIVRABLES | Journée dédiée à l'aidance, Questionnaires d'évaluations, Bilan de la journée | | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à mobiliser des partenaires représentatifs de l'ensemble du réseau d'acteurs sur le territoire ▶ Réaliser des cycles de conférences en adéquation avec les problématiques de santé soulevées par le public et les partenaires ▶ Adapter les horaires aux aidants (conférences / stands dédiés sur l'après-midi) ▶ Prévoir un espace pour les aidés ▶ Veiller à garantir un accès PMR au forum et à faciliter la venue des personnes concernées des communes | | | |
| LEVIERS | <p>Travailler en lien avec la filière gérontologique Rhône-Nord qui fédère un réseau d'acteurs important du secteur de la gérontologie</p> <p>Soutien de la conférence des financeurs pour cette initiative (8000€) permettant le financement d'intervenants spécialisés et de matériel technique (vidéo et son)</p> <p>Forum du handicap organisé par l'AGIVR en 2024</p> | | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre et diversité de personnes présentes à la journée ▶ Nombre et diversité des partenaires de la gérontologie, du handicap et de l'aide aux aidants présents sur la journée ▶ Satisfaction du public (via enquête par questionnaire) ▶ Satisfaction des partenaires (via rencontre-bilan de la journée) | | | |

FICHE ACTION N°5

AXE STRATÉGIQUE N°2 . PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE ET LE VIEILLISSEMENT

FICHE ACTION N°5 . **Rendre accessible les informations utiles au quotidien pour les personnes âgées et celles vivant avec un handicap, et leur entourage**

CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Le Diagnostic Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, réalisé auprès des acteurs de la santé, mentionne un besoin d'information auprès du public des personnes âgées concernant les structures et les aides mobilisables. Ce besoin est partagé par les personnes vivant avec un handicap, leur famille et les aidants.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|---|--|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> ① Promouvoir la plateforme numérique d'information pour les séniors et les professionnels du vieillissement de la filière gériatologique ② Diffuser l'information sur les services du territoire adaptés aux seniors et aux personnes vivant avec un handicap |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Filière Gériatologique, Département, Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : CNSA, MDPH, AGIVR, CPTS, HNO et Ville de Villefranche-sur-Saône, Acteurs de la gériatologie (HNO, Polyclinique du Beaujolais, AMASIE, ASSAD, Aire Aérée CCAS, Département, Résidences autonomie, EHPAD, Services de portage de repas, CPTS, Filière Gériatologique Rhône Nord, Gériatopôle AURA), personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, aidants et associations, autres collectivités |
| | Financeurs potentiels : Gériatopôle, département du Rhône |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Personnes âgées et leurs familles, personnes vivant avec un handicap, aidants non professionnels |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Soins |

| | | | |
|---|---|---|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE | 8 Promouvoir la plateforme numérique d'information pour les seniors et les professionnels du vieillissement | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | ► Communiquer sur la plateforme numérique de la Filière Gérontologique Rhône Nord, auprès du grand public et des professionnels du vieillissement du territoire | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et les partenaires du vieillissement | 2025-2029 |
| | 9 Diffuser l'information sur les services du territoire adaptés aux seniors et aux personnes vivant avec un handicap | | |
| Comment ? | Qui ? | Quand ? | |
| Porter à connaissance des habitants de la Communauté d'agglomération et des professionnels, les informations relatives à l'ensemble des aides, événements et outils pour seniors et pour les personnes vivant avec un handicap : ► Diffusion mail ► Mise à disposition d'informations à l'accueil des structures recevant du public et dans toutes les communes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ► Envoi postal aux personnes âgées par l'intermédiaires des fichiers des communes ► Relai sur le site internet de la Communauté d'agglomération ► Mise à disposition des informations lors d'événements dédiés aux personnes âgées et aux personnes vivant avec un handicap (forum des aidants, etc.) | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, CCAS de Villefranche | 2025-2026 | |
| LIVRABLES | Plateforme numérique pour les personnes âgées et les professionnelles du vieillissement, lien vers ce site sur le site de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | | |
| POINTS DE VIGILANCE | ► Veiller à avoir une représentativité la plus exhaustive possible de l'offre en présence, sur le territoire ► Maintenir un lien avec les structures figurantes sur la plateforme pour mettre à jour les informations lors de la survenue de changements (déménagement, cessation d'activité, nouveaux horaires, etc.) | | |
| LEVIERS | ► Appui de la Ville de Villefranche-sur-Saône qui a réalisé un Guide seniors en 2019, actualisé en 2024 ► Appui de la filière gérontologique Rhône-Nord et du tissu associatif handicap ► Mise en lien avec les communes pour le relai de la plateforme et des informations | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | ► Nombre de personnes se connectant à la plateforme ► Retour de satisfaction des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap et de leurs familles ► Nombre de structures référencées sur la plateforme ► Nombre d'actions référencées sur la plateforme | | |

FICHE ACTION N°6

AXE STRATÉGIQUE N°2 . PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE ET LE VIEILLISSEMENT

FICHE ACTION N°6 . Proposer des cycles de sessions d'activité physique adaptée pour des personnes âgées



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Le Diagnostic Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône réalisé auprès des acteurs de la santé mentionne un besoin d'actions pour prévenir la sédentarité, les chutes auprès du public personnes âgées ainsi que de prévenir l'isolement des aidants non professionnels et favoriser des espaces de répit.

Pour lutter contre les méfaits de la sédentarité chez les seniors, une pratique raisonnée de l'activité physique est primordiale pour se maintenir en bonne santé et bien vieillir. En plus des bienfaits qu'elle présente sur la santé, l'activité physique pratiquée en groupe permet aux personnes âgées et à leurs aidants de maintenir le lien social.

De même, la pratique de l'activité physique chez les personnes en situation de handicap, de maladies chroniques ou d'obésité, est limitée voire inexistante, alors même que les études scientifiques ne cessent de démontrer l'intérêt d'une activité physique régulière pour ce public.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

L'accès à des sessions d'activité physique adaptée est conditionnée à la possibilité de financer sa participation ou de bénéficier d'une prescription médicale pour pratiquer une activité physique adaptée (ALD, personnes atteintes d'une maladie chronique ou personnes en situation de perte d'autonomie).

L'offre d'activité physique adaptée n'est actuellement pas disponible sur l'ensemble du territoire, ce qui induit la nécessité de pouvoir être mobile pour les personnes âgées et leurs aidants.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | <p>10 Proposer aux seniors et à leurs aidants (binômes aidants-aidés) des cycles d'activité physique adaptée</p> <p>11 Promouvoir l'activité physique pour le public sénior</p> |
| CALENDRIER | A partir de fin 2024-début 2025 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Enseignant APA, Communes, département, CCAS, Aire Aérée, ASSAD, DAHLIR, CPTS (relais d'information aux APA adhérents de la CPTS), association LYRE (DAPAP), Promotion Santé ARA, Gérontopôle AURA |
| | Financeurs potentiels : Département du Rhône (Conférence des Financeurs) |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | <p>Quels sont les habitants ciblés par l'action ?</p> <p>Personnes âgées et leurs aidants non professionnels (binôme aidant-aidé)</p> |
| | <p>L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ?</p> <p><input type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables</p> <p><input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants</p> |
| | <p>Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ?</p> <p>Quel est le niveau de participation ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision</p> <p><input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action</p> |
| | <p>L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ?</p> <p>Quels sont les secteurs mobilisés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Sport</p> |

| | | | | |
|--|---|---|--|----------------|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | |
| MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE | 10 Proposer aux seniors et à leurs aidants (binômes aidants-aidés) des cycles d'activité physique adaptée | | | |
| | Comment ? | | Qui ? | Quand ? |
| | <p>Proposer aux seniors et à leurs aidants (binômes aidants-aidés) des cycles d'activité physique adaptée en utilisant la pratique sportive comme vecteur de prévention des chutes, de maintien des acquis de la vie courante et comme moteur de socialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser, avec un enseignant spécialisé en Activité Physique Adaptée (APA), des séances d'activité physique aux personnes de plus de 65 ans et à leurs aidants au sein des communes de la CA Villefranche Beaujolais Saône à raison de 32 interventions (4 cycles de 8 interventions réparties sur 4 sites). Chaque cycle APA pourra compter un groupe d'une douzaine de participants. ▶ Les cycles d'activité physique adaptée pourront proposer : <ul style="list-style-type: none"> • la gymnastique, qui favorise la conscience de soi et renforce le tonus musculaire • la marche qui contribue à se mouvoir et maintenir une bonne posture, pour un bon équilibre • les jeux de précision, qui favorisent l'adresse, la mémorisation et la concentration • les parcours de motricité où l'équilibre, la coordination et les repères spatio-temporels sont sollicités • les jeux collectifs qui permettent l'échange, la coopération et la communication • des activités de bien-être pour les aidants (massages, sophrologie,...) | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Enseignant APA, Communes | 2025 |
| | 11 Promouvoir l'activité physique pour le public sénior | | | |
| Comment ? | | Qui ? | Quand ? | |
| <p>Promouvoir l'activité physique auprès du public sénior, lors d'événement ou manifestation santé, de prévention ou de sport pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Inclure le public sénior dans la dynamique territoriale Sport-Santé et activité physique pour tous (lien avec les clubs, événement sport-santé,...) ▶ Diffusion d'information sur les bienfaits de l'activité physique pour ce public, sur le site de la Communauté d'agglomération (relais des informations nationales et régionales, et des partenaires locaux) | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Communes et partenaires santé du territoire | 2025-2029 | |
| LIVRABLES | Séances d'activité physique adaptée | | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à mailler le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ▶ Prendre appui sur les structures en lien avec les personnes âgées à domicile ainsi que les aidants non-professionnels | | | |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lancement d'un appel à projets pour organiser les séances d'APA ▶ Implication dans le CLS d'acteurs du sport-santé ▶ Politique de développement du sport santé transversale au niveau de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (service, sport, service santé) ▶ S'appuyer sur la compétence mobilités de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône pour proposer une offre de transport sur ces événements ▶ S'aider de la coordination possible avec les APA adhérents à la CPTS qui pourraient s'investir dans cette dynamique de reprise ou de maintien de l'activité physique | | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de personnes âgées participantes ▶ Nombre de binômes aidant-aidé participants ▶ Répartition géographique des participants ▶ Avis des participants (via questionnaire, retour sous forme de bilan oral à l'issue des sessions d'activité) ▶ Souhait des participants de poursuivre l'Activité Physique Adaptée à l'issue de la session | | | |

FICHE ACTION N°7

AXE STRATÉGIQUE N°2 . PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE ET LE VIEILLISSEMENT

FICHE ACTION N°7 . Promouvoir et accompagner les dispositifs en faveur d'un parcours optimisé des aidants



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

L'offre dédiée aux aidants est actuellement vaste et diversifiée avec des spécialisations en fonction de la maladie, du type de handicap ou encore du profil des aidants (jeunes aidants, conjoint, etc.). Cependant il apparaît que cette offre est peu lisible et ne favorise pas le parcours de l'aidant, en particulier pour l'aidant d'une personne âgée qui peut, en outre, être affectée d'une maladie chronique. Cela peut entraîner des ruptures de parcours et contribue à freiner le soutien qui peut être apporté aux aidants.

L'aidance concerne un nombre croissant de personnes sur le territoire et représente un enjeu de santé publique, lorsque l'on considère les risques d'épuisement et de problèmes de santé qu'encourt la population des aidants. Avec le vieillissement de la population nationale tout comme de celle du territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, les aidants sont un public de plus en plus âgé et leur maintien en bonne santé est une priorité.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | <p>12 Répertoire l'offre dédiée à l'aide aux aidants et la diffuser auprès des aidants et des professionnels du territoire</p> <p>13 Promouvoir le développement de l'offre de répit sur le territoire</p> |
| CALENDRIER | 2025 et sur toute la durée du CLS |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | <p>Partenaires associés : HNO, Ville de Villefranche sur Saône, France Alzheimer, UNAFAM, AGIVR, ARCAV (Hippocampe), France Assos Santé, associations d'aidants, France répit, association DanaeCare</p> <p>Financeurs potentiels : département, CNSA</p> |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | <p>Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Aidants non professionnels et professionnels</p> |
| | <p>L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants</p> |
| | <p>Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action</p> |
| | <p>L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres :</p> |

| | | | |
|--|--|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Villefranche-sur-Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input type="checkbox"/> Villages <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 12 Répertoire l'offre dédiée à l'aide aux aidants et la diffuser auprès des aidants et des professionnels du territoire | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre contact avec l'ensemble des structures proposant de l'aide aux aidants sur le territoire et hors du territoire (acteurs départementaux) pour recueillir de l'information sur leurs activités ▶ Compiler l'offre existante et la classer par entrée thématique (pathologie, public cible, etc.) ▶ Proposer des axes d'amélioration au vu des manques repérés dans l'offre ▶ Elaborer un Guide dédié à l'aide aux aidants et en partenariat avec l'ensemble des structures œuvrant sur cette thématique ▶ Présenter le Guide au public et aux professionnels du territoire lors du Forum des aidants | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et tissu associatif | 2025-2029 |
| | 13 Promouvoir le développement d'une offre de répit sur le territoire | | |
| Comment ? | Qui ? | Quand ? | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les offres de répit proposer aux aidants sur le territoire ▶ Rencontrer quelques structures régionales portant une offre de répit ▶ Etudier l'opportunité de mettre en place de nouvelles solutions de répit sur le territoire, via un travail collectif et transversal entre associations d'aidants, structures d'accueil, collectivités et financeurs | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | 2025-2029 | |
| LIVRABLES | Guide dédié à l'aide aux aidants | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à mettre à jour le guide régulièrement afin que les informations ne deviennent pas caduques ▶ Intégrer les nouveaux acteurs dans la démarche afin de garantir l'exhaustivité de l'inventaire ▶ S'assurer de la littératie en santé de ce guide | | |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur le travail de l'AGIVR sur l'aide aux aidants de personnes vivant avec un handicap mental ▶ Diffuser le Guide auprès des structures ressources sur le territoire en lien avec un public aidant non professionnel ▶ S'appuyer sur l'organisation du Forum des Aidants 2024 organisé par l'AGIVR | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evolution des demandes dans les structures proposant de l'aide aux aidants ▶ Impact du guide sur les relais de public réalisés par les partenaires du territoire | | |

FICHE ACTION N°8

AXE STRATÉGIQUE N°2 . PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE ET LE VIEILLISSEMENT

FICHE ACTION N°8 . Accompagner l'adaptation des logements au handicap ou à la baisse d'autonomie

CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Il est actuellement constaté un déficit d'offre de petits logements en rez-de-chaussée adaptés à la perte d'autonomie et proches de toutes les aménités en centre-bourg. Concernant la population du territoire, 18% de la population est âgée de plus de 65 ans, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne départementale. De manière parallèle, il est également constaté un nombre d'allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) en augmentation sur la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Cela traduit un besoin accru en termes de logements adaptés à la perte d'autonomie et au handicap.

Dans son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est notamment donnée pour priorité d'adapter les logements à l'âge et au handicap. Concernant les logements privés, la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) en lien avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a été retenue comme l'un des leviers opérationnels pour accompagner les ménages aux revenus modestes dans l'amélioration et l'adaptation de leurs logements. Ce programme a fait l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'ANAH en 2022 pour une durée de 5 ans.

Concernant les logements sociaux, la Communauté d'agglomération travaille en lien avec les bailleurs sociaux et oriente les demandeurs vers les guichets d'informations et les guichets enregistreurs situés sur le territoire.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Actuellement, seule une minorité des logements est considérée comme accessible. L'une des principales difficultés réside dans l'offre limitée de logements accessibles. Les constructions neuves ne répondent souvent pas toutes aux normes d'accessibilité, et la rénovation des logements existants progresse à un rythme lent. En conséquence, de nombreuses personnes en situation de perte d'autonomie ou de handicap sont confrontées à des obstacles architecturaux tels que des escaliers, des portes étroites, des salles de bains inadaptées, rendant l'accès et la circulation dans leur propre logement difficiles, voire impossibles.

De plus, les logements accessibles qui sont disponibles ont souvent des coûts plus élevés. L'installation d'équipements spécifiques, tels que des rampes d'accès, des ascenseurs ou des salles de bains adaptées, entraîne des dépenses supplémentaires pour les propriétaires ou les bailleurs. Cette situation crée une disparité dans l'accès au logement, car de nombreuses personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap ont des ressources financières limitées. Ainsi, l'inaccessibilité des logements entraîne une exclusion sociale et économique, renforçant les inégalités déjà présentes.

DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|---|--|
| OBJECTIFS | <ul style="list-style-type: none"> 14 Soutenir l'adaptation des logements des propriétaires occupants et locataires du parc privé afin de permettre leur maintien à domicile 15 Soutenir l'adaptation des logements du parc social et faciliter la mutation vers un logement social adapté |
| CALENDRIER | 2024-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (service habitat) |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : ANAH, Bailleurs sociaux, communes, SOLIHA (association solidaire pour l'habitat), EHPAD les Magnolias, CPTS, département (compétences PAPH et ergothérapeutes à domicile), CRIAS |
| | Financeurs potentiels : ANAH, Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |

| | | | |
|------------------------------|--|--|--|
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Personnes en situation de perte d'autonomie, personnes vivant avec un handicap | | |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input checked="" type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants | | |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action | | |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : | | |
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| | | | |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 14 Soutenir l'adaptation des logements des propriétaires occupants et locataires du parc privé afin de permettre leur maintien à domicile | | |
| | Comment ? | | Qui ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Repérer et sensibiliser les ménages aux aides à l'adaptation des logements : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Accompagner les demandeurs dans leur démarche de travaux aussi bien au niveau technique qu'administratif et financier (visite, accompagnement au montage du dossier et contribution au financement des travaux)</i> • <i>Nouer un partenariat avec l'EHPAD Magnolias à Villefranche pour développer des actions en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (formation et sensibilisation des professionnels du territoire)</i> • <i>Travailler avec les ergothérapeutes du territoire</i> ▶ Pérenniser le Programme d'Intérêt Général qui fixe des objectifs en termes d'adaptation des logements du parc privé et octroi des aides financières : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Aux propriétaires occupants souhaitant rester vivre à domicile (sous conditions de ressources)</i> • <i>Aux propriétaires bailleurs privés souhaitant réaliser des travaux d'adaptation nécessaires pour leurs locataires</i> | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (service Habitat) |
| | | | 2024-2027 (fin du programme PIG) |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 15 Soutenir l'adaptation des logements du parc social et faciliter la mutation vers un logement social adapté | | |
| | Comment ? | | Qui ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un groupe inter bailleurs sociaux afin de mettre en commun leur politique en termes d'adaptabilité des logements ▶ Dresser un état des lieux sur le territoire des logements sociaux adaptés au public en perte d'autonomie ou en situation de handicap ainsi que de l'évolution des demandes ▶ Rédiger, en lien avec les bailleurs sociaux, une plaquette informative sur les possibilités d'adaptation des logements à destination des locataires du parc social | | Bailleurs sociaux, Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (service Habitat) |
| | | | 2024-2029 |
| LIVRABLES | Logements privés et sociaux adaptés à la perte d'autonomie / au handicap Mutation de logements réalisée au sein du parc social Plaquette informative sur les aides à l'adaptation des logements à destination des locataires du parc social | | |
| POINTS DE VIGILANCE | / | | |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Programme du PIG en place depuis 2022 avec retour d'expérience positif ▶ Existence d'une politique d'adaptation des logements avancée chez certains bailleurs sociaux | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de logements privés adaptés par l'intermédiaire du PIG ▶ Typologie de travaux financés par l'intermédiaire du PIG ▶ Nombre de logements sociaux adaptés ▶ Typologie de travaux financés par les bailleurs sociaux ▶ Evolution des demandes de travaux constatés par l'ANAH et les bailleurs sociaux ▶ Nombre de mutation de logements sociaux réalisées vers des logements sociaux adaptés | | |

AXE STRATÉGIQUE

N°3



**AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT
FAVORABLE À LA SANTÉ**



FICHE ACTION N°9

AXE STRATÉGIQUE N°3 . AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

FICHE ACTION N°9 . Préserver et développer la trame verte sur le territoire

CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Face à l'augmentation des épisodes météorologiques extrêmes (sécheresses, canicules, etc.) liés au dérèglement climatique, il est nécessaire de repenser les espaces publics de la Communauté d'Agglomération. Le territoire dispose de nombreux espaces verts sur sa partie rurale (forêts, prairies, champs) ainsi que des parcs et jardins sur le pôle urbain.

Cet atout est à valoriser et à préserver. C'est notamment l'un des objectifs du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-H) qui vise à préserver la trame verte et bleue du territoire. Cela passe par des actions comme la mise en place d'un coefficient de pleine terre, la valorisation des espaces verts existants, la restauration des espaces verts ou encore la densification de l'enveloppe urbaine existante. Le nouveau zonage d'eaux pluviales, intégré au PLUI-H qui préconise l'infiltration, va dans ce sens également.

La préservation et la création d'espaces verts constituent une réponse adaptée permettant d'apporter de la fraîcheur et de prévenir les îlots de chaleur urbains. En plus de ces avantages, l'aménagement d'espaces verts permet également d'introduire des espèces végétales plus captives de CO₂ contribuant à réduire la pollution de l'air sur le territoire.

En plus de son impact sur l'environnement, augmenter la présence de la nature en ville a des effets positifs sur le bien-être mental et physique des individus. Cela favorise la réduction du stress, agit sur la santé mentale et impacte la perception qu'ont les personnes de leur bien-être et de leur qualité de vie.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | 16 Renforcer la trame verte dans l'espace public 17 Inciter à la végétalisation du parc immobilier (neuf ou en réhabilitation) et de la voirie |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Pôle Aménagement durable et cohésion territoriale, Pôle cohésion sociale et équipements) |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Communes, Etat, Département, ADEME Financeurs potentiels : ADEME |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Population de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : |

| | | | |
|--|--|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'agglomération | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 16 Renforcer la trame verte dans l'espace public | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Utiliser la palette végétale, prévue dans le futur PLUiH de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, adaptée au réchauffement climatique et la mettre en œuvre sur le territoire ▶ Planter des espèces plus efficaces dans la captation de CO₂ et notamment dans les quartiers Est de Villefranche-sur-Saône situés à proximité de l'autoroute A6 ▶ Accompagner les jardiniers employés par les communes à la mise en place des pratiques vertueuses en lien avec la santé environnementale ▶ Créer de nouveaux espaces verts / espaces de nature dans le pôle urbain de Villefranche-sur-Saône ▶ Engager des travaux de végétalisation des espaces publics (y compris voiries) | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Transition Energétique, PLUiH, Agriculture, Environnement, Projets urbains et Aménagement, Renouvellement Urbain, Développement économique, grands projets), Communes, Département | 2025-2029 |
| | 17 Inciter à la végétalisation des projets immobiliers (neuf ou en réhabilitation) et de la voirie | | |
| Comment ? | Qui ? | Quand ? | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ S'appuyer sur le règlement du futur PLUi-H : introduction d'une définition de la pleine terre et d'un pourcentage à respecter, introduction de préconisations dans les secteurs de développement concernés par des Orientations d'Aménagement et de programmes, de préconisation d'infiltration à la parcelle des eaux pluviales etc. ▶ Transmettre le référentiel biodiversité aux promoteurs afin de l'intégrer aux projets urbains ▶ Inciter à végétaliser dans les projets immobiliers neufs et de réhabilitation ▶ Soutenir la végétalisation des copropriétés existantes et de toute résidence privée | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Transition Energétique, PLUiH, Agriculture, Environnement, Projets urbains et Aménagement, Renouvellement Urbain, Développement économique, grands projets), Bailleurs | 2025-2029 | |
| LIVRABLES | Plantation d'espèces captives de CO ₂ , projets immobiliers intégrant de la végétalisation, copropriétés existantes végétalisées | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre de l'action sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et pas uniquement sur le pôle urbain ▶ Intégration des services espaces verts et des référents Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine (EESH : Ambrosie, tiques, moustique tigre, chenilles processionnaires et berce du Caucase) des communes ou de la CAVBS à l'action | | |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Plan d'action du PLUi-H ▶ Initiatives de certains services espaces verts municipaux ayant déjà adapté la palette végétale au réchauffement climatique | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evolution de la trame verte sur la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ▶ Evolution des espèces végétales plantées sur le territoire ▶ Evolution des copropriétés existantes / en projet à intégrer des espaces végétalisés | | |

FICHE ACTION N°10

AXE STRATÉGIQUE N°3 . AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

FICHE ACTION N°10 . Lutter contre l'habitat indigne en proposant des aides à la rénovation



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Dans son plan de mandat 2021-2026, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est notamment donnée pour priorité la rénovation de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique dans les logements.

Concernant les logements privés, la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) en lien avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) a été retenue comme l'un des leviers opérationnels pour accompagner les ménages aux revenus modestes dans l'amélioration et l'adaptation de leurs logements. Ce programme a fait l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et l'ANAH en 2022 pour une durée de 5 ans.

Quatre thématiques principales d'actions ont été identifiées pour répondre aux problématiques du territoire :

- Améliorer les conditions d'habitat des propriétaires occupants (lutte contre l'habitat indigne et très dégradé) ;
- Favoriser les rénovations énergétiques ;
- Adapter les logements à l'âge et au handicap ;
- Développer et améliorer le parc locatif social.

Concernant les logements sociaux, la Communauté d'agglomération travaille en lien avec les bailleurs sociaux et oriente les demandeurs vers les guichets d'informations et les guichets enregistreurs situés sur le territoire.

Le PIG prévoit un volet sur la Lutte contre l'habitat indigne avec un appui aux maires des communes, pour les aider à prendre en charge les cas d'habitat indigne.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Le logement est un important déterminant des inégalités sociales et territoriales de santé qui se cumulent lorsque le logement et l'environnement sont dégradés.

Le fait d'habiter dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, de perte d'estime de soi. Les effets de la mauvaise qualité du logement et de sa suroccupation sur la santé mentale, l'anxiété, la dépression ou l'agressivité ont été scientifiquement démontrés. Le mal logement a aussi un impact majeur sur la santé physique en favorisant la propagation des maladies infectieuses. La présence de moisissures constitue un risque pour la santé, notamment d'irritation et de symptômes respiratoires, particulièrement pour les personnes à risque. Ainsi, dans une approche de prévention santé globale, centrée sur l'individu dans toutes ses composantes (sociales, environnementales, éducatives, socio-économiques...), l'habitat est un déterminant important de la santé des individus et/ou la perception qu'ils peuvent en avoir.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | 18 Aider les propriétaires de logements indignes ou très dégradés à avoir accès à des aides à la rénovation |
| CALENDRIER | 2024-2027 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Service Habitat) |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : ANAH, Bailleurs sociaux, |
| | Financeurs potentiels : ANAH et Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |

| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Population résidant en logement indigne | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|---------------------|--------------|----------------------------------|-----|---------|--------|---------------------------------------|-----|---------|---------|---|-----|---------|--------|--|
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input checked="" type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 18 Aider les propriétaires de logements indignes ou très dégradés à réaliser des aides à la rénovation <input type="checkbox"/> Phase de conception <input type="checkbox"/> Phase de mise en œuvre <input type="checkbox"/> Phase d'évaluation | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <p>► L'aide de l'ANAH et de la Communauté d'agglomération se déroule selon les étapes ci-dessous :</p> <p>► Demande d'une notification de subvention auprès de l'ANAH pour les logements situés sur la Communauté d'agglomération</p> <p>► Instruction du dossier par l'opérateur du suivi-animation du PIG, si le dossier est recevable, le formulaire de demande de subvention est transmis au demandeur</p> <p>► À la suite de la réception du formulaire, analyse par la Communauté d'agglomération de la demande et instruction du dossier</p> <p>► Allocation d'une aide selon le tableau ci-dessous :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Type</th> <th>Taux maximum hors taxe</th> <th>Plafond des travaux</th> <th>Aide maximum</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Propriétaires occupants modestes</td> <td>10%</td> <td>50 000€</td> <td>5 000€</td> </tr> <tr> <td>Propriétaires occupants très modestes</td> <td>20%</td> <td>50 000€</td> <td>10 000€</td> </tr> <tr> <td>Propriétaires bailleurs (logement conventionné)</td> <td>10%</td> <td>80 000€</td> <td>8 000€</td> </tr> </tbody> </table> <p>► Activation possible du volet « lutte contre l'habitat indigne » (LHI) du PIG en appui aux maires qui reçoivent une sollicitation de la part d'occupants, pour qualifier les désordres et pour l'orienter vers la procédure adéquate à mettre en œuvre à l'encontre du bailleur</p> <p>► Appui de SOLIHA et du chargé de mission habitat aux communes pour exercer leur pouvoir de police</p> | Type | Taux maximum hors taxe | Plafond des travaux | Aide maximum | Propriétaires occupants modestes | 10% | 50 000€ | 5 000€ | Propriétaires occupants très modestes | 20% | 50 000€ | 10 000€ | Propriétaires bailleurs (logement conventionné) | 10% | 80 000€ | 8 000€ | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| Type | Taux maximum hors taxe | Plafond des travaux | Aide maximum | | | | | | | | | | | | | | | |
| Propriétaires occupants modestes | 10% | 50 000€ | 5 000€ | | | | | | | | | | | | | | | |
| Propriétaires occupants très modestes | 20% | 50 000€ | 10 000€ | | | | | | | | | | | | | | | |
| Propriétaires bailleurs (logement conventionné) | 10% | 80 000€ | 8 000€ | | | | | | | | | | | | | | | |
| LIVRABLES | Rénovation des logements indignes ou très dégradés | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| POINTS DE VIGILANCE | ► Utilisation de l'ensemble de l'enveloppe budgétaire annuelle | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| LEVIERS | Réalisation du PIG à partir de 2022 sur la Communauté d'agglomération et retour d'expérience satisfaisant Aides à la rénovation des logements de la Communauté d'agglomération. | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <p>► Nombre de dossiers subventionnés</p> <p>► Nombre de sollicitations reçues par les communes</p> <p>► Communes où sont situés les dossiers subventionnés</p> <p>► Typologie de logements subventionnés pour de l'aide à la rénovation</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | |

FICHE ACTION N°11

AXE STRATÉGIQUE N°3 . AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

FICHE ACTION N°11 . Réduire la vitesse sur l'autoroute A6



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Le trafic routier, et en particulier celui de l'autoroute A6, joue un rôle sur la pollution de l'air et les nuisances sonores. L'analyse des émissions de dioxyde d'azote (NO₂) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône révèle l'impact du secteur des transports : les principaux axes routiers du territoire, et en particulier l'autoroute A6, présentent des moyennes annuelles de concentration en NO₂ qui dépassent les valeurs limites. De même, une étude de l'Observatoire Régional Harmonisé Auvergne Rhône-Alpes des Nuisances Environnementales (ORHANE), indique que 12% de la population de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est soumise à des nuisances sonores.

Dans le cadre de l'action 3.6 du futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'agglomération : « faire réduire la vitesse sur l'autoroute entre les deux échangeurs du territoire », les élus de la ville et de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ont saisi l'Etat pour l'abaissement de la vitesse sur le tronçon de l'A6 traversant leur territoire. En retour et ce afin d'avoir des données objectives et actualisées, l'Etat a mandaté une étude préalable, réalisée par ses services en 2024, pour évaluer l'impact de l'abaissement de la vitesse sur les grands axes structurants de l'agglomération lyonnaise, notamment en termes de nuisances sonores et de qualité de l'air. Cette étude a récemment été restituée aux collectivités concernées et l'Etat demande désormais à ces dernières de se positionner sur plusieurs scénarii d'abaissement de la vitesse. Le scénario B, concernant un abaissement de la vitesse à 90 km/h, est celui retenu par les élus du territoire pour le tronçon de l'A6 concernant la Communauté d'agglomération et devrait être expérimenté prochainement.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Parmi la population de la Communauté d'agglomération soumise aux nuisances environnementales (pollution et nuisances sonores), les habitants des quartiers de l'Est de Villefranche-sur-Saône sont particulièrement exposés. Cela concerne en particulier les quartiers politique de la ville de Béligny, du Garey ainsi que le quartier en veille active de Troussier.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | 19 Réduire la vitesse sur la portion de l'autoroute A6 traversant le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| CALENDRIER | 2024-2026 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Communes de Villefranche sur Saône, d'Arnas et de Limas, Etat, APPR, ATMO AURA |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Etat, Communes de Villefranche-sur-Saône, d'Arnas et de Limas, APPR, ATMO AURA |
| | Financeurs potentiels : Etat, APPR |

| | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Automobilistes empruntant l'A6 et habitants des quartiers voisins de l'A6 | | |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants | | |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action | | |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : | | |
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| | | | |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 19 Réduire la vitesse sur la portion de l'autoroute A6 traversant le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | ► Utiliser les études existantes : étude environnementale, étude de trafic visant à mesurer l'impact d'une telle mesure, notamment en termes de report de trafic et d'exposition des habitants aux polluants et aux nuisances sonores, étude de l'Etat sur les axes routiers structurants de l'agglomération lyonnaise ► Première phase d'expérimentation d'un an permettant de mesurer les effets de la réduction de la vitesse à 90 km/h entre les deux échangeurs du territoire ► Au bout d'un an, bilan de la mesure et arbitrage sur une potentielle pérennisation de l'expérimentation | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Communes de Villefranche-sur-Saône, Arnas et Limas, Etat | 2024-2026 |
| LIVRABLES | Baisse de la vitesse sur la portion de l'autoroute A6 traversant le territoire, Baisse de la pollution de l'air et des nuisances sonores | | |
| POINTS DE VIGILANCE | ► Réaliser un travail de concertation auprès des habitants situés à proximité de l'autoroute sur les effets avant/après de la réduction de la vitesse | | |
| LEVIERS | ► Mesure départementale de réduction de la vitesse sur l'autoroute initiée par la préfecture | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | ► Respect de la réglementation (taux d'infractions) ► Nombre de véhicules en circulation sur l'autoroute entre les deux échangeurs du territoire ► Evolution des temps de parcours sur l'autoroute entre les deux échangeurs du territoire ► Caractérisation de la congestion sur l'autoroute entre les deux échangeurs du territoire ► Surveillance des niveaux d'exposition sonore dans le secteur (et notamment l'évolution des périodes de point noir du bruit autoroutier - supérieur à 70 dB(A)) ► Surveillance du nombre d'épisode de pic de pollution (dépassement de concentrations en polluant au-delà de seuils fixés par les réglementations) en comparaison avec les années précédant la réduction de la vitesse | | |

FICHE ACTION N°12

AXE STRATÉGIQUE N°3 . AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

FICHE ACTION N°12 . Sensibiliser le public à la qualité de l'air intérieur



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Chaque individu passe une partie importante de son temps en intérieur. Lors de ces moments, des substances nocives pouvant être respirées sont nombreuses et proviennent des matériaux de construction, de décoration, d'entretien (...) ainsi que du transfert d'air extérieur vers l'intérieur. Au vu de ces éléments et de leur impact sur l'ensemble de la population, la qualité de l'air intérieur présente un fort enjeu sanitaire.

Dans les espaces publics, et en particulier dans les établissements recevant du public vulnérable (enfants, personnes âgées, public en Affection Longue Durée), certaines substances sont recherchées pour répondre aux obligations en matière de qualité de l'air à l'intérieur, comme le formaldéhyde, le benzène et le CO₂.

Par ailleurs, une partie des habitants n'est pas assez informée des bonnes pratiques concernant la qualité de l'air intérieur et n'identifie pas les principaux vecteurs de pollution. De même, les effets de ces polluants sur la santé et les risques qui en résultent sont peu évoqués par les différents intervenants dans le secteur du bâtiment et de l'immobilier et par conséquent peu relayés vers le grand public. En particulier, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone ne sont pas assez connus et pourtant directement associés à l'absence de ventilation, à l'utilisation de chauffage d'appoint comme des poêles à pétrole lampant, au manque d'entretien des appareils de chauffage à combustion et/ou à l'absence de ramonage des conduits de fumée. Ils sont également associés à l'utilisation de panneaux radiants ou de la cuisinière pour se chauffer.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

En lien avec la pollution de l'air extérieur, la qualité de l'air intérieur se retrouve impactée dans les quartiers est de Villefranche sur Saône situés à proximité de l'autoroute A6.

Les personnes en situation de précarité sont particulièrement exposées aux risques liés à une mauvaise qualité de l'air intérieur. En effet, l'absence de ventilation, le manque de chauffage, l'utilisation de chauffage d'appoint ou encore le manque d'entretien d'appareil de chauffage contribuent fortement à la dégradation de l'air intérieur. Dans certains logements, notamment ceux appelés « passoires thermiques » (isolation, chauffage, ventilation insuffisants), la présence d'humidité et de moisissures est fréquente ; ceci représente un risque avéré pour la santé (allergies, pathologies respiratoires).



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|---|---|
| OBJECTIFS | 20 Réaliser des ateliers de sensibilisation du public sur la qualité de l'air intérieur (mise en avant des bonnes pratiques, risques...) |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Service transition énergétique, Contrat de Ville, Service Petite Enfance) |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Bailleurs sociaux, ATMO, ARS |
| | Financeurs potentiels : ADEME, ARS |

| | | | |
|------------------------------|--|---|--|
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Habitants du parc de logements privé et sociaux, grand public | | |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants | | |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action | | |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : | | |
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Villefranche-sur-Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input type="checkbox"/> Villages <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 20 Réaliser des ateliers de sensibilisation du public sur la qualité de l'air intérieur | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | Sensibilisation de personnes en situation de précarité à travers des ateliers pratiques sur les enjeux de la qualité de l'air et des bons gestes à adopter. ► Les thèmes abordés peuvent être : les sources de polluants, les systèmes de ventilations, conseils pratiques pour améliorer la qualité de l'air dans son logement. ► Objectifs des sensibilisations : • Informer sur les sources de polluants, leurs effets et leurs conséquences sur la santé et leurs impacts sur les bâtiments • Sensibiliser sur les comportements individuels pouvant impacter la qualité de l'air intérieur (tabagisme, usage de bougies parfumées, terre de plantes souillée...) • Sensibiliser sur l'intérêt sanitaire et économique de la question de la qualité de l'air intérieur • Informer sur les solutions permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône ATMO | 2025-2026 |
| LIVRABLES | Ateliers de sensibilisation et fiches mémos | | |
| POINTS DE VIGILANCE | ► Veiller à sensibiliser un public diversifié, représentatif des habitants de la Communauté d'agglomération | | |
| LEVIERS | ► Expertise d'ATMO sur le sujet avec une expérience de sensibilisation auprès du public | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | ► Nombre de public sensibilisé ► Typologie du public sensibilisé ► Provenance géographique du public ► Retours qualitatifs des habitants (via questionnaire) ► Évolution des pratiques constatées dans les logements | | |

FICHE ACTION N°13

AXE STRATÉGIQUE N°3 . AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

FICHE ACTION N°13 . Accompagner les Établissements Recevant du Public (ERP) dans l'amélioration de la qualité de l'air intérieur



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Chaque individu passe une partie importante de son temps en intérieur, de nombreuses substances nocives pouvant être respirées lors de ces moments. Celles-ci peuvent provenir des matériaux de construction, de décoration, d'entretien (...) ainsi que du transfert d'air extérieur vers l'intérieur. La qualité de l'air intérieur présente un fort enjeu sanitaire car elle concerne l'ensemble de la population.

Dans les espaces publics, et en particulier les établissements recevant du public vulnérable (enfants, personnes âgées, public en Affection Longue Durée), certaines substances sont recherchées pour répondre aux obligations en matière de qualité de l'air intérieur telles que le formaldéhyde, le benzène ou encore le CO₂.

Par ailleurs, il apparaît qu'une partie des professionnels en charge des Établissements Recevant du Public n'est pas assez informée des bonnes pratiques concernant la qualité de l'air intérieur et n'identifie pas tous les vecteurs de pollution existants. La surveillance de la qualité de l'air intérieur est une obligation réglementaire pour les établissements recevant des enfants de moins de 12 ans.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

En lien avec la pollution de l'air extérieur et son transfert vers l'intérieur, la qualité de l'air intérieur est plus dégradée dans les quartiers est de Villefranche sur Saône situés à proximité de l'autoroute A6. En outre, la vétusté de certains locaux accueillant du public est un facteur aggravant de la qualité de l'air intérieur.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | 21 Améliorer la qualité de l'air intérieur des Établissements Recevant du Public : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer de façon continue la qualité de l'air intérieur avec une priorité aux ERP accueillant un public vulnérable • Former les responsables d'ERP aux bonnes pratiques liées à la qualité de l'air intérieur |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Service transition énergétique, Service Petite Enfance, Service des Sports et Service Bâtiments) |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : ATMO, Education Nationale, Communes, Département Financeurs potentiels : ADEME, département, ARS |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Propriétaires et gestionnaires des ERP Professionnels travaillant au sein d'Établissements Recevant du Public (ERP) Public reçu dans les ERP |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input checked="" type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Environnement |

| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | | | | | |
|--|--|--|--|---------|--|--|-----------|--|
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 21 Améliorer la qualité de l'air intérieur des Equipements Recevant du Public (ERP) | | | | | | | |
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="341 456 979 501">Comment ?</th> <th data-bbox="979 456 1287 501">Qui ?</th> <th data-bbox="1287 456 1455 501">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="341 501 979 1308"> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire connaître les réglementations Qualité de l'Air Intérieur et Radon aux communes et les appliquer ▶ Réaliser une veille sur l'air intérieur et les polluants de proximité (air extérieur, radon, NO₂) des ERP vulnérables : crèches, écoles, établissements médicaux, etc. ▶ Mettre en place un travail collectif, inter-directions métiers de la Communauté d'agglomération sur la qualité de l'air intérieur des crèches en gestions directe : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une autoévaluation dans les crèches gérées par la Communauté d'agglomération • Mise en place de capteurs pour le recueil de données sur la qualité de l'air intérieur, pour la mesure de certains polluants en plus de la mesure réglementaire du CO₂ • Mise en place d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur • Formation du personnel des crèches aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques • Sensibilisation des familles et propositions d'alternatives adaptées ▶ Former les responsables et professionnels des ERP aux bonnes pratiques liées à la qualité de l'air intérieur <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la Fresque de l'air avec les agents de la Communauté d'agglomération ▶ Accompagner les acteurs du territoire gérant des ERP pour personnes vulnérables, dans leurs démarches de demande d'aides à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur </td> <td data-bbox="979 501 1287 1308">Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, ATMO AURA, Communes, Education Nationale</td> <td data-bbox="1287 501 1455 1308">2025-2029</td> </tr> </tbody> </table> | Comment ? | Qui ? | Quand ? | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire connaître les réglementations Qualité de l'Air Intérieur et Radon aux communes et les appliquer ▶ Réaliser une veille sur l'air intérieur et les polluants de proximité (air extérieur, radon, NO₂) des ERP vulnérables : crèches, écoles, établissements médicaux, etc. ▶ Mettre en place un travail collectif, inter-directions métiers de la Communauté d'agglomération sur la qualité de l'air intérieur des crèches en gestions directe : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une autoévaluation dans les crèches gérées par la Communauté d'agglomération • Mise en place de capteurs pour le recueil de données sur la qualité de l'air intérieur, pour la mesure de certains polluants en plus de la mesure réglementaire du CO₂ • Mise en place d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur • Formation du personnel des crèches aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques • Sensibilisation des familles et propositions d'alternatives adaptées ▶ Former les responsables et professionnels des ERP aux bonnes pratiques liées à la qualité de l'air intérieur <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la Fresque de l'air avec les agents de la Communauté d'agglomération ▶ Accompagner les acteurs du territoire gérant des ERP pour personnes vulnérables, dans leurs démarches de demande d'aides à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, ATMO AURA, Communes, Education Nationale | 2025-2029 | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, ATMO AURA, Communes, Education Nationale |
| Comment ? | Qui ? | Quand ? | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire connaître les réglementations Qualité de l'Air Intérieur et Radon aux communes et les appliquer ▶ Réaliser une veille sur l'air intérieur et les polluants de proximité (air extérieur, radon, NO₂) des ERP vulnérables : crèches, écoles, établissements médicaux, etc. ▶ Mettre en place un travail collectif, inter-directions métiers de la Communauté d'agglomération sur la qualité de l'air intérieur des crèches en gestions directe : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une autoévaluation dans les crèches gérées par la Communauté d'agglomération • Mise en place de capteurs pour le recueil de données sur la qualité de l'air intérieur, pour la mesure de certains polluants en plus de la mesure réglementaire du CO₂ • Mise en place d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur • Formation du personnel des crèches aux enjeux de la qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques • Sensibilisation des familles et propositions d'alternatives adaptées ▶ Former les responsables et professionnels des ERP aux bonnes pratiques liées à la qualité de l'air intérieur <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la Fresque de l'air avec les agents de la Communauté d'agglomération ▶ Accompagner les acteurs du territoire gérant des ERP pour personnes vulnérables, dans leurs démarches de demande d'aides à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, ATMO AURA, Communes, Education Nationale | 2025-2029 | | | | | | |

 LIVRABLES | ERP engageant des travaux d'amélioration de la qualité de l'air intérieur, sensibilisation des agents aux bonnes pratiques || **POINTS DE VIGILANCE** | Veiller à intégrer à la démarche les ERP qui ne sont pas gérés par la Communauté d'agglomération | | |
| **LEVIERS** | Travail engagé avec ATMO sur la qualité de l'air extérieur au sein de la Communauté d'agglomération | | |
| **INDICATEURS D'ÉVALUATION** | - ▶ Taux de conformité des ERP pour l'ensemble des polluants réglementés de l'air intérieur - ▶ Taux d'atteinte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) concernant la qualité de l'air intérieur - ▶ Nombre d'agents formés aux bonnes pratiques concernant la qualité de l'air intérieur - ▶ Pourcentage des ERP ayant un public vulnérable accompagnés pour l'amélioration de leur qualité de l'air intérieur | | |

FICHE ACTION N°14

AXE STRATÉGIQUE N°3 . AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SANTÉ

FICHE ACTION N°14 . Réaliser des ateliers de sensibilisation et de formation aux perturbateurs endocriniens à destination des professionnels et du grand public

CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances étrangères à l'organisme. Ils peuvent avoir une origine naturelle ou artificielle. Présents dans l'air, l'eau, les aliments, les cosmétiques, les textiles, les produits ménagers ainsi que certains médicaments, les perturbateurs endocriniens peuvent, par leur action sur le système hormonal, favoriser l'apparition de :

- troubles de la croissance, du développement sexuel et neurologique
- troubles de la reproduction (baisse de la qualité du sperme, anomalies de développement des organes, abaissement de l'âge de la puberté)
- cancers hormono-dépendants (sein, prostate)
- maladies métaboliques comme le diabète

Les niveaux de contamination par les perturbateurs endocriniens sont encore méconnus et il est difficile de connaître tous leurs effets. Cependant, il est attesté que l'Homme est plus sensible à leurs effets selon les périodes de sa vie. Aussi, les fœtus et les enfants de moins de 3 ans sont plus sensibles aux perturbateurs endocriniens que les adultes.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?
 Oui Non

DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | <p>22 Ateliers de sensibilisation et de formation auprès des professionnels travaillant dans des ERP et des parents sur les perturbateurs endocriniens</p> <p>23 Plan d'adaptation du fonctionnement des crèches pour limiter la présence de perturbateurs endocriniens</p> |
| CALENDRIER | 2024-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Service Petite Enfance), HNO |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : HNO (Service Pédiatrie), ATMO, département du Rhône (PMI), ARS (PRSE), Promotion Santé AURA |
| | Financeurs potentiels : ARS |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | <p>Quels sont les habitants ciblés par l'action ?</p> <p>Professionnels de la petite enfance, professionnels intervenant dans les ERP recevant du public vulnérable, enfants et parents</p> |
| | <p>L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants</p> <p><input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables</p> <p><input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants</p> |
| | <p>Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ?</p> <p>Quel est le niveau de participation ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision</p> <p><input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action</p> |
| | <p>L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ?</p> <p>Quels sont les secteurs mobilisés ?</p> <p><input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres :</p> |

| | | | |
|----------------------------------|--|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 22 Ateliers de sensibilisation et de formation auprès des parents et des professionnels travaillant dans des ERP sur les perturbateurs endocriniens | | |
| | Comment ? ► Mise en place d'une formation pour les professionnels des crèches de l'agglomération sur les perturbateurs endocriniens, par HNO, en 2024 avec les apprentissages suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper et comprendre les enjeux sanitaires des dangers dans l'utilisation de certains produits du quotidien • Identifier les perturbateurs endocriniens dans différentes situations (liste des familles, les situations à risque, alimentation, habitat, environnement extérieur, etc.) • Comprendre les risques et les effets cocktails ou cumulatifs sur le court, moyen et long terme • Proposer des alternatives adaptées aux usages et moyens des familles ► Sensibiliser les parents des crèches de l'agglomération aux perturbateurs endocriniens et proposer un accompagnement au changement de pratiques au domicile ► En parallèle de ces ateliers, produire des outils de communication afin de sensibiliser les publics les plus exposés aux perturbateurs endocriniens (femmes enceintes, enfants, adolescents). | Qui ? Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, HNO, Promotion Santé | Quand ? 2025-2029 |
| | 23 Plan d'adaptation du fonctionnement des crèches pour limiter la présence de perturbateurs endocriniens | | |
| | Comment ? Adapter le fonctionnement des crèches pour limiter la présence de perturbateurs endocriniens selon un plan en 5 actions : ► Nettoyer sans polluer et sans se polluer (adaptation des procédures et plans de nettoyage) ► Acheter exigeant (intégration des critères de santé environnement dans les achats) ► Mieux respirer (conformité avec la réglementation sur la qualité de l'air intérieur, etc.) ► Jouer tout simplement (limiter les produits susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens) ► Mieux dans son assiette (limiter le nombre de fournisseurs et choisir des aliments sains) Cette évolution s'accompagnera d'une information aux parents en lien avec les sensibilisations aux perturbateurs endocriniens réalisées. | Qui ? Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | Quand ? 2024-2029 |
| LIVRABLES | Sensibilisation des professionnels travaillant dans les ERP et des parents sur les perturbateurs endocriniens, plaquette résumant les bonnes pratiques Nouvelles pratiques dans les crèches | | |
| POINTS DE VIGILANCE | Veiller à réaliser une sensibilisation sur l'ensemble du réseau de crèches du territoire | | |
| LEVIERS | Expertise des professionnels de HNO et soutien du projet par l'ARS Retour d'expérience concernant l'adaptation du fonctionnement des crèches (ex : Ville de Limoges) | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ► Nombre de familles mobilisées ► Provenance géographique des familles sensibilisées ► Retours des familles (via questionnaire) ► Impact de la sensibilisation sur l'évolution des pratiques | | |

AXE STRATÉGIQUE

N°4



PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE



FICHE ACTION N°15

AXE STRATÉGIQUE N°4 . PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

FICHE ACTION N°15 . Développer des sensibilisations à la santé mentale et des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

La santé mentale est une composante de notre santé aussi importante que la santé physique. « Il n'y pas de santé sans santé mentale », rappelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Pour définir la santé au sens large, l'OMS énumère ses trois dimensions indispensables : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Il est estimé qu'1 personne sur 4 sera touchée par un trouble psychique au cours de sa vie, ce qui amène la santé mentale à être un enjeu sanitaire fort.

La santé mentale, grande cause nationale 2025 pour laquelle l'Etat a défini quatre objectifs prioritaires : la déstigmatisation, le développement de la prévention et du repérage précoce, l'amélioration de l'accès aux soins partout sur le territoire et l'accompagnement des personnes concernées. La santé mentale est également une préoccupation au niveau de la Communauté d'agglomération, mise en évidence en particulier lors des entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic local de santé. La question de la santé mentale ne doit pas se poser uniquement lorsque des difficultés psychiques se présentent mais doit être favorisée au quotidien et s'intégrer dans une approche globale de la santé de chaque habitant du territoire. C'est pourquoi il est important dans le Contrat Local de Santé de sensibiliser la population et les professionnels à ces enjeux, par des actions de prévention en santé mentale.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

La santé mentale est influencée par des facteurs relevant de l'individu (personnalité, patrimoine génétique, estime personnelle, événements marquants, etc.) mais également par des facteurs qui relèvent de la société (conditions et environnement de vie, de travail, niveau de vie, accès aux soins, etc.). Aussi, nous ne sommes pas tous impactés de la même manière par les difficultés de santé mentale et il existe des inégalités sociales et territoriales de santé touchant davantage les populations en situation de précarité.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | 24 Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale à l'échelle de la Communauté d'agglomération |
| CALENDRIER | 2024-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Organismes de formation (INFIPP, ARHM,...), établissements de santé (hôpital Saint-Cyr, HNO...), Promotion Santé ARA |
| | Financeurs potentiels : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, ARS, département |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Professionnels du social et du médico-social, professionnels de l'Éducation Nationale du territoire, agents de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : |

| | | | | |
|----------------------------------|--|---|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 24 Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | | | |
| | Comment ? Sensibiliser les professionnels du territoire en lien avec le public aux enjeux de la santé mentale et les former à identifier les premiers signes de difficultés liés à la santé mentale, apporter une aide et savoir comment rediriger les personnes en difficulté vers un accompagnement professionnel adapté : L'action vise à : ► Sensibiliser les professionnels aux problématiques de santé mentale, par plusieurs journées de sensibilisation : • <i>Journées de sensibilisation à la santé mentale, organisées avec Promotion Santé ARA (2 en 2024, d'autres sont prévues en 2025)</i> ► Faire connaître la formation « Premiers Secours en Santé Mentale » auprès des professionnels du territoire ► Déployer plusieurs sessions de formations PSSM par an sur le territoire de la Communauté d'agglomération et notamment une à destination des agents de l'agglomération Selon les besoins remontés par les partenaires, la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale pourra être généraliste ou bien également ciblée sur le public jeunes. | Qui ? Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Organisme de formation agréé PSSM | Quand ? 2025-2029 | |
| LIVRABLES | Sessions de formation PSSM délivrée aux professionnels, cahier du secouriste en santé mentale remis au début de la formation | | | |
| POINTS DE VIGILANCE | Veiller à avoir des groupes représentatifs des acteurs du territoire lors des sessions de formations Veiller à ce que les personnes soient volontaires et motivées pour suivre la formation | | | |
| LEVIERS | Grande cause nationale 2025 | | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ► Nombre de personnes formées ► Nombre d'agents de la Communauté d'agglomération formés ► Retour d'évaluation des personnes formées ► Impact de la formation sur les comportements / l'aide apportée aux personnes en difficulté psychique (retour d'expérience sur 1 année) | | | |

FICHE ACTION N°16

AXE STRATÉGIQUE N°4 . PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

FICHE ACTION N°16 . Mettre en place les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sur le territoire



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sont un événement national dédié à la promotion de la santé mentale. Elles se déroulent chaque année au mois d'octobre avec un thème annuel spécifique. A partir de ce thème, sont organisés des temps d'échanges, de partage, des expositions, des conférences, des cinés-débats... Ces semaines sont ouvertes au grand public, mais aussi, à l'ensemble des professionnels permettant à ces derniers de changer de regard sur cette notion parfois mal connue et/ou mal interprétée.

Au cours des échanges avec les professionnels de la Communauté d'agglomération lors du diagnostic santé, il est ressorti un besoin fort de déstigmatiser la santé mentale et de réaliser un travail de prévention auprès du grand public et des professionnels.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | 25 Favoriser la déstigmatisation de la santé mentale par la mise en œuvre d'actions lors des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM) |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Promotion Santé ARA, CH Saint-Cyr au Mont d'Or, MDA, CCPA, Messidor, AGIVR |
| | Financeurs potentiels : Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Professionnels et habitants de la Communauté d'agglomération |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : |

| | | | |
|----------------------------------|--|---|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 25 Favoriser la déstigmatisation de la santé mentale par la mise en œuvre d'actions lors des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM) | | |
| | Comment ? ▶ Mettre en place un groupe de travail composé d'acteurs en lien avec la thématique annuelle des SISM ainsi que de personnes concernées et d'aidants. Il se réunira en amont de l'événement afin de : proposer des actions à inscrire au programme et coconstruire la programmation des SISM dans la Communauté d'agglomération. ▶ Identifier les actions pouvant s'inscrire dans les Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM), dont l'objectif est de déstigmatiser la santé mentale et d'apporter un espace convivial de dialogue et d'échanges entre les professionnels et les habitants de la Communauté d'agglomération ▶ Convier aux événements organisés dans ce cadre, un public qui n'est pas habituellement sensibilisé aux questions de santé mentale et troubles psychiatriques, dans un double but de pédagogie et de déstigmatisation ▶ Informer à partir du thème national annuel des SISM, sur les différentes approches de la santé mentale ▶ Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers en santé mentale ▶ Aider au développement des réseaux de solidarité, de prévention et de soins en santé mentale, ▶ Faire connaître les lieux et les modes de prises en charge sanitaires et médico-sociaux. La quinzaine des SISM pourra être ouverte ou clôturée par un événement fédérateur qui rassemble l'ensemble des acteurs et habitants participants à la programmation. | Qui ? Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et acteurs de la santé mentale | Quand ? 2025-2029 (2 semaines / an en octobre) |
| LIVRABLES | Conférences, portes-ouvertes, ciné-débat, stands de sensibilisation, etc. | | |
| POINTS DE VIGILANCE | Réaliser des actions dans l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Veiller à mener des actions pour le public professionnel et pour les habitants | | |
| LEVIERS | Partenariat existant sur le territoire Intérêt des acteurs pour la thématique | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | ▶ Richesse de la programmation des SISM et diversité des temps proposés ▶ Nombre de partenaires impliqués ▶ Distribution géographique des actions inscrites au programme des SISM ▶ Nombre de participants ▶ Satisfaction des participants ▶ Retour d'expérience des partenaires ayant animé des événements | | |

FICHE ACTION N°17

AXE STRATÉGIQUE N°4 . PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

FICHE ACTION N°17 . Améliorer la prévention et la prise en charge en santé mentale des jeunes



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

La santé mentale est une composante de notre santé aussi importante que la santé physique. « Il n'y pas de santé sans santé mentale », rappelle l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pour définir la santé au sens large, l'OMS énumère ses trois dimensions indispensables : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Il est estimé qu'1 personne sur 4 sera touchée par un trouble psychique au cours de sa vie, ce qui amène la santé mentale à être un enjeu sanitaire fort.

La santé mentale, grande cause nationale 2025 pour laquelle l'Etat a défini quatre objectifs prioritaires : la déstigmatisation, le développement de la prévention et du repérage précoce, l'amélioration de l'accès aux soins partout sur le territoire et l'accompagnement des personnes concernées.

La santé mentale des jeunes s'est particulièrement dégradée, avec les principaux faits suivants (source OMS) :

- À l'échelle mondiale, un jeune âgé de 10 à 19 ans sur sept souffre d'un trouble mental, ce qui représente 15 % de la charge mondiale de morbidité dans cette tranche d'âge.
- La dépression, l'anxiété et les troubles du comportement sont parmi les principales causes de morbidité et de handicap chez les adolescents.
- Le suicide est la troisième cause de décès chez les 15-29 ans.
- Lorsque les troubles mentaux ne sont pas pris en charge à l'adolescence, les conséquences se font sentir jusqu'à l'âge adulte, ce qui nuit à la santé physique et mentale et limite la possibilité de mener une vie épanouissante.

La santé mentale des jeunes est également une préoccupation de la Communauté d'agglomération, dont la part des jeunes de 0 à 14 ans est proportionnellement plus importante que dans le reste du département. Les entretiens du diagnostic de santé préalable ont également mis en évidence un besoin d'améliorer et de prévenir la santé mentale des jeunes. La question de la santé mentale ne doit pas se poser uniquement lorsque des difficultés psychiques se présentent mais doit être favorisée au quotidien et s'intégrer dans une approche globale de la santé de chaque habitant du territoire. C'est pourquoi il est important dans le Contrat Local de Santé de sensibiliser et de former la population et les professionnels à ces enjeux, par des actions de prévention en santé mentale des jeunes.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

La santé mentale est influencée par des facteurs relevant de l'individu (personnalité, patrimoine génétique, estime personnelle, événements marquants, etc.) mais également par des facteurs qui relèvent de la société (conditions et environnement de vie, de travail, niveau de vie, accès aux soins, etc.). Aussi nous ne sommes pas tous impactés de la même manière par les difficultés de santé mentale et il existe des inégalités sociales et territoriales de santé touchant davantage les populations en situation de précarité. Ceci est d'autant plus vrai pour le public jeune.

Le diagnostic de santé a révélé des disparités entre les habitants du territoire, en matière de santé mentale, notamment avec des problématiques et besoins plus importants dans les QPV de l'agglomération.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | 26 Former les professionnels de l'éducation à la santé mentale 27 Sensibiliser les jeunes à la santé mentale 28 Améliorer le parcours de santé et de soins des jeunes ayant des problématiques de santé mentale |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'agglomération et CH Saint Cyr au Mont d'Or |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Promotion Santé ARA, Éducation Nationale, Maison des adolescents, HNO, Cités éducatives, Missions locales, CAF, ARHM Financeurs potentiels : Région |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Professionnels et habitants de la Communauté d'agglomération L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |

| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? | | |
|---|---|--|---|----------------|
| | | <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : | | |
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 26 Former les professionnels de l'éducation à la santé mentale <input checked="" type="checkbox"/> Phase de conception <input checked="" type="checkbox"/> Phase de mise en œuvre <input type="checkbox"/> Phase d'évaluation | | | |
| | Comment ? | | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire une veille de l'ensemble des dispositifs déjà mis en place sur le territoire pour permettre une montée en compétences des professionnels de l'Éducation Nationale, en matière de santé mentale des jeunes ▶ En partenariat avec les établissements scolaires (collèges et lycées), mettre en place des actions de sensibilisation et de formation des professionnels de l'Éducation Nationale (proveurs, professeurs, CPE, AESH,...), à la santé mentale et aux Premiers Secours en Santé Mentale | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | 2024-2029 |
| | 27 Sensibiliser les jeunes à la santé mentale <input checked="" type="checkbox"/> Phase de conception <input checked="" type="checkbox"/> Phase de mise en œuvre <input type="checkbox"/> Phase d'évaluation | | | |
| | Comment ? | | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire une veille de l'ensemble des dispositifs déjà mis en place sur le territoire pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la santé mentale, de sa prévention et de sa prise en charge ▶ En partenariat avec les établissements scolaires (collèges et lycées), des élèves et leurs parents, mettre en place des actions de sensibilisation et de formation à la santé mentale des jeunes et de leurs parents (Premiers Secours en Santé Mentale) <ul style="list-style-type: none"> • Programme « La tête haute » en collège (mené auprès de 3 collèges (classes de 4^e) à Villefranche, + 1 collège à Limas) et le programme « Ambassadeurs en santé mentale » (les 2 sont portés par l'ARHM) mis en place dans le territoire ▶ Travailler en collaboration avec le programme de réussite éducative, les parents et les acteurs du territoire sur des actions culturelles et de prévention en faveur de la santé mentale des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> • Cafés des parents, conférences-débats parents et jeunes • Mardi 19 novembre 2024 à 20h : Spectacle théâtral « Viviane, une merveille » • Mardi 26 novembre 2024 à 19h : Soirée débat : l'adolescence, les émotions : mode d'emploi, animée par l'équipe de la MDA, à la MDA | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | 2025-2029 |
| | 28 Améliorer le parcours de santé et de soins des jeunes ayant des problématiques de santé mentale <input checked="" type="checkbox"/> Phase de conception <input type="checkbox"/> Phase de mise en œuvre <input type="checkbox"/> Phase d'évaluation | | | |
| Comment ? | | Qui ? | Quand ? | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les dispositifs favorisant le réajustement des jeunes en souffrance mentale et identifier les éventuels manques ou axes d'amélioration ▶ Améliorer le repérage des jeunes en souffrance mentale, grâce notamment à des outils adaptés aux usages de ce public (outils numériques, agents conversationnels,...) ▶ Mettre en place une expérimentation de parcours optimisé pour la prise en charge de jeunes en souffrance mentale, avec les partenaires sanitaires, médicosociaux et associatifs du territoire, et l'ARS (répondre à un appel à projets) | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, CH Saint-Cyr, CPTS, HNO | 2025-2029 | |
| LIVRABLES | Journée de sensibilisation et Sessions de formation PSSM délivrée aux collégiens / lycéens et aux professionnels des établissements, cahier du secouriste en santé mentale remis au début de la formation, pièces de théâtre et actions de prévention, | | | |
| POINTS DE VIGILANCE | Veiller à avoir des groupes mixtes et représentatifs des jeunes du territoire lors des sessions de formations Veiller à ce que les personnes soient volontaires et motivées pour suivre la sensibilisation et/ou la formation | | | |
| LEVIERS | La santé mentale, grande cause nationale 2025 Tissu d'acteurs engagés dans ce domaine sur le territoire | | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre d'établissements engagés dans des actions de sensibilisation et/ou de formation ▶ Nombre de jeunes sensibilisés et/ou formés ▶ Nombre de parents engagés dans les actions de sensibilisation ▶ Retour d'évaluation des personnes formées (évaluation du sentiment perçu d'être plus à l'aise / montée en compétences) | | | |

FICHE ACTION N°18

AXE STRATÉGIQUE N°4 . PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

FICHE ACTION N°18 . Animer un réseau en santé mentale sur le territoire pouvant préfigurer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

La santé mentale est une thématique transversale impactant de nombreux acteurs sur la Communauté d'agglomération quels que soient leurs domaines professionnels. Il est en effet régulier pour les professionnels d'être face à des situations de souffrance psychique que ce soit par exemple à l'accueil ou lors d'entretiens avec les habitants. Ces situations peuvent mettre les professionnels en difficulté car ils ne se sentent pas toujours légitimes pour aborder le sujet de la santé mentale et ne connaissent pas forcément le réseau de partenaires permettant de réorienter les personnes en souffrance psychique.

Afin de pouvoir outiller les acteurs face à ces situations, il est important pour les partenaires du Contrat Local de Santé de connaître les ressources du territoire et de pouvoir avoir des espaces d'échanges réguliers pour évoquer les situations rencontrées, leurs difficultés et se soutenir mutuellement.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non.

DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | 29 Préfigurer la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale sur la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| CALENDRIER | 2024-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Centre Hospitalier Saint-Cyr-au-Mont-D'or |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : ARS, département, CPTS, Promotion Santé ARA Education nationale, centres d'action sociale, le CPEF appelé CSES, le CSAPA Financeurs potentiels : ARS |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Professionnels médicaux, sociaux, médico-sociaux, associatifs, etc. |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Ensemble des partenaires du Contrat Local de Santé |

| | | | |
|----------------------------------|---|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input type="checkbox"/> Villages <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 29 Préfigurer la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale sur la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <p>► Mettre en place, animer et faire vivre un réseau en santé mentale sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en place des commissions de travail thématiques (présentation d'acteurs ou d'outils, échanges sur des sujets d'actualité, etc.), en lien avec les principaux besoins des partenaires</i> • <i>Ce réseau en santé mentale pourra, s'il se pérennise, répondre à un besoin et trouver un mode de fonctionnement efficient, donner naissance à un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).</i> <p>► Etudier la possibilité de réaliser une instance d'étude de situations complexes individuelles</p> <p>► En lien avec les échanges, alimenter un diagnostic permanent du territoire concernant la situation en santé mentale</p> <p>► Prendre contact avec l'ARS et le CH Saint-Cyr au Mont d'Or afin d'étudier la possibilité de créer un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur la Communauté d'agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Monter les instances de gouvernances du CLSM (Comité de pilotage, Comité technique) et les instances de travail (commissions, groupes ressources)</i> • <i>Réaliser une plénière de lancement du CLSM en invitant l'ensemble du réseau de partenaires du Contrat Local de Santé</i> | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, CH Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, ARS | 2025-2029 |
| LIVRABLES | Réseau en santé mentale, préfiguration d'un Conseil Local de Santé Mentale | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <p>► Veiller à maintenir la dynamique partenariale</p> <p>► Intégrer régulièrement des nouveaux acteurs et assurer une passation à la suite du départ de partenaires</p> <p>► Se mettre en lien avec les cadres et responsables de structures pour expliquer la plus-value de ces rencontres et l'utilité d'y mobiliser des professionnels</p> <p>► Veiller à une participation des acteurs de la psychiatrie dans ces temps partenariaux</p> | | |
| LEVIERS | <p>► Démarche de réseau en santé mentale connue d'une partie des acteurs du territoire (CLSM existant sur le territoire entre 2016 et 2017)</p> <p>► Centre Hospitalier Saint-Cyr-au-Mont-d'Or porte le CLSM de Lyon 2, 5 et 9ème arrondissement et le CLSM de l'Ouest Rhodanien</p> | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <p>► Diversité de partenaires mobilisés dans le réseau</p> <p>► Nombre de partenaires présents</p> <p>► Evolution de la participation aux rencontres</p> <p>► Satisfaction des partenaires mobilisés sur les rencontres</p> <p>► Evolution des pratiques en lien avec une meilleure connaissance du réseau</p> | | |

AXE STRATÉGIQUE

N°5



**RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES
ET SOCIALES DE SANTÉ**



FICHE ACTION N°19

AXE STRATÉGIQUE N°5 . RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DE SANTÉ

FICHE ACTION N°19 . **Coordonner un plan annuel/trimestriel des actions de prévention sur le territoire à destination de l'ensemble des habitants, en s'appuyant sur l'ensemble du réseau partenarial**

CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Le territoire de la Communauté d'agglomération dispose d'un réseau de partenaires riche et diversifié. En fonction de leurs domaines d'activité respectifs, de nombreux acteurs œuvrent dans la prévention et proposent des actions auprès des habitants et/ou des professionnels. Il ressort des entretiens du diagnostic local de santé que ces actions de prévention sont cependant peu coordonnées entre elles, ce qui a pour effet d'avoir un impact plus limité sur le public, de réaliser quelques fois des actions en doublon ou bien encore de ne pas suffisamment mailler le territoire.

De manière à rendre ces actions plus cohérentes, il est proposé de réaliser un plan annuel/trimestriel des actions de prévention afin de rendre visible l'existant, de favoriser la complémentarité des initiatives et de pouvoir davantage mailler le territoire.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Il apparaît que les actions de prévention sont souvent concentrées sur le pôle urbain de Villefranche-sur-Saône et qu'encore peu d'actions sont réalisées en aller-vers dans les villages et les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Cela tend à pénaliser les publics sédentaires ou les publics non véhiculés qui ne disposent pas d'une offre de transport en commun pour rallier le pôle urbain.

DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|--|
| OBJECTIFS | 30 Animer une dynamique territoriale de prévention santé <ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les actions de prévention sur le territoire • Relayer les informations via les outils de communication des partenaires du territoire |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Ensemble du réseau partenarial du Contrat Local de Santé Financeurs potentiels : / |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Habitants et professionnels |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Ensemble du réseau partenarial du Contrat Local de Santé |

| | | | | |
|----------------------------------|---|--|--|----------------|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 30 Animer une dynamique territoriale de prévention santé | | | |
| | Comment ? | | Qui ? | Quand ? |
| | <p>► Inventorier les actions de prévention sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en lien avec les partenaires du Contrat Local de Santé et répertorier les actions de prévention prévues sur le territoire • Réunir les acteurs de la prévention, au moins une fois par an, afin de : 1/ partager les bonnes pratiques dans l'organisation et l'animation de ces actions afin qu'elles soient les plus adaptées possible aux publics visés et qu'elles permettent un taux de participation optimal 2/ partager les manques repérés et convenir d'adaptations pour améliorer le maillage des actions de prévention sur le territoire • Réaliser une liste des actions de prévention prévues dans l'année, repérer les manques (thématique non abordée, territoire non ciblé, etc.) avec le public cible et proposer des améliorations <p>► Relayer les informations via les outils de communication des partenaires du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les informations sur les actions de prévention à l'ensemble du réseau partenarial et des habitants du territoire | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, | 2025-2029 |
| LIVRABLES | Liste annuelle / trimestrielle des actions de prévention – communication sur les actions de prévention | | | |
| POINTS DE VIGILANCE | ► Veiller à intégrer l'ensemble du réseau d'acteurs à la démarche pour éviter les pertes d'information | | | |
| LEVIERS | Travail de cartographie des actions de prévention en « aller-vers » sur le Beaujolais réalisé par Promotion Santé ARA | | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <p>► Nombre et diversité d'acteurs proposant des actions de prévention</p> <p>► Répartition géographique des actions de prévention</p> <p>► Evolution du programme d'actions entre chaque année du CLS</p> | | | |

FICHE ACTION N°20

AXE STRATÉGIQUE N°5 . RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DE SANTÉ

FICHE ACTION N°20 . Favoriser la diffusion de l'information au plus près des habitants et améliorer leur accès à la prévention



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Dans l'objectif de réduire efficacement les inégalités territoriales et sociales de santé, l'accès à tous à l'information et à la prévention est un enjeu majeur du Contrat Local de Santé. Parmi les manières d'atteindre cet objectif, le fait de réaliser des actions en aller-vers de manière régulière est ressorti comme un besoin du diagnostic local de santé.

Les actions en aller-vers permettent de toucher un public qui ne vient habituellement pas aux actions de sensibilisation classiques réalisées au sein des structures sanitaires, sociales ou associatives. De nombreux partenaires souhaitent porter des projets d'actions de sensibilisation en aller-vers mais se heurtent à des freins comme la difficulté de trouver des locaux mis à disposition, le relais d'information auprès des habitants, etc.

Pour pallier ces difficultés, la mise à disposition de locaux par les communes et/ou d'un bus santé apparaît comme une solution pour permettre de réaliser des actions de prévention en aller-vers identifiables et facilement adaptables au lieu d'intervention.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Il apparaît que les actions de prévention sont souvent concentrées sur le pôle urbain de Villefranche-sur-Saône et qu'encore peu d'actions sont réalisées en aller-vers dans les villages et les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Cela tend à pénaliser les publics sédentaires ou les publics non véhiculés qui ne disposent pas d'une offre de transport en commun pour rallier le pôle urbain.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | 31 Déployer un programme d'initiatives de prévention au plus près des habitants 32 Développer la médiation en santé |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Ensemble du réseau partenarial du Contrat Local de Santé |
| | Financeurs potentiels : ARS, Département, Région Auvergne Rhône-Alpes, Mutuelles santé |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Professionnels et habitants |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input checked="" type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Ensemble des acteurs mettant en œuvre des actions de prévention |

| | | | |
|--|--|---|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 31 Déployer un programme d'initiatives de prévention au plus près des habitants | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un benchmark des initiatives de bus santé existante (type de véhicule, de matériel utilisé, nécessité ou non d'un permis spécifique) et notamment le BUSS (Bureau d'Utilité Sanitaire et Sociale) en partenariat avec le département du Rhône ▶ Evaluer l'opportunité de développer l'offre de service « bus santé » permettant de réaliser des actions d'aller-vers, avec un accueil du public (rampe PMR, suppression d'une partie des sièges, etc.) ou de développer des services complémentaires au sein du B.U.S.S (département) ou d'un autre dispositif d'aller-vers du territoire ▶ Coconstruire un programme annuel/trimestriel d'initiatives de prévention en aller-vers avec les partenaires avec des thématiques à privilégier (vaccination à tous les âges, promotion de l'activité physique et d'une alimentation saine, sommeil, écrans...): <ul style="list-style-type: none"> •En fonction de l'utilisation du bus, proposer aux partenaires des thématiques à aborder / des zones géographiques à couvrir pour mieux mailler le territoire. •En fonction des retours, envisager des actions pour réaliser des permanences ou consultations délocalisées en aller-vers (ex : PMI, CPAM) | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, | 2025-2029 |
| | 32 Développer la médiation en santé | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evaluer les besoins en médiation santé du territoire en lien avec le diagnostic de santé ▶ Définir un profil de poste de médiation santé qui exercera ses missions dans les QPV et dans les villages ▶ Evaluer l'opportunité de recruter un médiateur en santé | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, | 2025-2026 | |
| LIVRABLES | Actions de prévention en aller-vers, Bus Santé, médiation santé | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les actions d'aller-vers ont une temporalité plus longue que des activités structurales classiques (ancrage territorial nécessaire, déplacements, etc.) avec aussi un résultat plus incertain et fluctuant ▶ L'aller-vers est un enjeu relativement nouveau et nécessite pour certains professionnels et bénévoles une nouvelle posture, une évolution dans l'accompagnement des publics bénéficiaires ou des usagers. ▶ Bien se coordonner avec les initiatives existantes qui connaissent le territoire, les publics et l'aller-vers, pour agir en complémentarité (notamment le B.U.S.S. médico-social de la Fondation AJD Maurice Gounon intervenant sur le nord du département) | | |
| LEVIERS | Lien avec les collectivités locales qui peuvent avoir un impact important sur la mise en place d'actions d'aller-vers : autorisation d'installation sur le territoire, relais de communication, mises à disposition de locaux annexes. | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de partenaires ayant des actions en prévention santé en aller-vers ▶ Répartition géographique des actions de prévention réalisées ▶ Thématiques des actions de prévention réalisées ▶ Satisfaction des partenaires concernant les actions de prévention en aller-vers ▶ Evolution du nombre d'actions réalisées en aller-vers sur le territoire | | |

FICHE ACTION N°21

AXE STRATÉGIQUE N°5 . RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DE SANTÉ

FICHE ACTION N°21 . Promouvoir les gestes et habitudes de la vie quotidienne favorables à la santé



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Les déterminants de la santé sont les facteurs qui déterminent l'état de santé d'un individu. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ce sont des "facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations". Un déterminant est un facteur, qu'il s'agisse d'un évènement, d'une caractéristique, ou de toute autre entité définissable, qui provoque un changement de l'état de santé ou d'une autre caractéristique définie. Les déterminants de la santé sont associés aux comportements individuels et collectifs, aux conditions de vie et aux environnements. Lorsqu'ils ont une influence positive sur la santé des individus, on parle de facteur de protection. A l'inverse, s'ils ont une influence négative sur l'état de santé, ce sont des facteurs de risque.

Le diagnostic de santé a mis en exergue plusieurs déterminants de santé, notamment ceux liés aux comportements et habitudes individuels, sur lequel le territoire peut agir, notamment la sédentarité et l'alimentation, dont les impacts sur la santé sont nombreux (diabète, obésité, maladies cardiovasculaires...). Le territoire de l'agglomération ne fait pas exception, par rapport au reste du département, de la Région et de la France, en matière d'augmentation alarmante de l'obésité chez les jeunes, du diabète et des maladies cardiovasculaires.

L'agglomération a des compétences en matière de sports, avec la gestion de certains équipements sportifs, le soutien aux clubs et associations sportives ainsi que la promotion de l'insertion et l'inclusion par le sport. Aujourd'hui, elle souhaite s'engager davantage dans la promotion de l'activité physique pour tous, dans le cadre de sa future politique sport-santé, et en lien et en complément d'actions de sensibilisation à une alimentation saine.

Il est également prouvé que l'accès à la culture, notamment à la musique, au théâtre et aux musées, a un impact sur la santé, notamment sur la santé mentale. L'agglomération, grâce à sa direction des musées et au conservatoire qu'elle gère, en lien avec ses partenaires culturels du territoire, souhaite s'engager davantage dans des actions de prévention en santé par la musique, le théâtre et la culture.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | 33 Mettre en place des actions pour promouvoir les gestes et habitudes de la vie quotidienne favorables à la santé |
| CALENDRIER | 2025-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Service Mobilités) |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Clubs sportifs, associations, Education Nationale, DAHLIR, Promotion Santé ARA, Communes, CPTS, Maisons sport santé,... |
| | Financeurs potentiels : Département, ARS, CPAM |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Habitants et professionnels |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input checked="" type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |

| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Culture, sport | | | | | | | |
|--|--|--|--|---------|--|--|-----------|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | | | | | |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 33 Mettre en place des actions pour promouvoir les gestes et habitudes de la vie quotidienne favorables à la santé | | | | | | | |
| | <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="416 566 1077 611">Comment ?</th> <th data-bbox="1077 566 1302 611">Qui ?</th> <th data-bbox="1302 566 1457 611">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="416 611 1077 1397"> <p>► Organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, selon le calendrier national (Mars bleu, Octobre rose, Semaines de l'information sur la santé mentale,...) et en favorisant des actions innovantes à fort impact sur le public le plus vulnérable, sur des thématiques variées (dépistage, vaccination, hygiène bucco-dentaire, lutte contre la sédentarité, alimentation,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les acquis du projet PACAP financé par l'ARS AURA et mis en place depuis 2022 sur le territoire, pour promouvoir une alimentation saine et l'activité physique chez les enfants de 0 à 6 ans : actions vers le public enfants, les parents et les écoles, le programme de réussite éducative • Mise en place d'actions de prévention autour des 1000 premiers jours de l'enfant <p>► Organiser des actions sport-santé à l'automne 2025, en lien notamment avec le Marathon International du Beaujolais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail transversal incluant des représentants du Marathon du Beaujolais, les clubs sportifs, des professionnels de santé, la CPTS, l'hôpital, les éducateurs APA,... • Mettre en place un temps fort Sport-santé en 2025 <p>► Organiser des actions en lien avec la culture, le théâtre et la musique, pour favoriser la santé, notamment la santé mentale</p> </td> <td data-bbox="1077 611 1302 1397">Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône</td> <td data-bbox="1302 611 1457 1397">2025-2029</td> </tr> </tbody> </table> | Comment ? | Qui ? | Quand ? | <p>► Organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, selon le calendrier national (Mars bleu, Octobre rose, Semaines de l'information sur la santé mentale,...) et en favorisant des actions innovantes à fort impact sur le public le plus vulnérable, sur des thématiques variées (dépistage, vaccination, hygiène bucco-dentaire, lutte contre la sédentarité, alimentation,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les acquis du projet PACAP financé par l'ARS AURA et mis en place depuis 2022 sur le territoire, pour promouvoir une alimentation saine et l'activité physique chez les enfants de 0 à 6 ans : actions vers le public enfants, les parents et les écoles, le programme de réussite éducative • Mise en place d'actions de prévention autour des 1000 premiers jours de l'enfant <p>► Organiser des actions sport-santé à l'automne 2025, en lien notamment avec le Marathon International du Beaujolais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail transversal incluant des représentants du Marathon du Beaujolais, les clubs sportifs, des professionnels de santé, la CPTS, l'hôpital, les éducateurs APA,... • Mettre en place un temps fort Sport-santé en 2025 <p>► Organiser des actions en lien avec la culture, le théâtre et la musique, pour favoriser la santé, notamment la santé mentale</p> | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | 2025-2029 | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| Comment ? | Qui ? | Quand ? | | | | | | |
| <p>► Organiser des actions de prévention et de promotion de la santé, selon le calendrier national (Mars bleu, Octobre rose, Semaines de l'information sur la santé mentale,...) et en favorisant des actions innovantes à fort impact sur le public le plus vulnérable, sur des thématiques variées (dépistage, vaccination, hygiène bucco-dentaire, lutte contre la sédentarité, alimentation,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les acquis du projet PACAP financé par l'ARS AURA et mis en place depuis 2022 sur le territoire, pour promouvoir une alimentation saine et l'activité physique chez les enfants de 0 à 6 ans : actions vers le public enfants, les parents et les écoles, le programme de réussite éducative • Mise en place d'actions de prévention autour des 1000 premiers jours de l'enfant <p>► Organiser des actions sport-santé à l'automne 2025, en lien notamment avec le Marathon International du Beaujolais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un groupe de travail transversal incluant des représentants du Marathon du Beaujolais, les clubs sportifs, des professionnels de santé, la CPTS, l'hôpital, les éducateurs APA,... • Mettre en place un temps fort Sport-santé en 2025 <p>► Organiser des actions en lien avec la culture, le théâtre et la musique, pour favoriser la santé, notamment la santé mentale</p> | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | 2025-2029 | | | | | | |

 Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | 2025-2029 || **LIVRABLES** | Événement sport-santé, manifestations et actions en prévention santé | | |
| **POINTS DE VIGILANCE** | Veiller à impliquer un maximum de clubs sportifs Veiller à cibler les habitants de tout le territoire Veiller à répartir les actions sur toute l'année | | |
| **LEVIERS** | Tissu associatif sportif important Organisation du Marathon International du Beaujolais en novembre sur le territoire (plus de 20 000 participants, 21^{ème} édition en 2025) Tissu culturel riche, présence du Conservatoire, du Théâtre et des musées sur le territoire Politique publique en santé, nationale et régionale, incitative en faveur de la prévention santé | | |
| **INDICATEURS D'ÉVALUATION** | ► Nombre de personnes participantes aux actions ► Nombre de partenaires santé et sport impliqués | | |

FICHE ACTION N°22

AXE STRATÉGIQUE N°5 . RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DE SANTÉ

FICHE ACTION N°22 . Permettre l'accès en transport en commun des structures de santé



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

L'accès aux structures de santé des habitants et des professionnels est une priorité de la Communauté d'agglomération et de SYTRAL Mobilités, compétents pour l'organisation du réseau Libellule et des cars du Rhône. En septembre 2023, la ligne 3 de bus du service CityLib reliant le Carrefour de l'Europe à l'arrêt Gleizé Hôpital a été renforcée avec un avantage de fréquence. Cela permet d'inciter les salariés des Hôpitaux Nord-Ouest, premier employeur du territoire, à venir sur leur lieu de travail en transport en commun mais également d'offrir aux usagers une meilleure desserte de l'hôpital. Par ailleurs, la ligne 217 des cars du Rhône reliant actuellement la gare routière de Villefranche-sur-Saône à la gare de Tarare a été étendue à la rentrée 2024 pour relier les Hôpitaux Nord-Ouest de Gleizé et de Tarare. Cela donnera la possibilité aux patients en capacité de se déplacer d'aller d'un site à l'autre des Hôpitaux Nord-Ouest pour suivre leur parcours de soin.

Un arrêt de transport à la demande a été créé pour desservir le Centre Médico-Psychologique de Gleizé. La ligne 2 a été renforcée en septembre 2024, avec notamment la desserte de la Polyclinique du Beaujolais.

Malgré ces points positifs, des difficultés de mobilité demeurent pour accéder à certaines structures de santé du territoire en transport en commun ce qui peut amener à de réels freins dans l'accès aux soins des habitants. Il manque également un transport pour les Personnes à Mobilité réduite (PMR), qui est à l'étude par SYTRAL Mobilités..

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Les difficultés de mobilité pénalisent en premier lieu les personnes qui n'ont pas de solution alternative aux transports en commun pour se déplacer (pas de voiture individuelle, personne sans permis, etc.). Des facteurs comme l'isolement des personnes ou les difficultés d'orientation peuvent également venir aggraver ce constat. Le public en situation de précarité mais également les jeunes et les seniors sont plus impactés par ces difficultés de mobilité. Il existe également une inégalité territoriale de santé entre les villages, moins bien desservis par les transports en commun, et la polarité urbaine de Villefranche-sur-Saône, mieux connectée.

Une étude concernant le transport pour les Personnes à Mobilité réduite (TPMR) est en cours par SYTRAL Mobilités. L'agglomération de Villefranche a, par ailleurs, décidé de se doter d'un Plan Local de Mobilités (vote prévu en 2025) avec un plan d'action à l'horizon 2040.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | 34 Inventorier l'accessibilité des lieux de soins sur le territoire 35 Aménager le réseau de transport en commun pour améliorer la desserte des structures de santé |
| CALENDRIER | 2024-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Service mobilité, Service SIG) |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Structures de santé du territoire (dont CPTS), SYTRAL, Transdev |
| | Financeurs potentiels : SYTRAL Mobilités, société délégataire, Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Habitants et professionnels |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |

| | | | |
|--|--|---|--|
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input type="checkbox"/> Information <input checked="" type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action | | |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : | | |
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 34 Inventorier l'accessibilité des lieux de soins sur le territoire | | |
| | Comment ? | | Qui ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un inventaire des établissements de santé et des arrêts de bus sur les communes de la Communauté d'agglomération ▶ Cartographier les établissements de santé et les arrêts de bus inventoriés ▶ Analyser la cartographie et recenser les établissements concernés par un manque de desserte en transport en commun ▶ Mettre à jour la cartographie de manière annuelle | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (SIG), Société délégataire |
| | | | 2024-2029 |
| | 35 Aménager le réseau de transport en commun pour améliorer la desserte des structures de santé | | |
| Comment ? | | Qui ? | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire le lien avec la société délégataire et le SYTRAL Mobilités pour leur partager la cartographie ▶ Etudier l'opportunité d'adapter des lignes de bus pour améliorer la desserte d'établissements de santé ▶ Intégrer les noms des établissements de santé au plan de ligne pour améliorer l'orientation des usagers | | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Mobilités), Société délégataire, SYTRAL Mobilités | |
| | | 2024-2029 | |
| LIVRABLES | Cartographie de la desserte en transport en commun des établissements de santé, nouveaux arrêts de bus créés, nouveaux plans de lignes de bus | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à mettre à jour la cartographie en intégrant l'installation de nouveaux établissements, les changements de locaux, les fermetures, etc. ▶ Communiquer auprès des usagers et des professionnels sur les adaptations de lignes et les nouvelles dessertes | | |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Prendre appui sur l'expérience de la création de l'arrêt « Ancienne Distillerie » permettant une desserte du Centre Médico-Psychologique de Gleizé ▶ Faire le lien avec l'étude du SYTRAL Mobilités concernant la mobilité des personnes en situation de handicap | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evolution du nombre d'usagers empruntant les transports en commun pour se rendre en établissement de santé ▶ Satisfaction des usagers (via questionnaire de satisfaction) ▶ Evolution des rendez-vous non honorés en établissement de santé | | |

FICHE ACTION N°23

AXE STRATÉGIQUE N°5 . RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DE SANTÉ

FICHE ACTION N°23 . Développer l'offre de transport pour des besoins de santé des habitants

CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Sur le territoire, certains habitants renoncent à des rendez-vous médicaux et/ou à des soins, en raison de difficultés à se déplacer vers le lieu de rendez-vous. Or, il existe sur le territoire un **Transport à la Demande** (TAD) nommé RésaLib qui fonctionne sur réservation pour des trajets d'arrêt à arrêt sur 3 zones A/B/C, le soir et le dimanche. Ce service effectué en minibus a récemment été assoupli avec davantage d'arrêts desservis et des horaires étendus sur les arrêts majeurs des lignes fortes desservant la polarité urbaine de Villefranche-sur-Saône, en particulier pour la desserte de l'Hôpital, de la Polyclinique du Beaujolais et du Centre Médico-Psychologique (CMP) de Gleizé.

Le service RésaLib est accessible avec toute la tarification applicable au réseau Libellule (ticket, abonnement...). La réservation est souple et peut être réalisée jusqu'à 30 minutes avant le départ, selon 3 modes de réservation (Application RésaLib, interface web accessible, par téléphone). Possédant de nombreux avantages, ce service n'est, selon les acteurs interrogés dans le cadre du diagnostic local de santé, pas encore assez connu de la population et des professionnels. Conformément à la délégation de service public du réseau Libellule confiée à la société délégataire, un travail de communication est à effectuer afin de promouvoir cette offre auprès du public.

Par ailleurs, les transports ne sont pas systématiquement remboursables par l'Assurance Maladie et ce même pour les patients en Affection Longue Durée. La prescription de bons de transport par le médecin répond également à des conditions médicales strictes. Le **transport solidaire santé** a pour but de permettre aux habitants de la Communauté d'agglomération sans solution de mobilité de recourir à un taxi pour se rendre à des consultations, des soins, des dépistages, etc. Les personnes concernées par cette offre regroupent les catégories de personnes suivantes : Personnes non desservies par les transports en commun, Personnes non véhiculées, Personnes non concernées par une prise en charge de transport de l'assurance maladie et Personnes pouvant se déplacer sans assistance.

Il est important de rappeler que le transport solidaire santé n'a pas vocation à venir remplacer les transports en commun, les véhicules sanitaires légers ou les ambulances.

Dans une optique de développement durable, le transport solidaire santé de la Communauté d'agglomération, privilégiera dans la mesure du possible le partage de véhicule entre plusieurs usagers.

Depuis la mise en place du transport à la demande (TAD) et son extension, les personnes en difficulté peuvent réserver un transport plus facilement, sous réserve de bien maîtriser l'application.

Les personnes concernées par des difficultés de mobilité sans possibilité de desserte par les transports en commun se retrouvent davantage dans les villages de la Communauté d'agglomération. Ces derniers sont souvent reliés au réseau par les transports scolaires qui assurent une desserte très limitée (matin et fin d'après-midi) ne pouvant être compatible avec des rendez-vous médicaux.


La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est en cours de rédaction de son Plan Local de Mobilités, un document stratégique qui définit et planifie les actions liées à la mobilité à court, moyen et long terme. Ce document intègre un volet sur l'accessibilité dont le transport à la demande et le transport sanitaire, et des actions en faveur d'une réduction des inégalités territoriales et sociales, en lien avec les mobilités.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

Les 18 communes de la Communauté d'Agglomération sont couvertes par l'offre de transport à la demande ; seule la commune de Saint Cyr-le-Chatoux n'est pas desservie pour l'instant. Depuis la mise en place du transport à la demande (TAD) et son extension, les personnes en difficulté peuvent réserver un transport plus facilement, sous réserve de bien maîtriser l'application.

Les personnes concernées par des difficultés de mobilité sans possibilité de desserte par les transports en commun se retrouvent davantage dans les villages de la Communauté d'Agglomération. Ces derniers sont souvent reliés au réseau par les transports scolaires qui assurent une desserte très limitée (matin et fin d'après-midi) ne pouvant être compatible avec des rendez-vous médicaux.

|  DESCRIPTION DE L'ACTION | | | | | | | | | |
|---|--|--|---|-----------|-------|---------|---|---|-----------|
| OBJECTIFS | <p>36 Développer l'offre en Transport A la Demande (TAD) en santé et travailler en lien avec les acteurs relais dans les communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amplifier la communication sur l'offre de transport à la demande du réseau Libellule pour des besoins de santé <p>37 Développer un transport solidaire santé afin d'améliorer l'accès aux soins des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place une offre de transport solidaire santé • Communiquer sur l'offre de transport solidaire santé nouvellement créée | | | | | | | | |
| CALENDRIER | 2025-2029 | | | | | | | | |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Service Mobilités) | | | | | | | | |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Sytral Mobilités, Société délégataire, Communes, CPTS, sociétés de taxis | | | | | | | | |
| | Financeurs potentiels : Société délégataire, Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | | | | | | | | |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | <p>Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Habitants et professionnels</p> <p>L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants</p> <p><input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables</p> <p><input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants</p> | | | | | | | | |
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? | | | | | | |
| | | | <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville | | | | | | |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | <p>36 Développer l'offre en Transport A la Demande (TAD) en santé et travailler en lien avec les acteurs relais dans les communes</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Comment ?</th> <th style="width: 20%;">Qui ?</th> <th style="width: 20%;">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> Amplifier la communication sur l'offre de transport à la demande du réseau Libellule pour des besoins de santé : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Travailler sur une communication claire concernant le service RésaLib (dépliant, outil de lecture de l'offre, etc.) ▶ Accompagner les prescripteurs en lien avec le public afin de pouvoir relayer l'information sur le transport à la demande (emploi, formation, insertion, social, etc.) ▶ Diffuser l'information au public et aux professionnels lors d'animations dédiées à la mobilité ▶ Elaborer un partenariat avec la CPTS du territoire pour assurer le transport de leurs patients </td> <td style="vertical-align: top;">Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, société délégataire</td> <td style="vertical-align: top;">2025-2029</td> </tr> </tbody> </table> | | | Comment ? | Qui ? | Quand ? | Amplifier la communication sur l'offre de transport à la demande du réseau Libellule pour des besoins de santé : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Travailler sur une communication claire concernant le service RésaLib (dépliant, outil de lecture de l'offre, etc.) ▶ Accompagner les prescripteurs en lien avec le public afin de pouvoir relayer l'information sur le transport à la demande (emploi, formation, insertion, social, etc.) ▶ Diffuser l'information au public et aux professionnels lors d'animations dédiées à la mobilité ▶ Elaborer un partenariat avec la CPTS du territoire pour assurer le transport de leurs patients | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, société délégataire | 2025-2029 |
| Comment ? | Qui ? | Quand ? | | | | | | | |
| Amplifier la communication sur l'offre de transport à la demande du réseau Libellule pour des besoins de santé : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Travailler sur une communication claire concernant le service RésaLib (dépliant, outil de lecture de l'offre, etc.) ▶ Accompagner les prescripteurs en lien avec le public afin de pouvoir relayer l'information sur le transport à la demande (emploi, formation, insertion, social, etc.) ▶ Diffuser l'information au public et aux professionnels lors d'animations dédiées à la mobilité ▶ Elaborer un partenariat avec la CPTS du territoire pour assurer le transport de leurs patients | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, société délégataire | 2025-2029 | | | | | | | |

| 37 Développer un transport solidaire santé afin d'améliorer l'accès aux soins des habitants | | | |
|--|--|--------------|----------------|
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <p>Réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place une offre de transport solidaire santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un benchmark des initiatives de transport solidaire santé existantes en France ▶ Travailler sur une charte d'utilisation du transport solidaire santé à destination des usagers ▶ Réaliser une convention de partenariat avec un prestataire de transport <p>Communiquer sur l'offre de transport solidaire nouvellement créée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser une plaquette sur le transport solidaire santé à destination des habitants ▶ Mettre à jour l'information sur le site internet de la Communauté d'agglomération ▶ Relayer l'information auprès des communes afin de faire connaître l'initiative aux administrés ▶ Relayer l'information auprès des partenaires du Contrat Local de Santé en lien avec le public | | |
| LIVRABLES | <p>Communication sur l'offre de transport à la demande, Nouveaux utilisateurs du service de transport à la demande</p> <p>Offre de transport solidaire santé, Outils de communication sur l'offre (plaquette, page web dédiée)</p> | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller au coût du transport à la demande sur le territoire et envisager la mise en place de quotas permettant de cadrer l'utilisation du service ▶ Veiller au bon relai de l'information auprès de l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération ▶ Réaliser un rappel de l'information de manière régulière ▶ Veiller au respect de la charte d'utilisateur (périmètre géographique, public cible, motif d'utilisation, etc.) | | |
| LEVIERS | <p>Appui sur le retour d'expérience de l'offre de transport à la demande existante sur le réseau SYTRAL et les autres territoires</p> <p>Offre de transport solidaire existante sur les communes de Gleizé et de Pommiers</p> <p>Elaboration du Plan Local de Mobilité de la Communauté d'agglomération</p> | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retours des usagers sur la nouvelle communication de l'offre de transport à la demande ▶ Nombre d'interventions réalisées auprès du public et des professionnels ▶ Evolution du nombre d'utilisateurs du transport à la demande ▶ Profils et répartition géographique des utilisateurs ▶ Nombre de personnes ayant recours à l'offre de transport solidaire santé ▶ Durée des courses et répartition spatiale des trajets ▶ Satisfaction des usagers | | |

FICHE ACTION N°24

AXE STRATÉGIQUE N°5 . RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES ET SOCIALES DE SANTÉ

FICHE ACTION N°24 . Former les habitants au numérique pour améliorer l'accès aux droits et aux soins (Mon Espace Santé, etc.)



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Depuis ces 15 dernières années, le numérique est devenu incontournable dans notre vie quotidienne. De nouveaux services se développent rapidement, certaines démarches administratives indispensables se font désormais uniquement via Internet. De même, certaines structures proposent désormais des premiers rendez-vous en distanciel ce qui a pour effet de pénaliser une partie de la population qui ne maîtrise pas le numérique.

Selon l'observatoire des inégalités, 15% de la population française ne possède pas les compétences numériques de base ou ne se sert jamais d'internet. Les personnes âgées sont les plus concernées par ce constat mais la fracture numérique est également sociale car elle concerne davantage les personnes sans ou avec un faible niveau de diplôme. La fracture numérique peut se voir à deux niveaux : un premier niveau qui concerne les inégalités d'accès aux ressources numériques et un second niveau qui concerne les inégalités dans l'appropriation des usages.

Parmi les constats issus des entretiens avec les partenaires de la Communauté d'Agglomération, les difficultés d'accès au numérique et l'illectronisme ont été remontés comme un frein à l'accès aux soins et aux droits.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non

La fracture numérique est aussi sociale, toujours selon l'observatoire des inégalités, à âge équivalent, les non diplômés sont sept fois plus concernés que les personnes qui disposent d'un niveau bac+3 ou supérieur.



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|--|---|
| OBJECTIFS | 38 Inventorier les formations et actions de sensibilisation existant déjà 39 Déployer des formations au numérique dédiées à l'accès aux droits et aux soins auprès des habitants |
| CALENDRIER | 2024-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (Contrat de Ville) |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : CPAM du Rhône, UDAP, Forma'tic, Ville de Villefranche (Point Information Jeunesse), UDAF, PIMMS, Département, BUSS de la Fondation des AJD, Contrat de Ville Financeurs potentiels : Etat, Département, Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Habitants en situation d'illectronisme |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input checked="" type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input type="checkbox"/> Habitat/ logement <input type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Autres : |

| | | | |
|---|--|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input checked="" type="checkbox"/> Villages <input checked="" type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 38 Inventorier les formations et actions de sensibilisation existant déjà | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recenser les besoins locaux concernant les difficultés d'utilisation du numérique, notamment liées à la santé (Doctolib, Ameli, etc.) ou à l'accès aux droits. ▶ Recenser les relais locaux (communes, associations, etc.) prêts à s'engager dans une démarche de formation au numérique des habitants ▶ Se mettre en lien avec un organisme formateur et proposer un programme de formation adapté aux besoins locaux | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Contrat de Ville | 2024-2025 |
| | 39 Déployer des formations au numérique dédiées à l'accès aux droits et aux soins auprès des habitants | | |
| Comment ? | Qui ? | Quand ? | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les publics et les lieux permettant de mettre en œuvre la formation ▶ Proposer plusieurs cycles de formation répartis sur différents sites de la Communauté d'Agglomération ▶ S'appuyer sur la médiation en santé pour faciliter l'accès à la formation et son efficience <p>Les objectifs de ces ateliers sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Accompagner la personne pour s'approprier et utiliser les services numériques de droit commun, dont ceux en lien avec la santé (caf.fr, pole-emploi.fr, impot.gouv, service public.fr, ameli.fr...) ▶ Réduire les inégalités d'accès au numérique, notamment au numérique en santé ▶ Lever les freins liés à l'accès aux droits de santé et aux soins | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, Organisme de formation | 2025-2029 | |
| LIVRABLES | Ateliers de formation au numérique | | |
| POINTS DE VIGILANCE | Adaptation de la formation aux besoins et aux publics, Maillage territorial concernant les sites de la formation | | |
| LEVIERS | Existence d'ateliers de formation au numérique sur le territoire, Formateurs locaux spécialisés dans le domaine | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de personnes formées ▶ Typologie de public formé ▶ Provenance géographique du public ▶ Satisfaction des personnes formées ▶ Retours d'expérience de l'organisme formateur ▶ Evolutions dans l'usage des services numériques d'accès aux droits et de soins | | |

AXE TRANSVERSAL



**ANIMER
LE RÉSEAU TERRITORIAL DE SANTÉ
ET ENRICHIR LE PARTENARIAT**



FICHE ACTION N°25

AXE TRANSVERSAL . ANIMER LE RÉSEAU TERRITORIAL DE SANTÉ ET ENRICHIR LE PARTENARIAT

FICHE ACTION N°25 . Créer une communauté des acteurs de la santé du territoire et l'animer



CONTEXTE

Quels sont les éléments d'analyse qui justifient l'action ?

Actuellement le travail en réseau est encore basé sur des réseaux de connaissance informels entre partenaires. Ce constat entraîne une forme d'entre-soi qui ne favorise pas le travail collaboratif et en particulier pour les nouveaux professionnels sur le territoire.

Il apparaît un besoin de créer un réseau partenarial afin d'éviter aux acteurs du territoire de travailler en silo et de cloisonner l'information. Cette mise en réseau doit permettre aux partenaires de mieux se connaître, de développer des échanges réguliers plus fluides et ainsi contribuer à améliorer le parcours de soin, de santé et de vie des usagers du territoire, enjeu majeur du Contrat Local de Santé.

Parmi ces éléments d'analyse des besoins, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?

Oui Non



DESCRIPTION DE L'ACTION

| | |
|---|--|
| OBJECTIFS | 40 Mettre en réseau les partenaires de la santé 41 Réaliser un travail de cartographie des acteurs |
| CALENDRIER | 2024-2029 |
| PORTEURS DE L'ACTION | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône |
| PARTENAIRES ASSOCIÉS ET FINANCEURS POTENTIELS | Partenaires associés : Ensemble du réseau partenarial du Contrat Local de Santé |
| | Financeurs potentiels : / |
| CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION | Quels sont les habitants ciblés par l'action ? Professionnels travaillant sur la thématique santé (professionnels du soin, du social, du médico-social, de l'éducation, de l'associatif, des collectivités territoriales, etc.) |
| | L'action est-elle globale ou déclinée de manière adaptée au public ciblé ? <input checked="" type="checkbox"/> Action sur l'ensemble des habitants <input type="checkbox"/> Action ciblée sur les publics les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Action d'intensité proportionnelle aux besoins de santé des habitants |
| | Y-a-t-il une démarche participative associant les habitants ? Quel est le niveau de participation ? <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Consultation/ concertation <input type="checkbox"/> Codécision <input type="checkbox"/> Implication des habitants dans la réalisation de l'action |
| | L'action implique-t-elle une coopération entre secteurs d'intervention ? Quels sont les secteurs mobilisés ? <input checked="" type="checkbox"/> Emploi/insertion <input checked="" type="checkbox"/> Habitat/ logement <input checked="" type="checkbox"/> Aménagement du territoire <input checked="" type="checkbox"/> Social/solidarité <input checked="" type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Soins, Médico-social, Associatif, etc. |

| | | | |
|---|--|--|--|
| PÉRIMÈTRE DE L'ACTION | Territoire d'intervention | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | L'action est-elle déclinée sur les territoires suivants ? <input type="checkbox"/> Villages <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville |
| MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE | 40 Mettre en réseau les partenaires de la santé | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser et animer des rencontres régulières entre partenaires (rencontres thématiques autour d'un sujet ayant été préalablement remonté comme prioritaire) ▶ Mettre à jour un diagnostic permanent des constats de santé sur le territoire issus des échanges avec les partenaires ▶ Rédiger une newsletter trimestrielle à destination des partenaires mentionnant les prochaines rencontres, sensibilisations, installation de nouveaux acteurs, etc. ▶ Porter à connaissance des partenaires les appels à projet parus au niveau local, départemental, régional et national | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | 2024-2029 |
| | 41 Réaliser un travail de cartographie des acteurs | | |
| | Comment ? | Qui ? | Quand ? |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mobiliser un groupe de travail en lien avec le projet de cartographie / annuaire des acteurs ▶ Développer un outil (type annuaire numérique / cartographie numérique) permettant d'effectuer des mises à jour régulières des données ▶ Elaborer une arborescence permettant de classifier les différents acteurs en fonction de leur domaine d'activité ou de leur type de public accueilli. ▶ Inventorier les acteurs du territoire et recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un annuaire / d'une cartographie ▶ Diffusion de l'annuaire / de la cartographie auprès du réseau de partenaires | Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône | 2024-2029 | |
| LIVRABLES | Rencontres partenariales, diagnostic santé permanent, newsletter santé, liste des appels à projets santé, cartographie ou annuaire des acteurs | | |
| POINTS DE VIGILANCE | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à mettre à jour régulièrement la liste de contacts pour les rencontres partenariales (maintien du lien à la suite du départ d'acteurs, etc.) ▶ Faire le lien avec les nouveaux acteurs du territoire et leurs proposer d'intégrer les rencontres partenariales ▶ Veiller à l'implication des structures partenaires dans l'élaboration de l'annuaire / cartographie des acteurs et dans la mise à jour des données (désigner un référent par structures) et à s'appuyer sur les outils déjà existants | | |
| LEVIERS | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Existence de réseaux d'acteurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (CPTS, Pause partenariale de la MDA, Filière Gériatologique, Groupe Précarité, etc.) ▶ Rôle de maillage de la Communauté d'Agglomération pour pouvoir réunir une diversité d'acteurs | | |
| INDICATEURS D'ÉVALUATION | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre de partenaires mobilisés dans les rencontres et nombre de rencontres ▶ Diversité des partenaires mobilisés sur les rencontres ▶ Evolution de la participation au fur et à mesure des rencontres partenariales organisées ▶ Proposition de nouvelles actions / groupes de travail émanant des rencontres ▶ Retour des partenaires sur la dynamique partenariale engendrée par le CLS | | |



Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert – 69400 Villefranche-sur-Saône
www.agglo-villefranche.fr

